



CREAI

NOUVELLE-AQUITAINE

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Les PCPE de Nouvelle-Aquitaine en 2024

Activités, bilan et perspectives

Décembre 2025

Les PCPE de Nouvelle-Aquitaine en 2024 *activité, bilan et perspectives*

*Etude réalisée par
Patricia FIACRE
& Bénédicte MARABET
CREAI Nouvelle-Aquitaine*

Décembre 2025

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Préambule

En 2014, le rapport Piveteau « Zéro sans solution » a mis en avant la nécessité de prévenir **les ruptures de parcours d'accompagnement** par les structures médico-sociale et préconise la mise en place d'organisations souples, s'appuyant sur les professionnels libéraux mobilisables sur le territoire de vie des personnes.

Les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) se sont déployés en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2016¹ afin d'apporter une solution à des personnes qui ne disposent pas de réponses appropriées à leur situation de handicap. Il s'agit de personnes, enfants ou adultes, avec TSA ou en « situation critique » pour tout type de public.

Selon la circulaire du 22 novembre 2013, une situation peut être qualifiée de « critique » si deux conditions sont réunies :

- La complexité de la prise en charge doit générer pour les personnes concernées des ruptures de parcours, tels que des retours en famille non souhaités et non préparés, des exclusions d'établissement et des refus d'admission ;
- L'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille doivent être mises en cause.

Les PCPE viennent ainsi compléter la palette de l'offre médico-sociale et constituent un dispositif pérenne, souple et modulaire qui s'adresse à toute personne en situation de handicap pour soutenir son projet de vie en milieu ordinaire dans un objectif inclusif par :

- des prestations directes auprès des usagers, avec des professionnels dans un cadre salarié ou libéral (dont les qualifications professionnelles sont reconnues et leurs pratiques conformes aux RBPP),
- des prestations auprès des familles et des aidants, telles que la guidance parentale,
- la formalisation d'un projet individuel d'accompagnement fondé sur l'évaluation fonctionnelle, avec la désignation d'un coordonnateur,
- la coordination des interventions effectuées par ces pôles dans le cadre de la continuité du parcours des personnes concernées.

Leur déploiement en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2016 et jusqu'en 2021 a permis de répondre de manière pertinente à des personnes sans solution.

La Nouvelle-Aquitaine compte en 2024, 13 PCPE pour des personnes en « situation critique » et 17 PCPE pour des personnes avec TSA pour **une file active de 397 personnes en situation critique et de 777 personnes avec TSA.**

¹ Les textes de référence des PCPE :

- Instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap.
- Circulaire n° DGCS/SD5C/DSS/CNSA/2016/126 du 22 avril 2016 relative aux orientations de l'exercice 2016 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées.
- Circulaire du n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous ».

Synthèse des résultats

Des demandes d'admission en augmentation continue depuis 2022

En 2024, il y a eu 764 demandes d'admission dans les PCPE de Nouvelle-Aquitaine, 268 pour les PCPE situations critiques + 38% en 2 ans et 496 pour les pcpe TSA + 29% en 2 ans

En 2024, 55 % des personnes ayant adressé une demande aux PCPE de la région ont été admises (56% en 2023).

Liste d'attente

20 PCPE ont une liste d'attente en 2024, 15 PCPE TSA (14 en 2022) et 5 PCPE SC, pour un total de 380 personnes (+ 34 personnes par rapport à 2023).

Globalement, depuis 2022, la proportion des personnes en liste d'attente par rapport à la file active reste stable

Demandes n'ayant pas abouti à une admission

En 2024, 298 demandes d'accompagnement par un PCPE ont été rejetées.

Motif principal de la demande d'accompagnement

Comme en 2023, l'accompagnement à domicile dans l'attente d'une réponse médico-sociale reste le motif le plus cité pour les personnes en situation critique (48% des motifs de demandes) comme pour les personnes avec TSA (34% des motifs).

Une augmentation de 9 % de la file active régionale en un an.

En 2024, 1174 personnes ont été accompagnées par les PCPE de Nouvelle-Aquitaine, On note une évolution des files actives de + 9% par rapport à 2023 : + 12% pour les PCPE TSA, + 4% pour les PCPE SC

Répartition par âges

En 2024, on compte deux tiers de mineurs et un tiers de majeurs au sein de la file active régionale. L'augmentation de la file active concerne exclusivement des personnes mineures. Les majeurs accompagnés sont plus fréquemment de jeunes majeurs (âgés de moins de 25 ans).

Situation résidentielle des personnes de la file active en 2023

Le domicile parental reste le lieu de résidence le plus fréquent.

Mesures de protection

En 2024, 14% des mineurs accompagnés par les PCPE étaient protégés et 45% majeurs accompagnés par les PCPE avaient une mesure de protection.

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de l'admission

79% des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active étaient scolarisés en inclusion à temps partiel ou à temps plein au moment de l'admission (77% en 2023), 13% étaient déscolarisés, comme en 2023)

Les enfants de 3 à 15 ans en situation critique sont deux fois plus souvent « non scolarisés » que les enfants accompagnés par les PCPE TSA.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission

Il existe toujours un fort contraste entre les publics des deux types de population concernant le projet à l'âge adulte. Plus de huit adultes sur dix accompagnés par les PCPE situation critique sont sans activité ou formation ou professionnelle au moment de l'admission contre un peu moins de cinq sur dix pour les personnes avec TSA.

Plus de la moitié des personnes de 16 à 59 ans avec TSA est scolarisé ou en formation ou en recherche d'emploi ou en emploi au moment de l'admission.

Accompagnement principal au moment de l'admission au PCPE

Les mineurs sans accompagnement à l'admission représentent la situation la plus fréquente, qu'il s'agisse des PCPE situation critique ou TSA. Plus de la moitié des mineurs avec TSA était sans solution avant l'admission au PCPE.

Les majeurs sans accompagnement à l'admission représentent également la situation la plus fréquente : plus d'un sur deux majeurs avec TSA et plus de quatre majeurs sur 10 en situation critique.

Les troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE

Six personnes sur 10 accompagnées par les PCPE situation critique et 8 personnes sur 10 accompagnées par les PCPE TSA présentent des troubles associés aux troubles principaux. L'intrication des troubles est un facteur de complexité des situations

Les personnes sorties des PCPE en 2024

En 2024, **381 personnes sont sorties des PCPE néo-aquitains soit 32% des personnes de la file active.**

- 157 personnes en situation critique, soit **40% des personnes** de la file active
- 224 personnes avec TSA, soit **29% des personnes** de la file active.

La durée des accompagnements dont ont bénéficié les personnes sorties en 2024.

- Près de 20% des accompagnements ont pris fin dans un délais inférieur à 6 mois
- Près de 20 % des accompagnements ont pris fin après 6 à 12 mois d'intervention
- Un quart ont eu lieu après 12 à 24 mois d'accompagnement
- Un autre quart après une durée entre 2 et 5 ans

Motifs de fin d'accompagnement par le PCPE

Le principal motif de la fin d'accompagnement est **l'atteinte des objectifs pour 70% des sorties.** Cette proportion était de 56% en 2022 et de 62% en 2023, soit **une augmentation significative et continue des sorties pour ce motif.**

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de la sortie

La baisse de la proportion des enfants non scolarisés et des enfants en inclusion à la sortie se fait au profit de la scolarité en unité d'enseignement au sein des établissements médico-sociaux. Rare pour les enfants à l'admission en PCPE, elle concerne un quart des sortants des PCPE SC et 18% des sortants des PCPE TSA.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à la sortie

Pour les PCPE situations critiques en 2024 : 65% des personnes sont sans activité scolaire ou professionnelle à la sortie contre 84% à l'admission. Pour les PCPE TSA la part des personnes sans activité scolaire ou professionnelle est proche de celle lors de l'admission (46 % à l'admission, 44% la sortie).

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les enfants/adolescents

Si 32% des enfants accompagnés par les PCPE Situation critique et 55% des enfants accompagnés par les PCPE TSA étaient à domicile sans solution à l'admission, ces proportions tombent à 8% et à 14% à la sortie, au profit essentiellement d'un accueil en établissement ou d'un accompagnement en ambulatoire par une structure médico-sociale. Cela concerne 8 enfants sur 10 sortis des PCPE SC (53%+29%) et 6 enfants sur 10 sortis des PCPE TSA (25% +36%)

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les adultes

A la sortie du PCPE, la part des adultes qui bénéficient d'un accompagnement médico-social ou sanitaire est supérieure à celle à l'admission.

Les difficultés pour les sorties

Comme les années précédentes, les PCPE soulèvent :

- Le manque de solutions dans le secteur médico-social en termes de places en IME, en SESSAD, en MAS, en FAM.
- Des compétences insuffisantes des acteurs médico-sociaux non spécialisés, couplées aux difficultés de recrutement et au turn-over. Cela est accentué dans les territoires ruraux.
- Le poids de la participation financière pour les personnes et leurs familles
- Des profils spécifiques de personnes pour lesquelles la recherche d'une solution pérenne est difficile
- L'inadéquation de l'offre de droit commun, notamment en raison des difficultés à trouver les ressources d'aide à domicile
- La difficulté de passer le relais de la coordination du projet aux familles
- La difficulté à mettre en place de la co-intervention ESMS/PCPE. Pourtant, cela apparaît pertinent lorsque les intervenants du PCPE viennent en soutien

Le personnel travaillant dans/pour les PCPE

En 2024, l'effectif total des ETP dédiés est relativement stable par rapport à l'année précédente (49,8 ETP contre 49,1 ETP en 2023).

Les évolutions des effectifs en équivalent temps plein sont marginales. Aucun poste vacant n'est signalé dans les rapports d'activité de l'année 2024.

Contractualisation avec les professionnels en libéral intervenant pour les PCPE

90% des partenariats avec des professionnels en libéral font l'objet d'une convention.

Evaluation de l'offre des professionnels en libéral par les PCPE

En 2024, les problématiques repérées sont identiques à celles mises en avant en 2022 et 2023 :

- Difficultés à trouver des psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes et éducateurs
- Pour les PCPE TSA : rareté, voire absence totale d'éducateurs et de psychologues formés aux pratiques recommandées par la HAS.
- Des difficultés d'accès sur certaines parties des territoires infra-départementaux. L'adéquation entre les besoins et les professionnels disponibles est très complexe, voire impossible.

Formation des professionnels

Les PCPE SC ont formé un nombre de prestataires beaucoup plus important en 2024 (77 prestataires formés contre 6 en 2023). Les PCPE TSA ont davantage formé leurs salariés (55 personnes formées contre 43 en 2023).

Modalités d'accompagnement par le PCPE

La part des mineurs accompagnés par les PCPE Situation critique qui nécessitent une coordination renforcée a beaucoup augmenté entre 2023 et 2024, passant de 33% à 52%, ce qui suggère que les situations ont impliqué davantage de partenaires.

Prestations directes selon la catégorie d'acteurs

Une baisse notable du nombre total d'actes avait été observée en 2023. En 2024, le nombre d'actes réalisés par les PCPE retrouve un niveau se rapprochant de celui de 2022.

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les salariés du PCPE et par les professionnels en libéral

Comme en 2023, les salariés des PCPE apparaissent d'abord mobilisés sur des actions de coordination renforcée (1/3 de leur activité), tandis que les professionnels libéraux sont essentiellement mobilisés sur les prestations en matière d'autonomie.

Comme en 2022 et 2023, **l'autonomie des personnes** est l'objectif qui a nécessité le plus grand nombre d'actes délivrés par les libéraux.

Les accompagnements éducatifs représentent 86% des actes délivrés par les libéraux au sein des PCPE en 2024 (contre 66% des actes délivrés en 2023)

La participation financière des personnes accompagnées et des familles

On constate une variation chaque année de la pratique des PCPE concernant le reste-à-charge des familles. Cela indique qu'il n'y a pas de règle établie définitivement par les PCPE en la matière, mais probablement des ajustements en fonction du contexte qui peut varier selon l'évolution des tarifs des professionnels en libéral, leur disponibilité, les besoins des personnes etc.

Fixation d'un plafond de dépenses maximum.

En 2024, 10 PCPE (6 PCPE TSA et 4 PCPE SC) sur 30 ont fixé un montant maximum de dépenses

L'utilisation des allocations pour financer les prestations

Pour les mineurs

Les allocations ont été utilisées pour 235 mineurs soit pour 75% des mineurs de la file active des PCPE TSA et pour 38% des mineurs accompagnés par les PCPE SC.

Pour les adultes,

Les effectifs des adultes pour lesquels les allocations ont été mobilisées sont faibles. Les données sur les personnes ayant un reste-à-charge sont trop incomplètes pour être exploitées

Les demandes de crédits non reconductibles (CNR)

19 PCPE ont demandé des CNR en 2024 comme en 2023, 18 ont été accordés

Les PCPE et leurs partenaires

Ce sont au total 168 nouvelles relations partenariales qui ont été développées par 22 PCPE. Les PCPE se sont particulièrement rapprochés des acteurs de la vie sociale en 2024 (établissements scolaires, Groupes d'entraide mutuelle (GEM), les lieux de culture et de loisirs, services à domicile ou structures d'aide aux aidants...)

Le partenariat avec la communauté 360

Les liens avec les communautés 360 se sont renforcés qualitativement en 2024. Davantage de PCPE sont membres permanents et davantage de PCPE participent à l'orientation des personnes. En 2024, des liens existent dans tous les départements à l'exception des Deux-Sèvres et de la Corrèze, départements dans lesquels la C360 est de création récente. Des partenariats ont pu être créés depuis.

Le partenariat avec la MDPH

En 2024, 26 PCPE /30 ont signé (où sont en cours de signature) une convention avec la MDPH. Ils étaient 24 en 2023.

Bilan global des accompagnements mis en œuvre, projets, attentes

Les éléments de bilans et de perspectives mis en avant par les PCPE en 2024 sont identiques à ceux de 2023 : mêmes constats, mêmes attentes, mêmes désirs de continuer à faire bouger les lignes.

Accompagner et tenir...

Les PCPE permettent aux personnes de « tenir », en imaginant des solutions à partir des ressources du territoire, qu'il s'agisse des professionnels en libéral qu'ils coordonnent et financent ou des acteurs médico-sociaux et de droit commun. Ils témoignent donc d'une réussite certaine

... malgré des difficultés qui perdurent liées

A des besoins croissants et à des moyens limités pour répondre aux besoins de chaque personne, au profil du public, tant sur le plan de la santé que sur le plan social ou de la mobilité du fait de la spécificité des troubles, de la mobilité, du lieu de vie des personnes, au manque de coopération avec les partenaires, aux ressources manquantes sur les territoires, d'être le seul recours pour les personnes et les familles. Le partenariat avec les structures médico-sociales manque parfois de souplesse pour aménager des solutions intermédiaires.

Des attentes des PCPE pour un fonctionnement optimisé

Les attentes des PCPE concernent les moyens humains et financiers dont ils disposent pour accompagner les situations des personnes en situation critique et/ou avec un trouble du spectre de l'autisme. La montée en compétences des professionnels des PCPE est également soulevée comme une nécessité, spécialement dans le champ de la guidance parentale. Favoriser la compréhension des TSA ou autres troubles par les aidants familiaux est un aspect important dans les périodes de criticité en raison d'un manque de réponse adaptée aux besoins. L'alliance avec les familles et les personnes concernées est un facteur facilitant la qualité de vie des personnes et l'accompagnement par les intervenants.

Des outils facilitant le travail au quotidien sont aussi attendus, notamment concernant la traçabilité de l'activité. Un « logiciel métier » est par exemple sollicité.

Table des matières

Synthèse des résultats	4
1. La méthode	11
2. L'offre de PCPE en Nouvelle-Aquitaine	11
Caractéristiques et organisation	11
3. Les demandes et les admissions en 2024	14
Des demandes d'admission en augmentation continue depuis 2022	14
Les suites données aux demandes d'admission	15
Commissions d'admission	16
L'origine des demandes	16
Liste d'attente	17
Demandes n'ayant pas abouti à une admission	20
Motif principal de la demande d'accompagnement	21
4. Les personnes accompagnées par les PCPE en 2024	21
Une augmentation de 9 % de la file active régionale en un an.	21
Répartition par sexe et âge	22
Situation résidentielle des personnes de la file active en 2023	25
Mesures de protection	25
Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de l'admission	27
Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission	28
Accompagnement principal au moment de l'admission au PCPE	29
Les troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE	30
5. Les personnes sorties des PCPE en 2024	32
La durée des accompagnements dont ont bénéficié les personnes sorties en 2024.	32
Motifs de la prolongation des accompagnements au-delà de 2 ans	33
Motifs de fin d'accompagnement par le PCPE	34
Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de la sortie	35
Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à la sortie	36
Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les enfants/adolescents	37
Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les adultes	38
Les difficultés pour les sorties	39

6. Le personnel travaillant dans/pour les PCPE	42
Les ressources humaines	42
Contractualisation avec les professionnels en libéral intervenant pour les PCPE	43
Evaluation de l'offre des professionnels en libéral par les PCPE	45
La supervision de la pratique	47
Formation des professionnels	48
7. Modalités d'accompagnement par le PCPE	49
Qui accompagne les personnes de la file active ?	49
8. Prestations directes selon la catégorie d'acteurs en référence à la nomenclature SERAFIN PH	53
<i>Les actes par type de professionnels</i>	53
<i>Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les salariés du PCPE et par les professionnels en libéral</i>	54
<i>Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les prestataires du PCPE</i>	55
<i>Nature des prestations directes délivrées</i>	56
9. La participation financière des personnes accompagnées et des familles	58
<i>Comment est calculée la participation financière des familles / personnes accompagnées en 2023 ?</i>	58
<i>L'utilisation des allocations pour financer les prestations</i>	61
<i>Les demandes de crédits non reconductibles (CNR)</i>	63
10. Les PCPE et leurs partenaires	64
<i>Le partenariat avec la communauté 360</i>	66
<i>Le partenariat avec la MDPH</i>	67
11. Bilan global des accompagnements, projets, attentes	69
<i>Accompagner et tenir...</i>	69
<i>... malgré des difficultés qui perdurent liées</i>	70
<i>Des attentes des PCPE pour un fonctionnement optimisé</i>	71
<i>Des projets à penser</i>	72
Annexes	74
<i>Les PCPE situations critiques par département</i>	74
<i>Les PCPE Troubles du spectre de l'autisme par département</i>	75

1. La méthode

Cette étude présente une synthèse des rapports d'activité des PCPE de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024 en relevant les évolutions par rapport à l'année 2023 et avec également pour point de référence le rapport établi à partir du diagnostic régional partagé pour l'année 2020.

Les différents diagnostics régionaux et analyse de l'activité des PCPE sont disponibles en suivant le lien : https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/show_article/les-pcpe-en-nouvelle-aquitaine

La trame du rapport d'activité

Le rapport d'activité harmonisé est proposé sous format Excel. Il comporte 7 onglets :

- 1- Caractéristiques et organisation du PCPE
- 2- Public accompagné
- 3- Modalités d'accompagnement par le PCPE
- 4- Partenariats
- 5- Participation financière des familles / des personnes accompagnées
- 6- Les sorties
7. Bilan financier spécifique du PCPE

2. L'offre de PCPE en Nouvelle-Aquitaine

Lors de la création des PCPE en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS a défini un cahier des charges qui complète la définition du public ciblé par les PCPE.

Les enfants, adolescents et adultes **en situation critique** sont décrits ainsi ² :

- sans solution d'accompagnement ou solution adaptée aux besoins de la personne ;
- qui vivent à domicile, au domicile de tiers ou le cas échéant, les enfants et jeunes, qui vivent des périodes de transition vers un ESMS et nécessitent un appui à la continuité des interventions du pôle déjà engagées au domicile ou dans le milieu de vie ordinaire ; le PCPE pourra intervenir sur des situations en fin de dispositif ou relevant de l'amendement Creton afin de travailler sur des transitions de façon temporaire ;
- accueillis au sein d'une structure ou d'une famille d'accueil relevant de l'ASE (sans que le PCPE soit spécifiquement dédié à un service de protection de l'enfance). Pour ces situations, le PCPE sera mobilisé en subsidiarité des coopérations existantes et à renforcer entre les services de Protection de l'enfance et l'offre médico-sociale et sanitaire.

Caractéristiques et organisation

Répartition sur le territoire

Il n'y a pas d'évolution de la couverture territoriale par les PCPE en 2024 : 30 PCPE sont en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine, 17 pour les personnes avec troubles du spectre de l'autisme et 13 pour les personnes en situation critique.

Parmi ces 30 PCPE, 22 couvrent l'ensemble du département sur lequel ils sont implantés. Cela concerne tous les PCPE dédiés aux personnes en situation critique.

² Cahier des charges relatif à la création de PCPE en Nouvelle-Aquitaine – ARS Nouvelle-Aquitaine

En revanche, plusieurs PCPE TSA interviennent sur un territoire infradépartemental :

- Les 5 PCPE TSA en Gironde interviennent sur des territoires infra-départementaux.
- Dans les Pyrénées Atlantiques, les deux PCPE TSA sont également sectorisés. L'un intervient sur le territoire Navarre Côte Basque et le second sur le territoire Béarn et Soule
- Dans les Landes, le PCPE TSA couvre 8 cantons sur les 15 que comptent les Landes : Mont de Marsan 1 et 2, Dax 1 et 2, Pays Tyrossais, Orthe et Arrigans, Seignanx, Marensin Sud.

ESMS de rattachement

En 2024, il n'y a pas eu de changement concernant les ESMS de rattachement.

Seuls 3 PCPE sont rattachés à un ESMS accompagnant des adultes.

- Le PCPE Situations critiques des Landes est rattaché à un Foyer d'accueil médicalisé
- Le PCPE Situations critiques du Lot-et-Garonne est rattaché à un établissement expérimental pour adultes
- Le PCPE Situations critiques de la Haute-Vienne est rattaché à un SAMSAH

Type d'ESMS de rattachement des PCPE de Nouvelle-Aquitaine

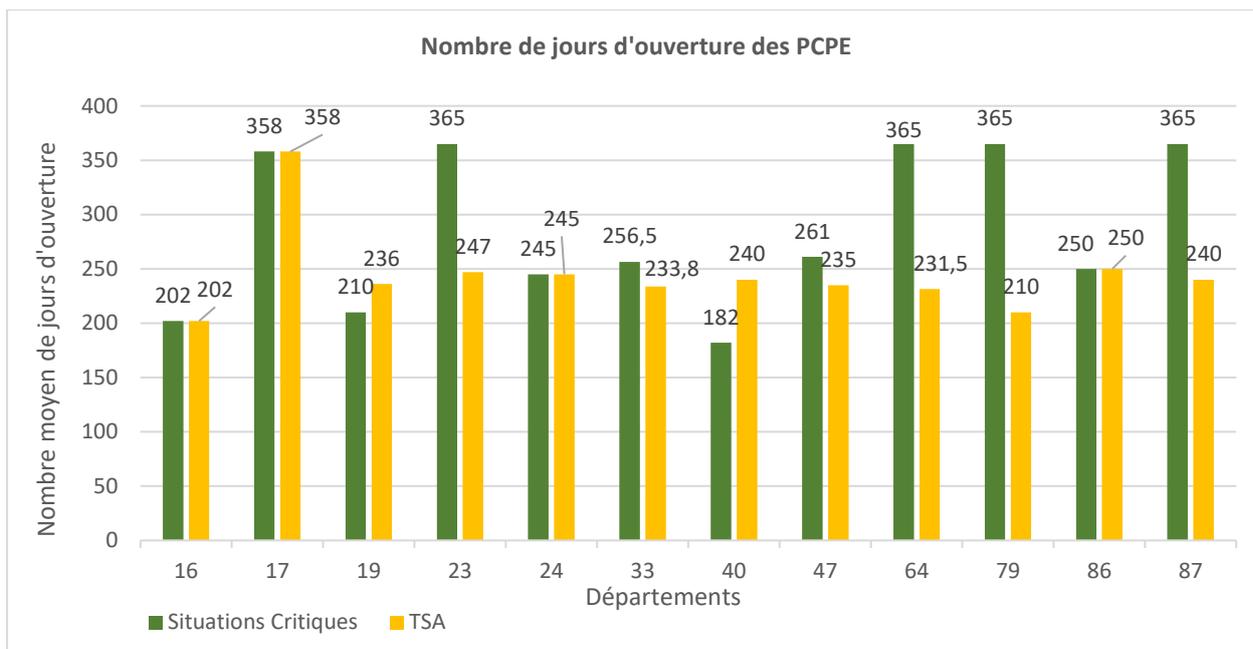
Structure de rattachement	TSA	Situations critiques	Ensemble
SESSAD	14	5	19
IME	2	2	4
IEM-EEAP	-	2	2
ITEP	-	1	1
EAM	-	1	1
Etablissements expérimentaux	1	1	2
SAMSAH	-	1	1
TOTAL	17	13	30

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nombre de jours d'ouverture du PCPE par an

En moyenne, comme en 2023,

- les PCPE TSA sont ouverts 240 jours par an
- les PCPE situations critiques 283 jours par an (4 sont ouverts 365 j par an)



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Modalités d'expression des personnes et familles

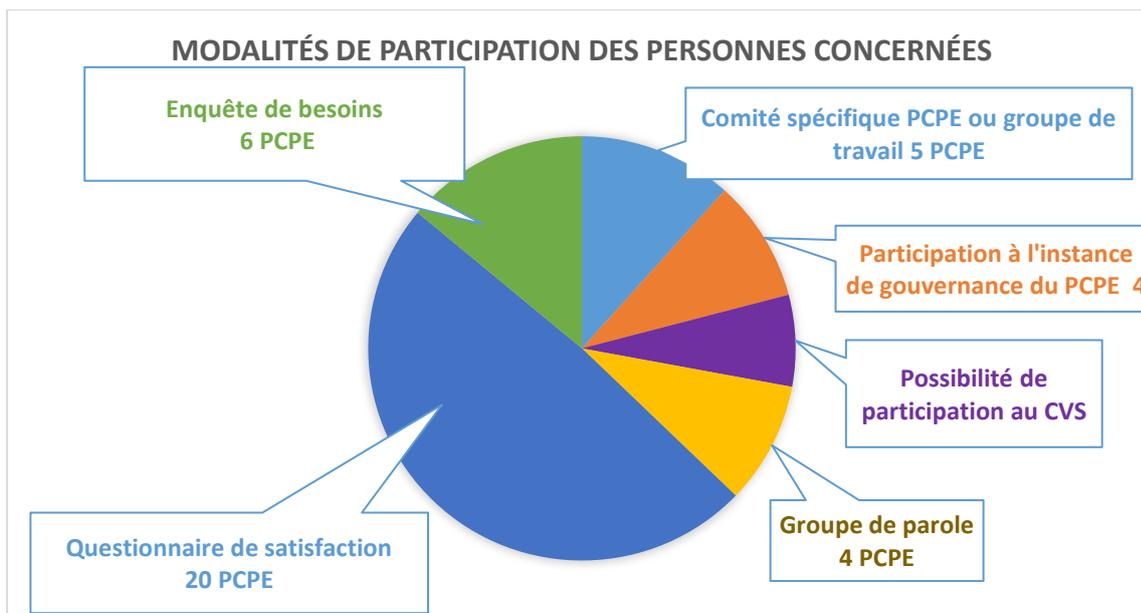
Faire vivre la démocratie en santé est un objectif pour les PCPE. A cette fin ils ont mis en place un ensemble de démarche visant à assurer la participation des personnes concernées à leur propre projet et/ou à l'organisation du PCPE.

Le questionnaire de satisfaction est le mode d'expression des personnes concernées le plus fréquent. Leur participation aux instances collectives traitant de l'organisation du PCPE est également fréquente. Les personnes accompagnées par 8 PCPE disposent de la possibilité de participer au CVS ou aux autres formes de consultation proposées en lieu et place du CVS (comité spécifique ou groupe de de travail...) celles accompagnées par 4 PCPE participent à l'instance de gouvernance.

Quatorze PCPE disposent de plusieurs modalités de participation (entre 2 et 5 modalités différentes)

Seuls 2 PCPE ne semblent pas avoir mis en place de modalité d'expression des personnes accompagnées et des familles (contre 6 en 2023).

En outre, les PCPE indiquent qu'il existe de nombreuses occasions pour les personnes accompagnées de s'exprimer sur leur projet d'accompagnement à différents moments du parcours, à l'entrée et à la sortie du PCPE et autant que nécessaire au cours de l'accompagnement.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

3. Les demandes et les admissions en 2024

Des demandes d'admission en augmentation continue depuis 2022

En 2024, il y a eu 764 demandes d'admission dans les PCPE de Nouvelle-Aquitaine

- 268 pour les PCPE Situations critiques
- 496 pour les pcpe TSA

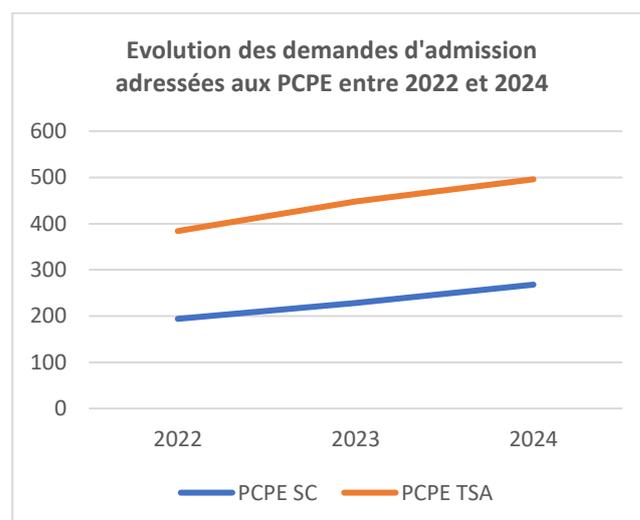
Cela représente une augmentation de 32% des demandes depuis 2022 dont

- + 38% pour les PCPE SC
- + 29 % pour les PCPE TSA

Evolution des demandes d'admissions entre 2022 et 2024

	PCPE SC	PCPE TSA	Ensemble
2022	194	384	578
2023	228	448	676
2024	268	496	764
Evolution 2022-2024	+38%	+29%	+32%

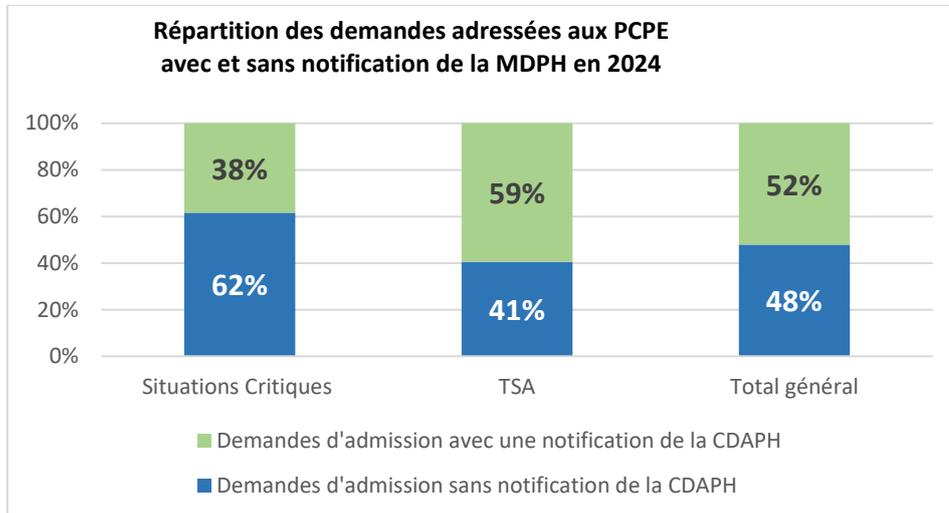
Source : Enquêtes 2023, 2024, 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



La part des demandes adressées aux PCPE sans notification de la MDPH a

- fortement augmenté pour les PCPE SC : 46% en 2023 contre 62% en 2024
- fortement diminué pour les PCPE TSA : 47% en 2023 contre 41% en 2024

Notons qu'il existe des écarts importants entre les PCPE : Certains ne reçoivent que des demandes d'admissions avec une notification MDPH, d'autres PCPE une majorité de demandes sans notification MDPH, d'autres encore enregistrent autant de demandes d'admissions avec ou sans notification.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

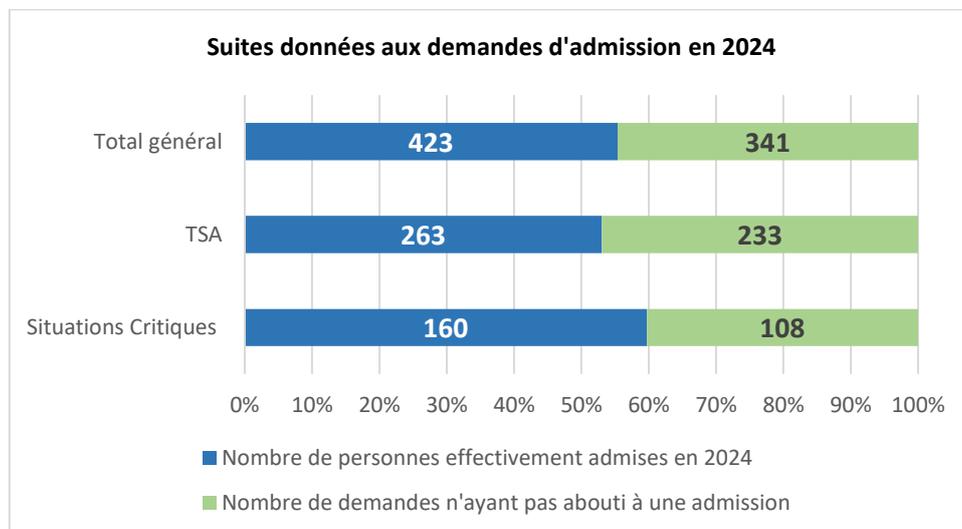
Les PCPE apportent des précisions sur leur mode de fonctionnement :

- 22 PCPE/30 (10 PCPE SC/13 et 12 PCPE TSA 17) peuvent démarrer des accompagnements avant la notification par la MDPH.
- 3 PCPE situations critiques et 5 PCPE TSA ne démarrent pas les accompagnements avant la réception de la notification par la MDPH.

Trois PCPE ont changé leur pratique de ce point de vue, n'admettant plus d'accompagnements sans notification de la MDPH (depuis fin 2023 ou mi 2024)

Les suites données aux demandes d'admission

En 2024, 55 % des personnes ayant adressé une demande aux PCPE de la région ont été admises (56% en 2023)



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Commissions d'admission

En 2024, 17 PCPE sur les 30 avaient une commission d'admission interne (5 PCPE SC, 12 PCPE TSA). Pour 16 de ces PCPE (contre 15 en 2023), les demandes d'admissions sont examinées avec la MDPH.

L'origine des demandes

Cette donnée a été renseignée pour 481 demandes sur 764, **soit près de 6 demandes sur 10**.

La part des demandes adressées **directement par l'utilisateur ou son représentant légal concerne un tiers des demandes d'admission**. Il n'y a pas d'évolution notable de l'origine des demandes d'admission. Notons toutefois l'augmentation progressive des demandes effectuées par les professionnels en libéral. On peut poser l'hypothèse qu'ils détectent parmi leur patientèle des personnes qui ne sont pas accompagnées à hauteur des besoins.

Origine des demandes d'admission aux PCPE en 2024

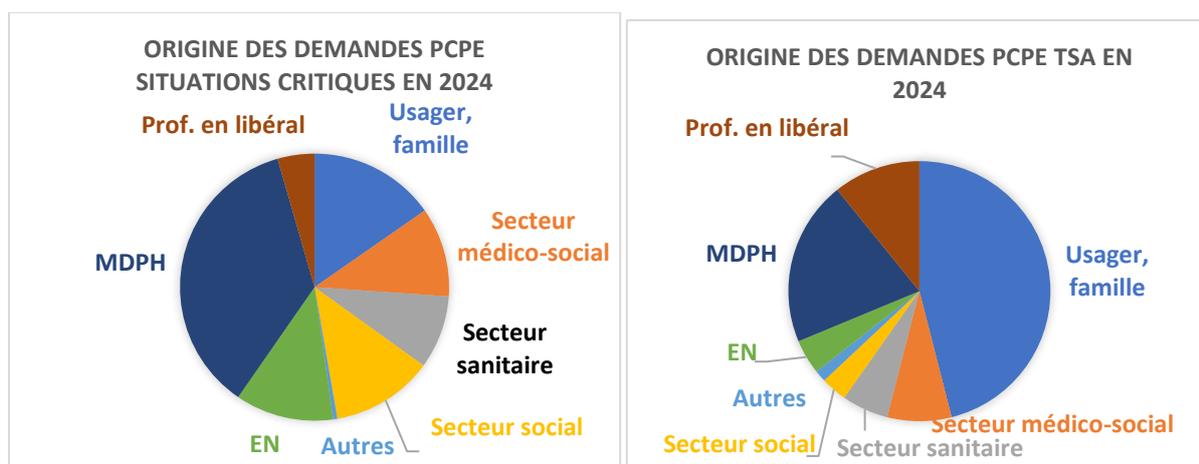
PCPE	Usager, famille rep. légal	MDPH	Secteur médico-social	Prof. en libéral	Secteur social	EN	Secteur sanitaire	Autres	TOTAL
Situations Critiques	15%	36%	11%	4%	12%	12%	9%	0%	100%
TSA	46%	21%	8%	11%	3%	4%	6%	1%	100%
Total général	33%	27%	9%	8%	7%	7%	7%	1%	100%

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Origine des demandes d'admission aux PCPE en 2022 et 2023

	Usager, famille, représ. légal	MDPH	ESMS	EN	Sanitaire	Secteur social	Prof. libéraux	Autre, assoc usagers	Total
2022	26%	24%	13%	11%	9%	8%	4%	6%	100%
2023	37%	25%	10%	6%	6%	8%	6%	2%	100%

Source : Enquête 2023 et 2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Liste d'attente

20 PCPE ont une liste d'attente en 2024, 15 PCPE TSA (14 en 2022) et 5 PCPE SC, **pour un total de 380 personnes (+ 34 personnes par rapport à 2023).**

- 337 personnes étaient sur liste d'attente dans les PCPE TSA (+ 23 personnes par rapport au 31/12/2023)
- 43 personnes étaient en liste d'attente dans les PCPE SC au 31/12/2024 (+11 personnes par rapport au 31/12/2023)

Les PCPE qui n'ont pas de liste d'attente précisent que :

« Pas de liste d'attente, uniquement liste en cours d'instruction. Notification émise post admission ».

« Identification des situations en amont avec la MDPH »

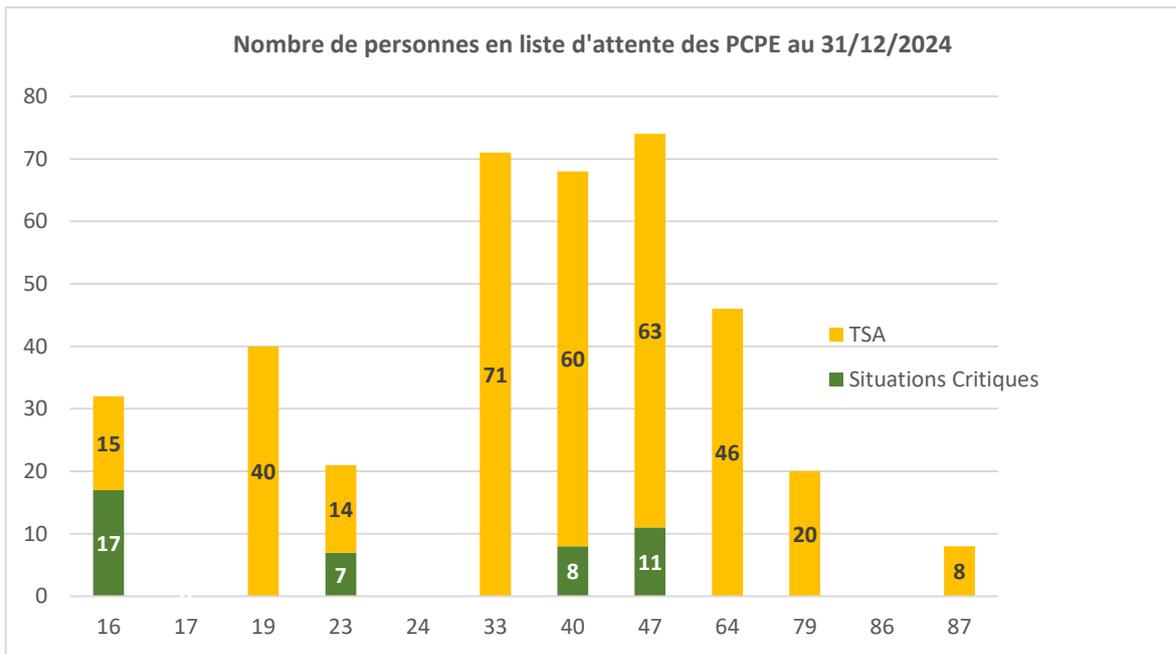
« Car seules les situations qui révèlent un caractère critique nous sont adressées, de ce fait même si la file active ou le nombre de situations simultanée est atteint, nous continuons d'accompagner les situations qui nous sont adressées. Nous le signalons à la MDPH qui peut réguler par la suite le flux d'entrées au PCPE ».

Ce sont les modalités d'adressage au PCPE par la MDPH qui expliquent l'absence de liste d'attente, la MDPH jouant un rôle de gestion du flux des admissions ou l'organisation du PCPE qui instruit les demandes en fonction de ses capacités d'accompagnement.

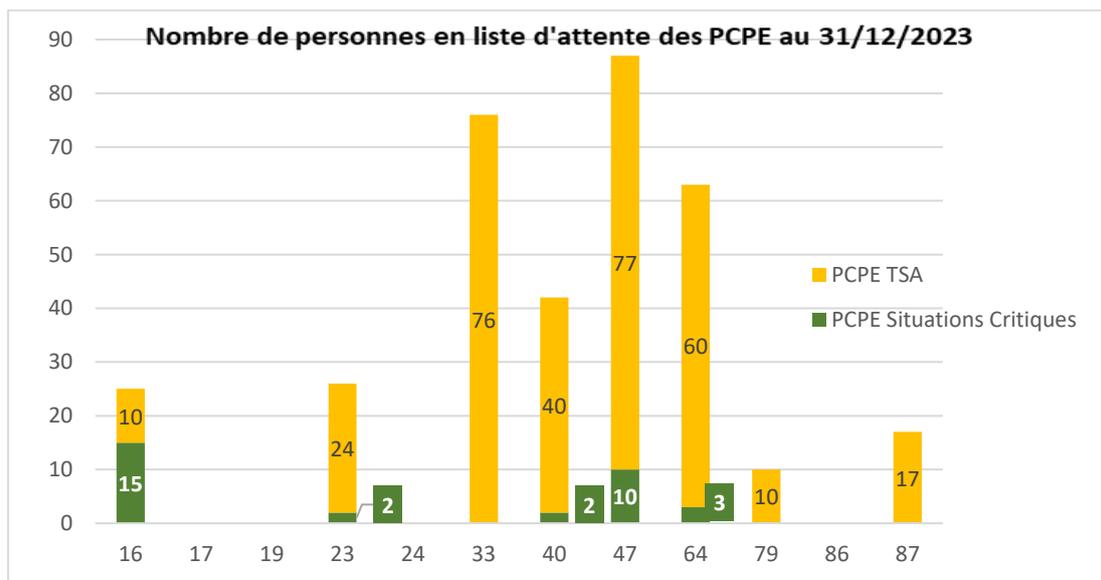
Pour 20 PCPE, il existe des critères de priorisation :

1. « risque de rupture de parcours ou sans solution » (mentionné 7 fois)
2. « épuisement parental, parent isolé, autre situation de handicap dans la famille » (mentionné 6 fois)
3. Ancienneté de la demande (mentionné 5 fois)
4. « La priorisation faite par la MDPH, situations RAPT » (mentionné 5 fois)
5. « Corrélation entre les besoins attendus et les possibilités d'accompagnement » (mentionné 3 fois)
6. « troubles du comportement » (mentionné 2 fois)
7. « Remise en cause de l'intégrité et de la sécurité »
8. « isolement géographique »
9. « danger pour la personne ou autrui »,
10. « nouvelle demande d'un usager sorti depuis moins de 2 ans ».

Comme en 2022 et en 2023, il y a de fortes disparités des listes d'attente selon les départements. Notons l'augmentation de la liste d'attente dans les Landes de 42 à 68 personnes



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La proportion des personnes en liste d'attente par rapport à la proportion des personnes de la file active apporte des informations sur le niveau d'embolisation des PCPE.

Globalement, depuis 2022, la proportion des personnes en liste d'attente par rapport à la file active reste stable, autour de 43 personnes en liste d'attente pour 100 personnes accompagnées pour les PCPE TSA et de 11 personnes en liste d'attente pour 100 personnes accompagnées pour les PCPE SC

Notons que dans les Landes et en Corrèze **l'effectif des personnes avec TSA en liste d'attente est supérieur à l'effectif de la file active**, ce qui révèle une embolisation importante du dispositif. Dans le Lot-et-Garonne, l'effectif des personnes en liste d'attente est égal à l'effectif de la file active.

Liste d'attente et file active des PCPE TSA 2024 (et rappel 2023 et 2022)

Départements	File active des PCPE TSA en 2024	Effectifs personnes en liste d'attente au 31/12/2024	Ratio personnes en liste d'attente / effectif file active en 2024		
			2024	2023	2022
16	37	15	0,41	0,36	0,45
17	47	Pas de liste d'attente			
19	27	40	1,48		0,67
23	49	14	0,29	0,48	0,49
24	23	Pas de liste d'attente			
33	248	71	0,29	0,42	0,33
40	37	60	1,62	1,21	1,2
47	68	63	0,93	1,35	1,16
64	67	46	0,69	0,98	0,55
79	86	20	0,23	0,13	0,17
86	49				
87	39	8	0,21	0,33	1,33
Nouvelle-Aquitaine	777	337	0,43	0,45	0,44

Source : Enquêtes 2023, 2024 et 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La situation est moins tendue pour les PCPE Situation critique hormis pour les PCPE SC de Charente, de Creuse et du Lot-et-Garonne où le nombre de personnes en attente correspond au tiers de l'effectif de la file active.

Liste d'attente et file active des PCPE SC 2024 (et rappel 2023 et 2022)

Départements	File active des PCPE SC en 2024	effectifs personnes en liste d'attente au 31/12/ 2024	Ratio personnes en liste d'attente / effectif file active e		
			2024	2023	2022
16	46	17	0,37	0,54	0,55
17	40	Pas de liste attente			
19	23	Pas de liste attente			
23	22	7	0,31	0,12	0,23
24	22	Pas de liste d'attente			
33	72	Pas de liste attente			
40	35	8	0,23	0,07	0,23
47	31	11	0,35	0,31	0,27
64	24	3	0,12	0,14	0,33
79	28	Pas de liste attente			
86	30	Pas de liste attente			
87	24	Pas de liste attente			
Nouvelle-Aquitaine	397	43	0,11	0,08	0,1

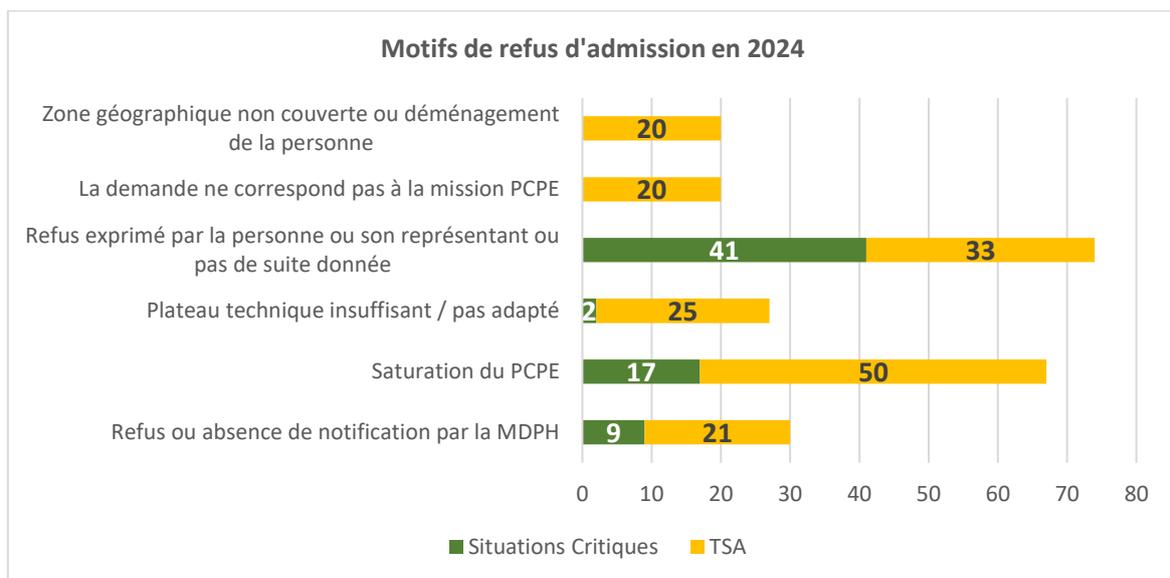
Source : Enquêtes 2023, 2024 et 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Demandes n'ayant pas abouti à une admission

En 2024, **298 demandes d'accompagnement par un PCPE ont été rejetées**. Cela concerne 122 demandes pour les PCPE SC et 176 demandes pour les PCPE TSA.

Les motifs de refus ont été renseignés pour 238 demandes.

Le fait que la personne concernée exprime un refus ou ne donne pas suite est le premier motif de non-admission dans les PCPE. Même si ce motif diminue d'année en année, cela interroge la qualité de l'adressage par les partenaires du PCPE. Il est probable que dans un nombre important de situations, la personne concernée n'a pas été associée à la demande d'admission au PCPE. La participation des personnes à leur propre projet, notamment lorsqu'une rupture d'accompagnement se profile, est à questionner.

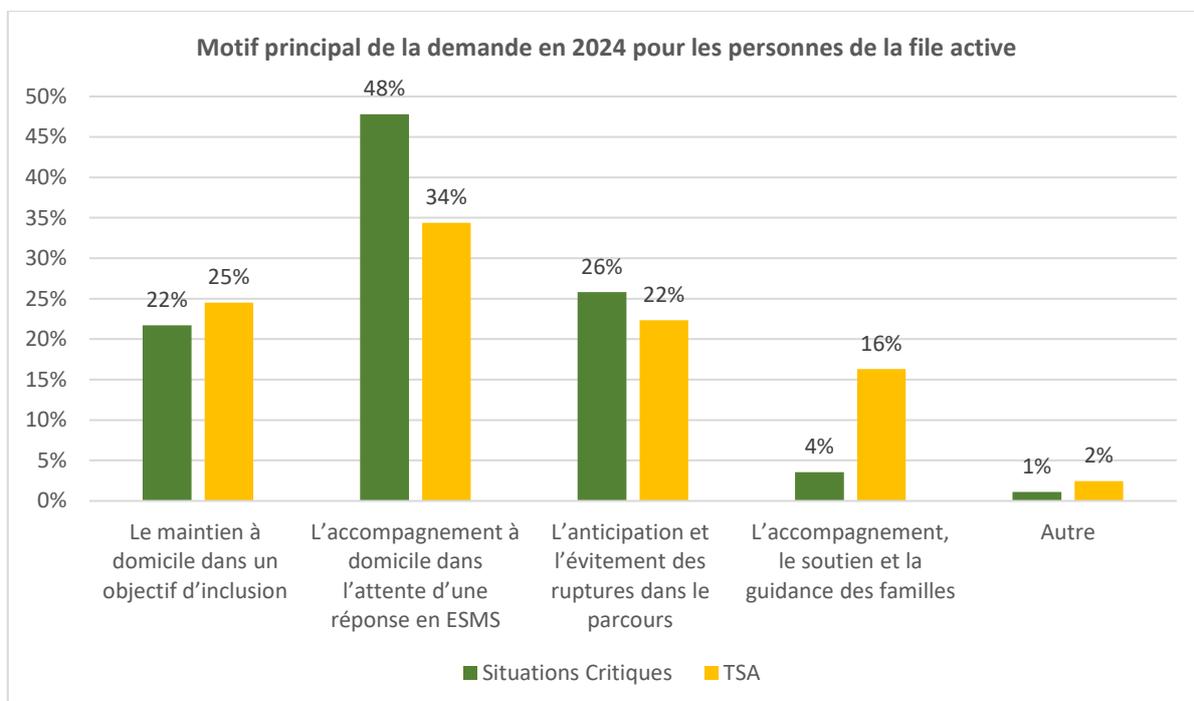


Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Motif principal de la demande d'accompagnement

Il y a peu d'évolutions dans la répartition de motifs principaux de demande d'admission par rapport aux années précédentes.

Comme en 2023, l'accompagnement à domicile dans l'attente d'une réponse reste le premier motif pour les personnes en situation critique (48% des motifs de demandes) comme pour les personnes avec TSA (34% des motifs).



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

4. Les personnes accompagnées par les PCPE en 2024

Une augmentation de 9 % de la file active régionale en un an.

En 2024, **1174 personnes ont été accompagnées par les PCPE de Nouvelle-Aquitaine**, dont 777 par les PCPE TSA (soit 66%) et 397 par les PCPE situations critiques (34%).

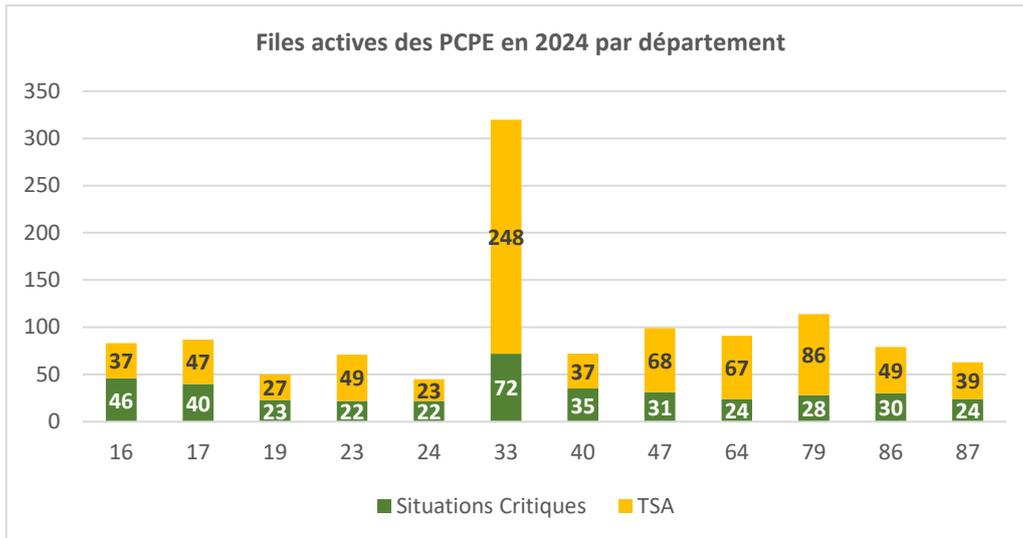
On note une évolution des files actives de + 9% par rapport à 2023 :

- **+ 12% pour les PCPE TSA**
- **+ 4% pour les PCPE SC**

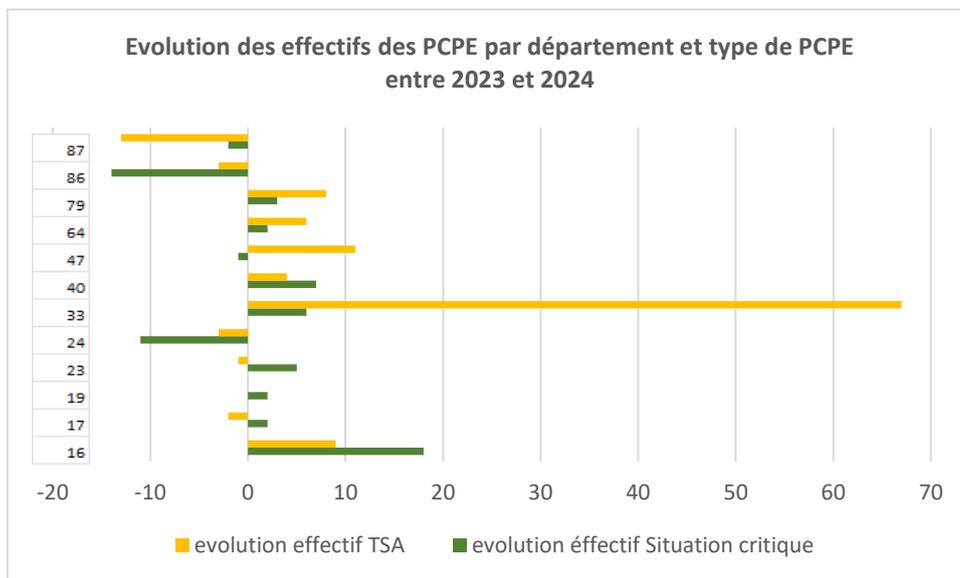
Evolution des files actives

Type de PCPE	Situations critiques	TSA	Total général
File active en 2020	243	538	781
file active en 2023	380	694	1074
File active 2024	397	777	1174
progression 2023-2024	+ 4 %	+ 12,0%	+ 9 %

Source : Enquêtes 2021 et 2024 et 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

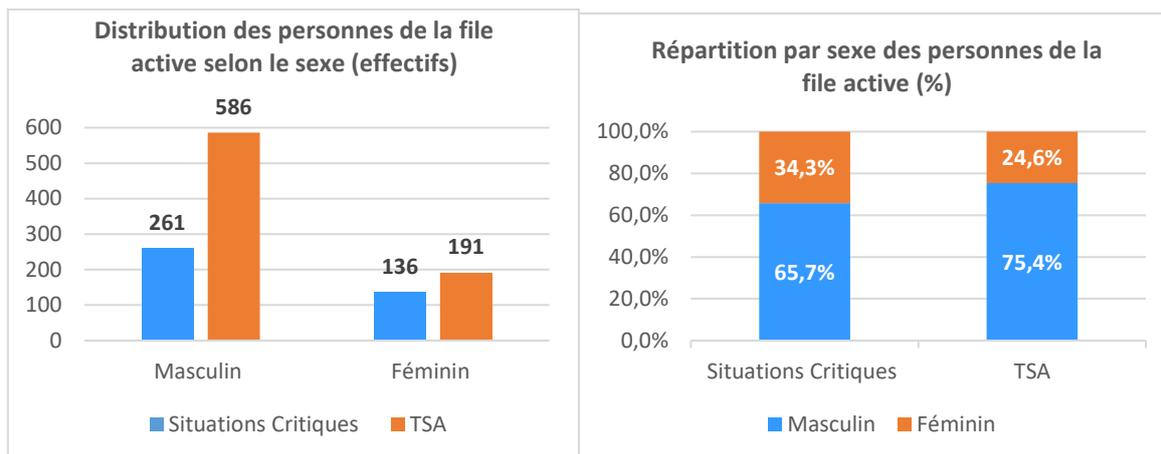


Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Répartition par sexe et âge

La répartition selon le sexe des personnes accompagnées par les PCPE de la région évolue peu depuis 2020.

- Pour les PCPE Situations critiques, 66% des personnes de la file active sont des garçons ou hommes et 34% sont des filles ou des femmes (contre 68% d'hommes et 32% de femmes en 2023)
- Pour les PCPE TSA, 75% des personnes de la file active sont des garçons ou hommes et 25% sont des filles ou des femmes.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2024, 829 personnes accompagnées par les PCPE sont mineures et 345 sont majeures, soit **deux tiers de mineurs et un tiers de majeurs**.

L'augmentation de la file active concerne exclusivement des personnes mineures.

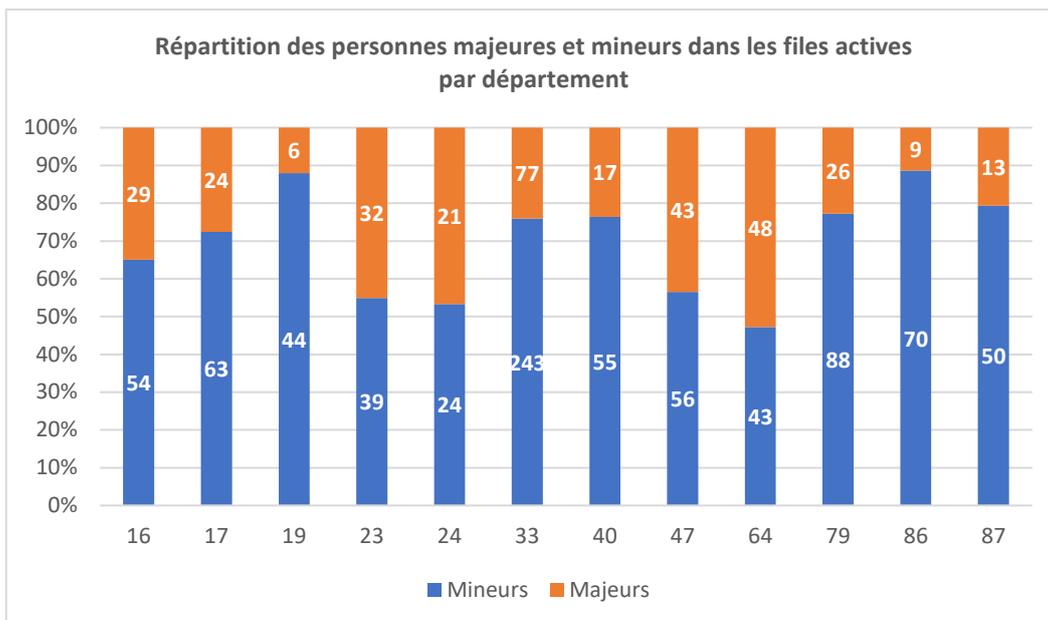
En 2024

- 74% des personnes avec TSA accompagnées sont mineures
- 64% des personnes en situation critique sont mineures

Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon le statut mineur/majeur

PCPE Statut	TSA		Situations critiques		Total 2024		Rappel Total 2023	Rappel Total 2022	Rappel Total 2020
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%			
Mineurs	576	74%	253	64%	829	71%	68%	66%	71%
Majeurs	201	26%	144	36%	345	29%	32%	34%	29%
Total	777	100%	397	100%	1174		100%	100%	100%

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les majeurs accompagnés sont le plus fréquemment de jeunes majeurs (âgés de moins de 25 ans). Les personnes de plus de 25 ans sont extrêmement minoritaires (16% de la file active pour les PCPE Situations critiques et 11% de la file active pour les PCPE TSA)

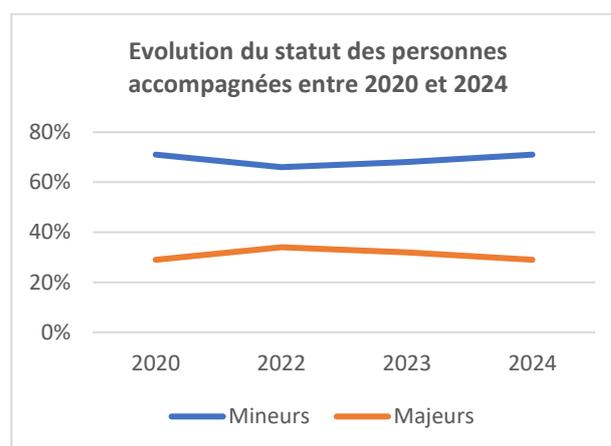
Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon l'âge

PCPE	Situations Critiques		TSA		Ensemble
	%	% cumulés	%	% cumulés	
Groupes d'âges					
< 6 ans	2%	2%	7%	7%	5%
6-10 ans	26%	28%	29%	36%	28%
11-15 ans	25%	53%	29%	65%	28%
16-17 ans	11%	64%	9%	74%	9%
18-24 ans	20%	84%	15%	89%	16%
25-59 ans	16%	100%	11%	100%	13%
60 ans et plus	<1%		0%		0%
	100%		100%		100%

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La répartition entre les mineurs et les majeurs n'évolue pas de manière significative depuis l'étude menée en 2020.

Part des mineurs			
PCPE	Situations Critiques	TSA	Ensemble
2024	64%	74%	71%
2023	60%	72%	67%
2020	61%	77%	72%
Part des majeurs			
2024	36%	26%	29%
2023	40%	28%	32%
2020	39%	23%	28%



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation résidentielle des personnes de la file active en 2023

Le domicile parental reste le lieu de résidence le plus fréquent. Notons toutefois une légère augmentation des personnes vivant dans un logement personnel : 8% de personnes en situation critique contre 6% en 2023 et 11% de personnes avec TSA contre 8% en 2023.

Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon le lieu de résidence

	Situations Critiques	TSA	Ensemble
Domicile parental	77%	87%	84%
Domicile personnel	8%	11%	10%
Dans un établissement MS, sanitaire ou social	11%	1%	4%
En famille d'accueil	4%	1%	2%
Sans Domicile	1%	0%	0%
	100%	100%	100%

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

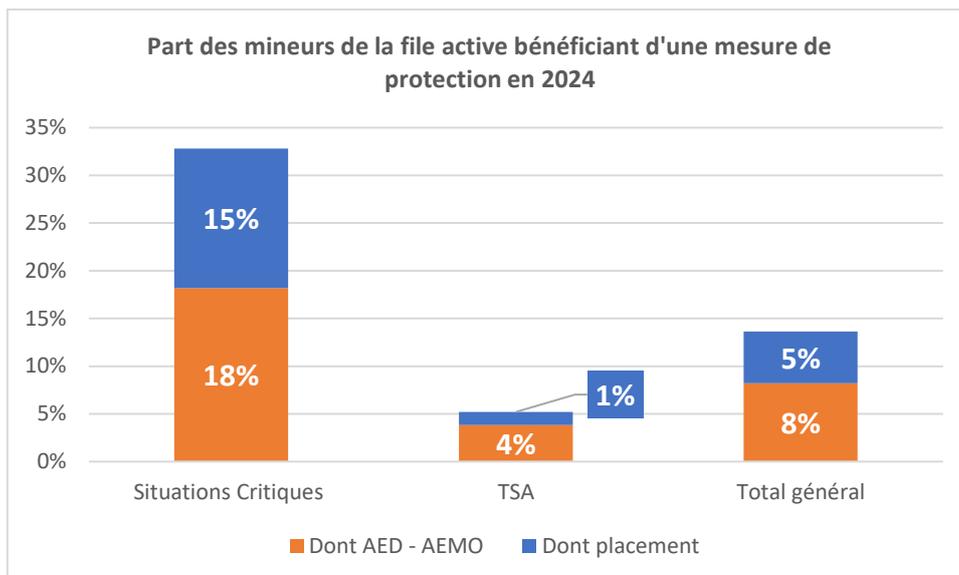
Mesures de protection

113 enfants accompagnés par les PCPE de la région étaient protégés en 2024 (110 en 2023).

Rapporté aux 829 mineurs accompagnés par les PCPE, 14% des mineurs accompagnés par les PCPE ont une mesure de protection. Parmi ces mineurs protégés, 4 sur 10 sont placés (soit 5% des mineurs accompagnés par les PCPE).

Mais, comme en 2022, il existe un contraste important entre les mineurs en situation critique et les mineurs avec TSA.

- **33% des enfants accompagnés par les PCPE SC sont protégés** (83 enfants sur les 253 mineurs accompagnés par les PCPE SC) et 15% des enfants accompagnés par les PCPE SC sont placés
- **5% des enfants accompagnés par les PCPE TSA sont protégés** (30 enfants sur les 576 accompagnés par les PCPE TSA). 1% des enfants accompagnés par les PCPE TSA sont placés.

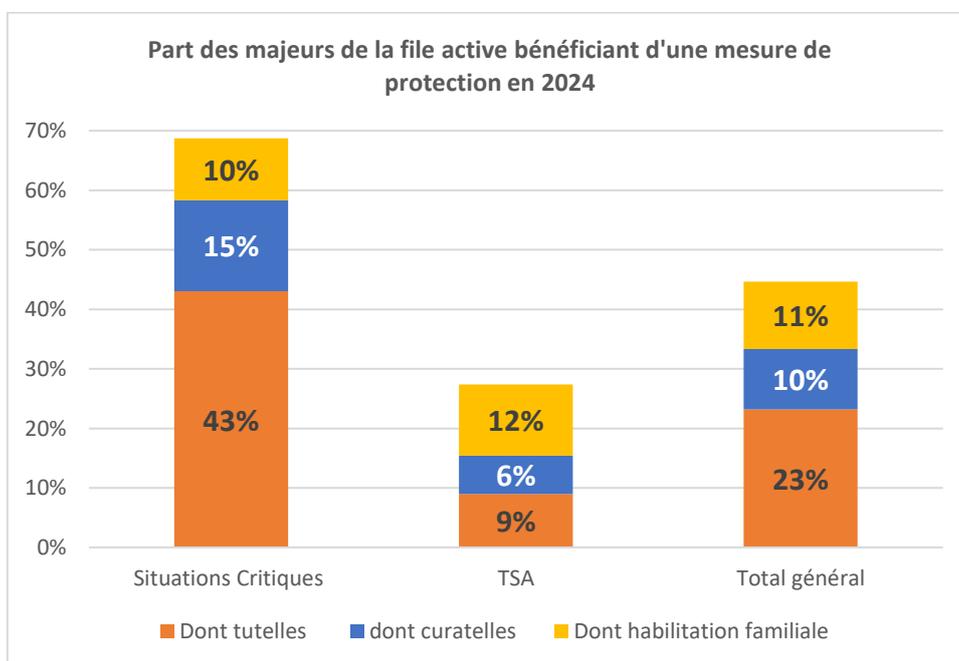


Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2024, 45% majeurs accompagnés par les PCPE avaient une mesure de protection

Comme pour les mineurs, il existe un fort contraste entre les personnes avec TSA et les personnes en situation critique.

- **69% des majeurs accompagnés par les PCPE situation critique ont une mesure de protection.** Il s'agit majoritairement de mesure de tutelles.
- **27% des majeurs avec TSA accompagnés par les PCPE TSA ont une mesure de protection.** Il s'agit majoritairement de mesure d'habilitation familiale.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de l'admission

En 2024, 710 enfants de la file active des PCPE étaient âgés de 3 à 15 ans révolus (640 enfants de 3 à 15 ans en 2023 soit +11% par rapport à 2023)

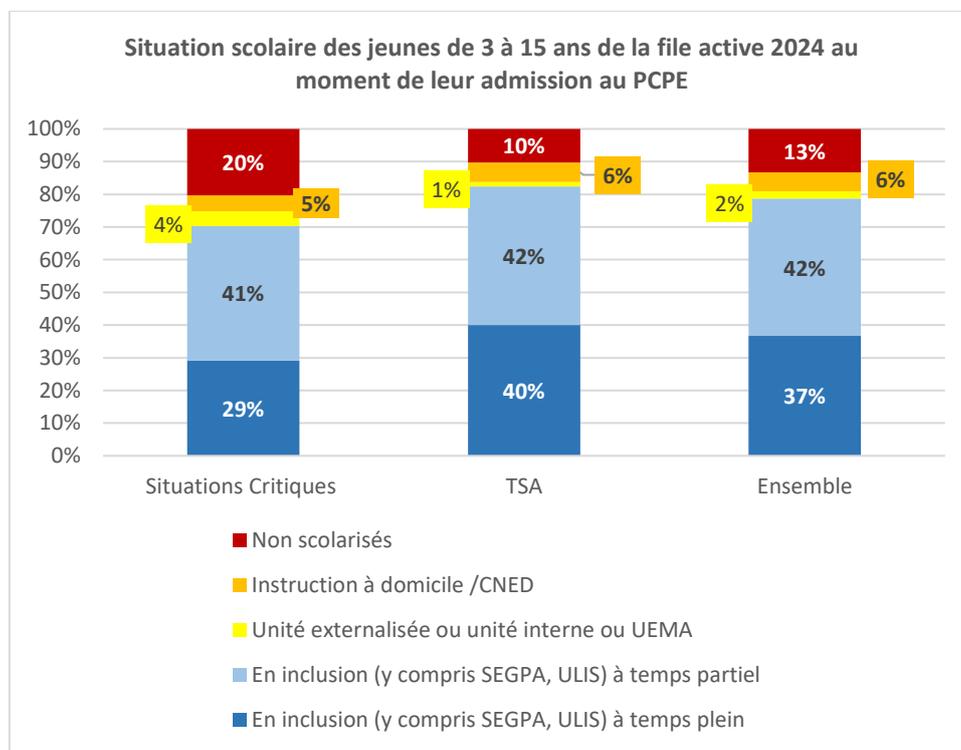
- 508 enfants avec TSA (+ 14% par rapport à 2023)
- 211 enfants en situation critique (+ 8% par rapport à 2023)

Les informations communiquées par les PCPE sur la scolarité concernent 652 enfants de 3 à 15 ans de la file active :

- 450 enfants avec TSA (soit 89%)
- 202 enfants en situation critique (soit 96%)

Près de 80% des enfants de la file active étaient scolarisés en inclusion à temps partiel ou à temps plein au moment de l'admission (77% en 2023), 13% étaient déscolarisés, comme en 2023)

Les enfants de 3 à 15 ans en situation critique sont deux fois plus souvent « non scolarisés » que les enfants accompagnés par les PCPE TSA.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission

En 2024, 450 personnes accompagnées par les PCPE étaient âgées de 16 à 59 ans :

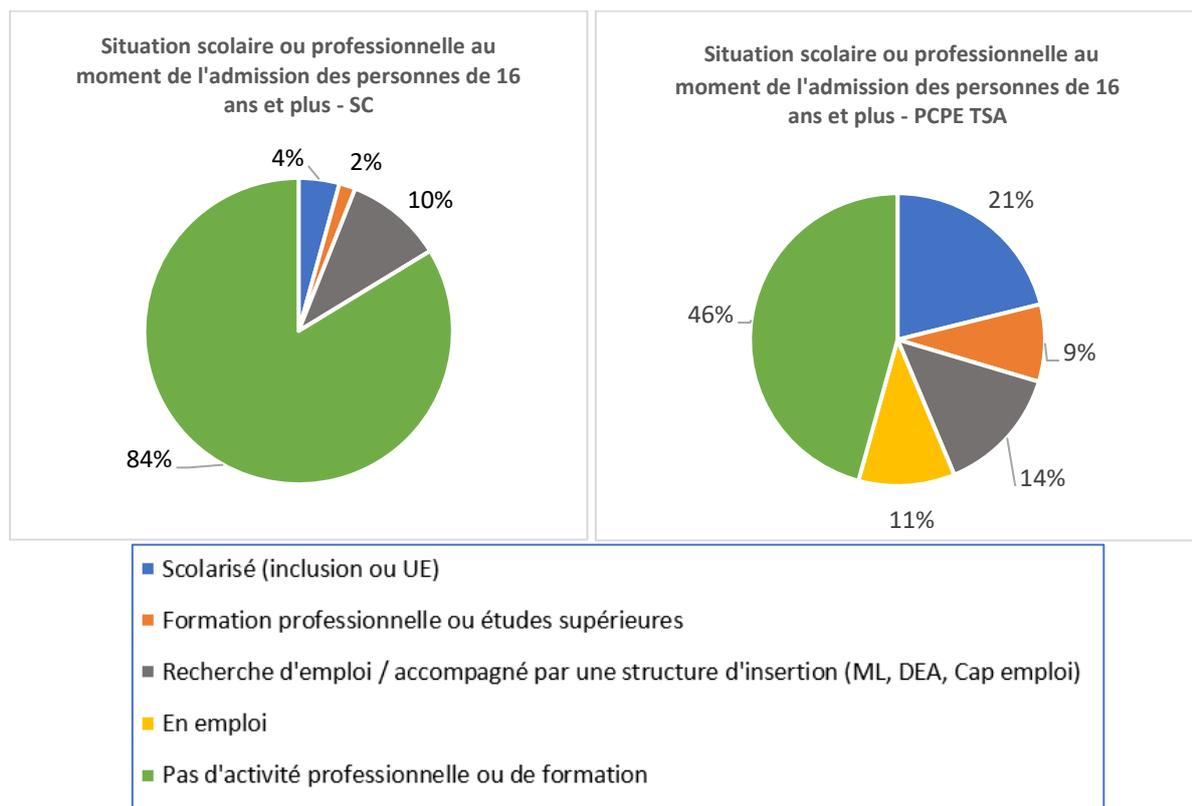
- 267 personnes avec TSA
- 183 personnes en situation critique

Les informations communiquées par les PCPE sur la situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans à 59 ans concernent 316 personnes :

- 199 personnes avec TSA (soit 93%)
- 117 personnes en situation critique (soit 66%)

Il existe toujours un fort contraste entre les publics des deux types de PCPE concernant le projet à l'âge adulte :

- Plus de huit personnes de 16 à 59 ans sur dix accompagnés par les PCPE situation critique sont sans activité ou formation ou professionnelle au moment de l'admission contre un peu moins de cinq sur dix pour les personnes avec TSA.
- Plus de la moitié des personnes de 16 à 59 ans avec TSA est scolarisé ou en formation ou en recherche d'emploi ou en emploi au moment de l'admission.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement principal au moment de l'admission au PCPE

Pour les mineurs des files actives des PCPE

Les informations transmises sur ce point par les PCPE dans les rapports d'activité 2024 concernent :

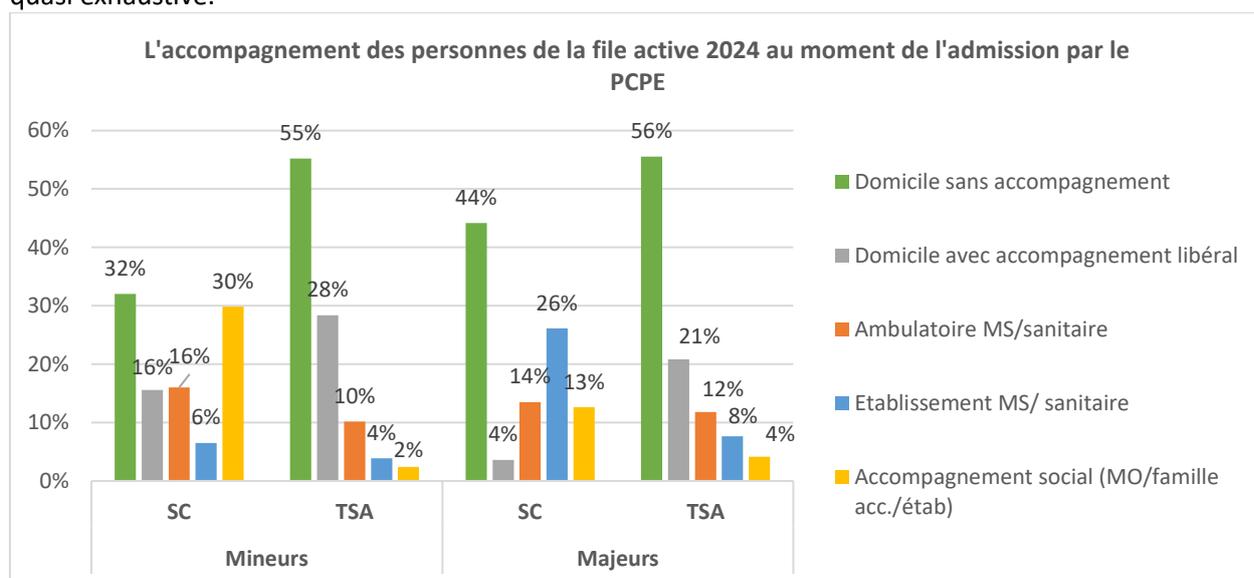
- 91% des mineurs en situation critique
- 80% des mineurs avec TSA.

Pour les majeurs des files actives des PCPE

Les informations transmises sur ce point par les PCPE dans les rapports d'activité concernent :

- 77% des majeurs en situation critique
- 72% des majeurs avec TSA.

Les rapports d'activité 2024 ont été moins bien renseignés qu'en 2023 à ce sujet où l'information était quasi exhaustive.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les mineurs

- sans accompagnement à l'admission représentent **la situation la plus fréquente**, qu'il s'agisse des PCPE situation critique ou TSA. Plus de la moitié des mineurs avec TSA était sans solution avant l'admission au PCPE
- A domicile avec un accompagnement en libéral : 16% pour les PCPE SC et de 28% pour les PCPE TSA. A rapprocher du fait que les professionnels en libéral sont à l'origine de 8% demandes d'admission ayant repéré des enfants susceptibles de bénéficier du PCPE parmi leur patientèle.
- Près du tiers des mineurs en situation critique bénéficiait d'un accompagnement social au moment de l'admission

Les majeurs

- sans accompagnement à l'admission représentent également **la situation la plus fréquente** : plus d'un sur deux majeurs avec TSA et plus de quatre majeurs sur 10 en situation critique.
- Un quart des majeurs en situation critique étaient accueillis en établissement sanitaire ou médico-social lors de l'admission au PCPE.

Les troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE

Cet indicateur est renseigné pour 91% de la file active des PCPE TSA et 93% pour les PCPE SC.

Plusieurs constats émanent de ces données recueillies :

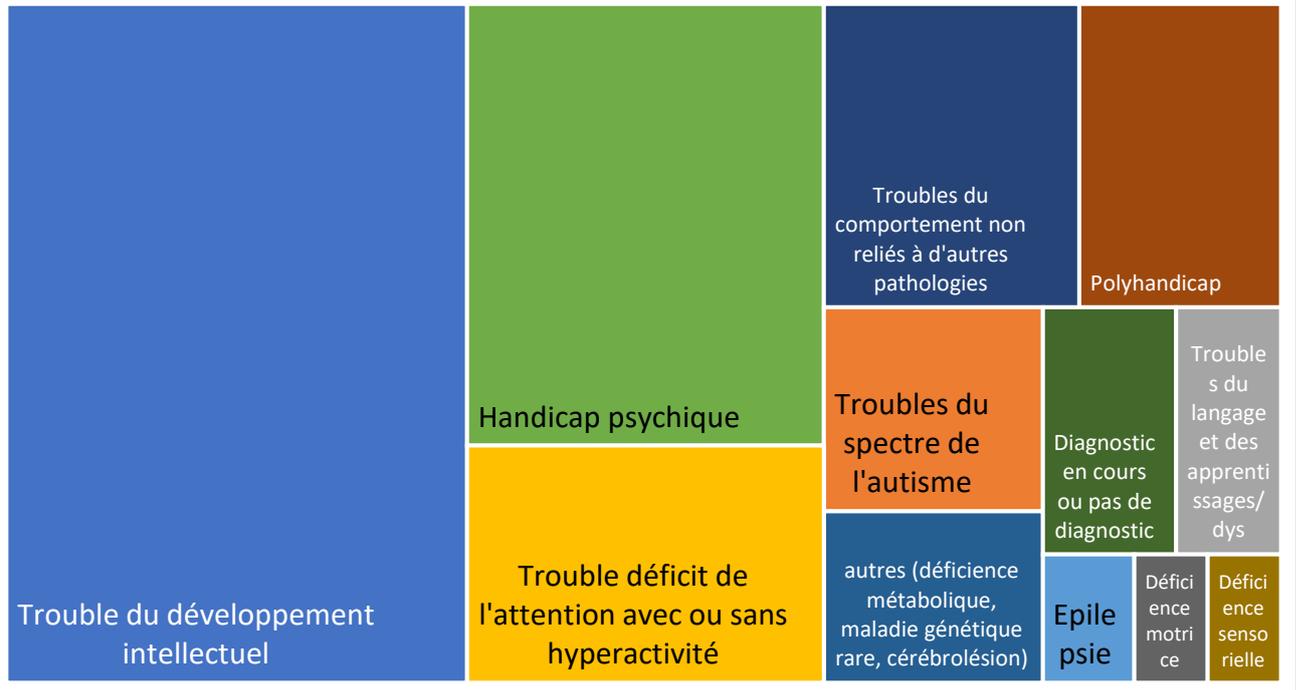
- 6 personnes sur 10 accompagnées par les PCPE situation critique et 8 personnes sur 10 accompagnées par les PCPE TSA présentent **des troubles associés aux troubles principaux**. L'intrication des troubles est un facteur de complexité des situations.
- Les troubles principaux décrits pour les personnes accompagnées par les PCPE situations critiques sont **en majorité des troubles du neurodéveloppement (TND)**, pour 54% des personnes, (51% en 2023) en particulier des troubles du développement intellectuel et des TDAH. **Ce taux de TND atteint 81%** en incluant les déficiences associées (77% en 2023). Outre les TND, dans les déficiences associées, les comportements défis non reliés à la déficience principale sont fréquemment cités.
- Pour les personnes accompagnées par les PCPE TSA, il est pertinent de regarder plus précisément les déficiences associées (le TSA étant la déficience principale pour la quasi-totalité des personnes). La moitié des personnes est concernée par une déficience intellectuelle ou par un trouble du langage.
- Les données montrent que **les personnes accompagnées par les PCPE TSA en 2024 disposaient toutes d'un diagnostic, comme en 2023** (1 seule personne en cours de diagnostic).
- Pour les PCPE Situations critiques, , 14 personnes (soit 4% de la file active) ne disposaient pas d'un diagnostic en 2024.
- Le polyhandicap concerne 7% des personnes accompagnées par les PCPE SC.

Troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE en 2024

Nature des troubles ou déficiences	PCPE	Situation critique		TSA	
		Principale	Associée	Principale	associée
Trouble du développement intellectuel		36%	8%		33%
Troubles du spectre de l'autisme		5%	6%	98%	1%
Troubles du langage et des apprentissages/dys		3%	6%		18%
Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité		10%	7%		14%
Epilepsie		1%	5%		3%
Handicap psychique		18%	3%		1%
Troubles du comportement non reliés à d'autres pathologies		9%	14%		5%
Polyhandicap		7%			
Déficience motrice		1%	3%		1%
Déficience sensorielle		1%	1%		
autres (déficience métabolique, maladie génétique rare, cérébrolésion)		4%	9%	1%	5%
Diagnostic en cours ou pas de diagnostic		4%	1%	1%	0%
total		100%	63%	100%	82%

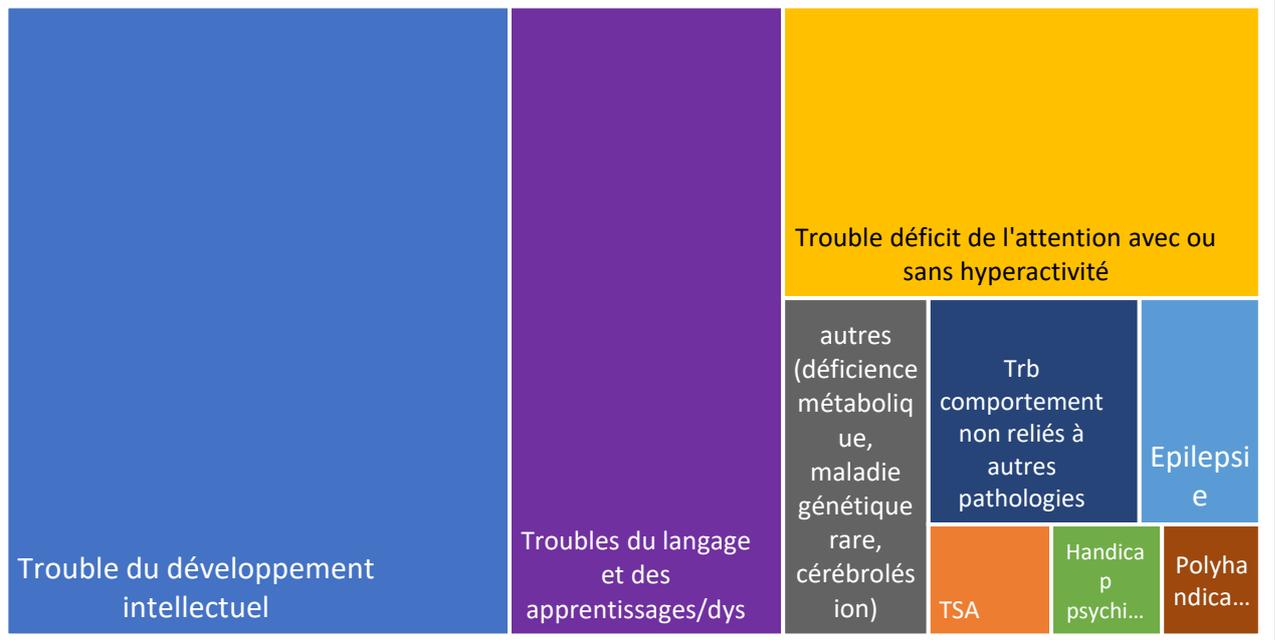
Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Troubles/déficiences **principales** présentés par les personnes accompagnées par les PCPE Situation critique en 2024



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Troubles/déficiences **associées** présentés par les personnes accompagnées par les PCPE TSA en 2024



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

5. Les personnes sorties des PCPE en 2024

En 2024, **381 personnes sont sorties des PCPE néoquitains, soit 32% de la file active.**

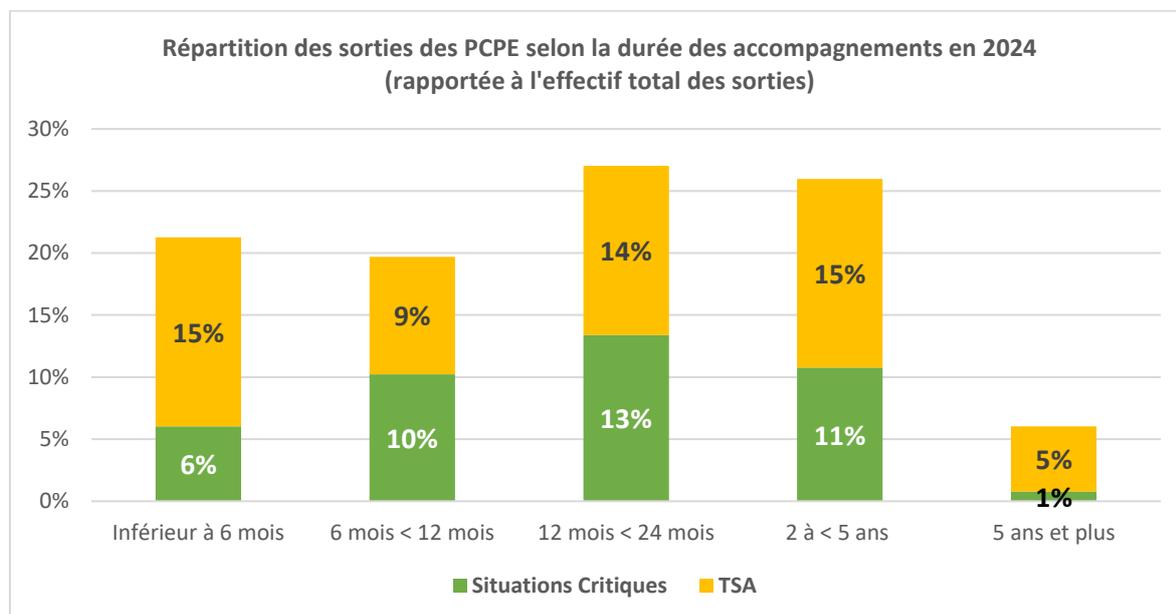
- 157 personnes en situation critique, soit **40% des personnes** de la file active
- 224 personnes avec TSA, soit **29% des personnes** de la file active.

Depuis plusieurs années, on note un renouvellement de la population des personnes accompagnées **de l'ordre d'un tiers de la file active** avec un écart entre les PCPE SC et TSA. **Le renouvellement des personnes accompagnées dans les PCPE SC est plus rapide.**

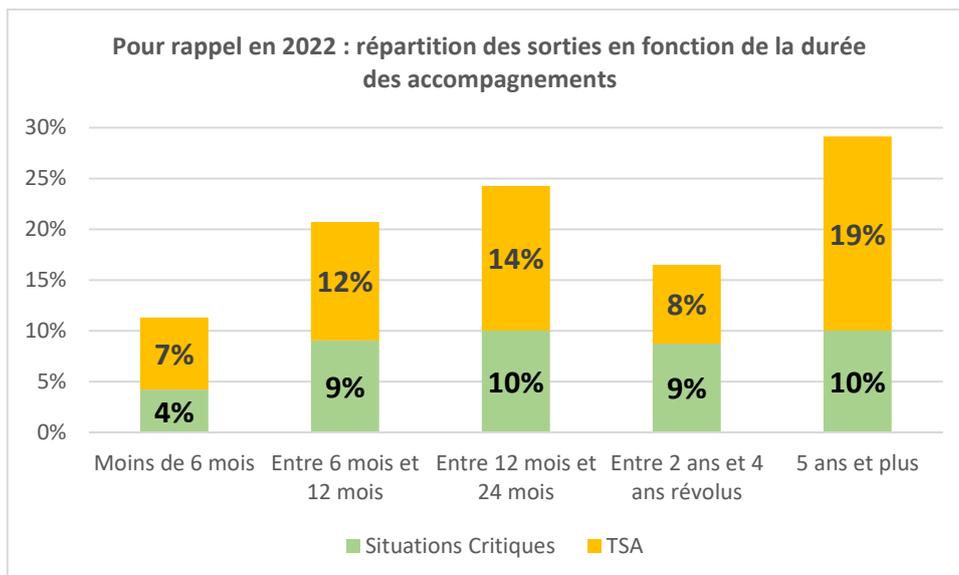
La durée des accompagnements dont ont bénéficié les personnes sorties en 2024.

Il n'y a pas d'évolution de la répartition de la durée de la prise en charge dans le PCPE par rapport à l'année 2023 alors qu'auparavant, les évolutions étaient importantes. En 2022, les sorties après plus de 5 ans d'accompagnement représentaient 29% des sorties contre 6% en 2024.

- Près de 20% des accompagnements ont duré moins de 6 mois
- Près de 20 % des accompagnements ont duré entre 6 mois et un an
- Un quart des sorties ont eu lieu après 12 à 24 mois d'accompagnement
- Un autre quart après une durée entre 2 et 5 ans
- Notons toutefois que les sorties après 5 ans et plus d'accompagnement sont passées de 3% en 2023 à 6% en 2024.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine
Le graphique n'existait pas sous cette forme dans le bilan précédent.

Parmi les 381 personnes sorties des PCPE en 2024, 21 étaient accompagnées dans le cadre d'un PAG (5,5%). Pour la moitié des personnes accompagnées dans le cadre d'un PAG par un PCPE, l'accompagnement a duré plus de deux ans.

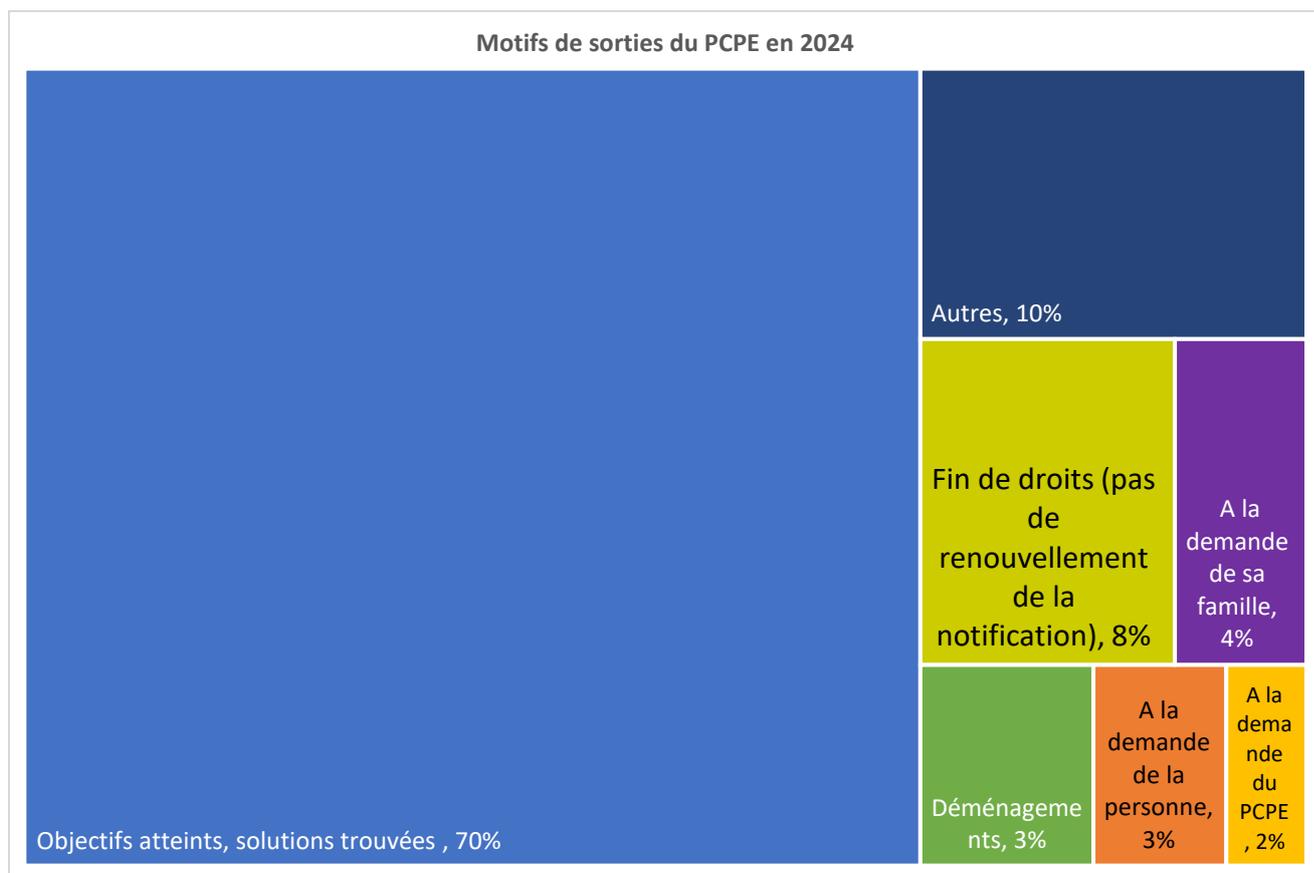
Motifs de la prolongation des accompagnements au-delà de 2 ans

122 personnes sont sorties en 2024 après un accompagnement de plus de 2 ans (118 en 2023). L'information sur les motifs de prolongement est disponible pour 111 personnes.

- Pour 59 personnes / 111, soit 53%, le motif du prolongement tient à l'absence de place en ESMS (tous les types d'établissements et de services pour enfants et adultes concernés)
- 17 personnes/111, soit 15%, souhaitent poursuivre l'accompagnement par le PCPE
- Pour 35 personnes /111, soit 32%, le motif est autre : la nécessité de continuer à assurer la coordination et la supervision du projet, l'apport d'un soutien même lorsque la personne est admise en établissement en raison de l'intensité des troubles, la difficulté des familles à financer les professionnels en libéral, la nécessité de poursuivre l'élaboration du projet, le manque d'adhésion de la personne ou de sa famille ou l'hospitalisation de la personne.

Motifs de fin d'accompagnement par le PCPE

L'information sur les motifs de sortie en 2024 est disponible pour 100% personnes sorties.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le principal motif de la fin d'accompagnement est **l'atteinte des objectifs, pour 70% des sorties**. Cette proportion était de 56% en 2022 et de 62% en 2023, soit une augmentation significative et continue des sorties pour ce motif.

Le motif qui arrive en second temps est le **non-renouvellement des droits par la CDAPH**. Seuls deux départements ne sont pas concernés par ce motif de fin d'accompagnement, la Charente et Les Landes.

Nombre de sorties des PCPE en raison du non-renouvellement de droits par la MDPH selon le département

Dép	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
Nb non renouvellement	0	4	11	1	5	1	0	2	1	2	3	1	31
Nb total sorties	33	26	24	25	22	47	27	50	36	37	24	30	381

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les PCPE sont rarement à l'initiative de la demande de fin d'accompagnement. Cela se produit lorsque la personne n'adhère pas à l'accompagnement ou lorsque le profil de la personne ne correspond pas à l'agrément du PCPE (par exemple lorsqu'un diagnostic TSA est posé en cours d'accompagnement par un PCPE SC, impliquant une réorientation vers l'autre PCPE, ce type de situation est mentionné à plusieurs reprises).

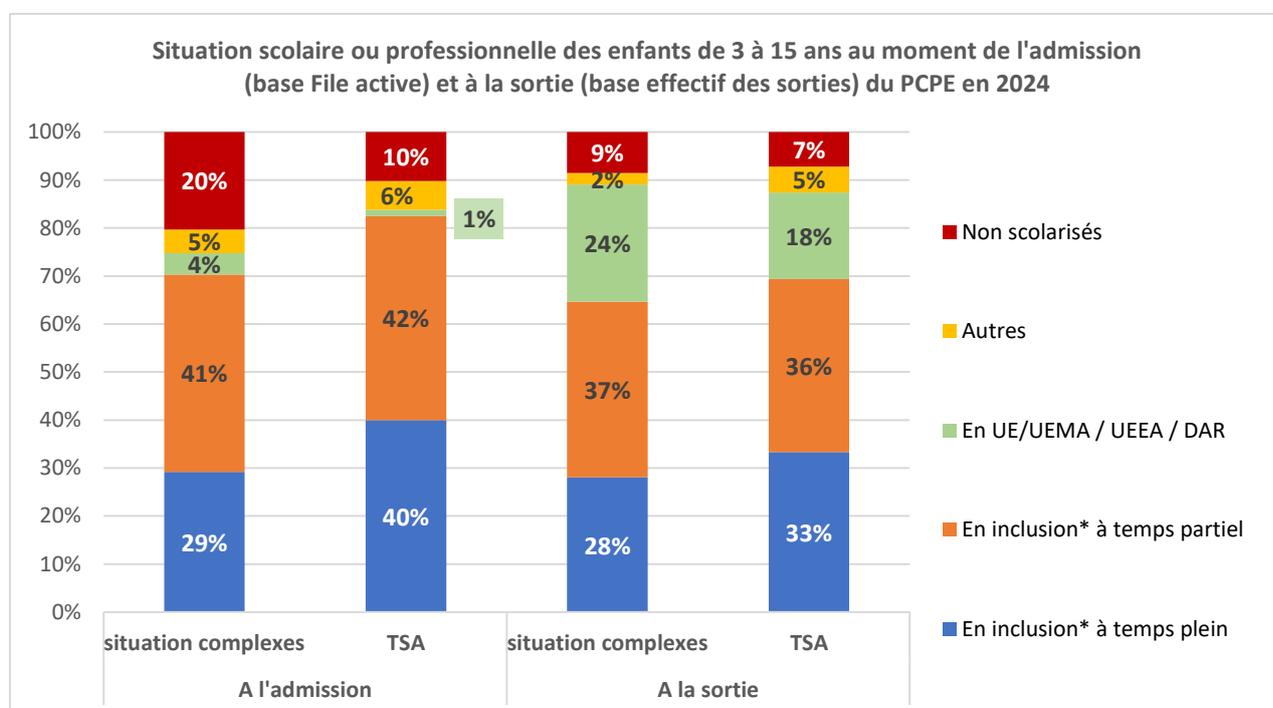
Les « autres motifs » concernent 10% des sorties. Ce sont des motifs variés allant d'une inadaptation du plateau technique, notamment en raison du manque de formation des professionnels en libéral, à la non-obtention de complément permettant de financer les intervenants en libéral.

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de la sortie

L'information recueillie en 2024 à ce sujet concerne 193 enfants de 3 à 15 ans.

Comme les années précédente, la part des enfants de 3 à 15 ans non scolarisés est réduite de moitié pour les PCPE SC et diminue aussi pour les PCPE TSA. **Moins d'un enfant sur dix est non scolarisé à la sortie des PCPE.**

La diminution du nombre des enfants non scolarisés et des enfants en inclusion se fait au profit de la des enfants scolarisés en unités d'enseignement au sein des établissements médico-sociaux ou implantées en établissements scolaires ordinaires. Cette modalité, rare à l'admission en PCPE, concerne un quart des sortants des PCPE SC et 18% des sortants des PCPE TSA. Elle s'avère plus adaptée aux troubles de certains enfants.



*y compris SEGPA et ULIS

Source : Enquête 2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à la sortie

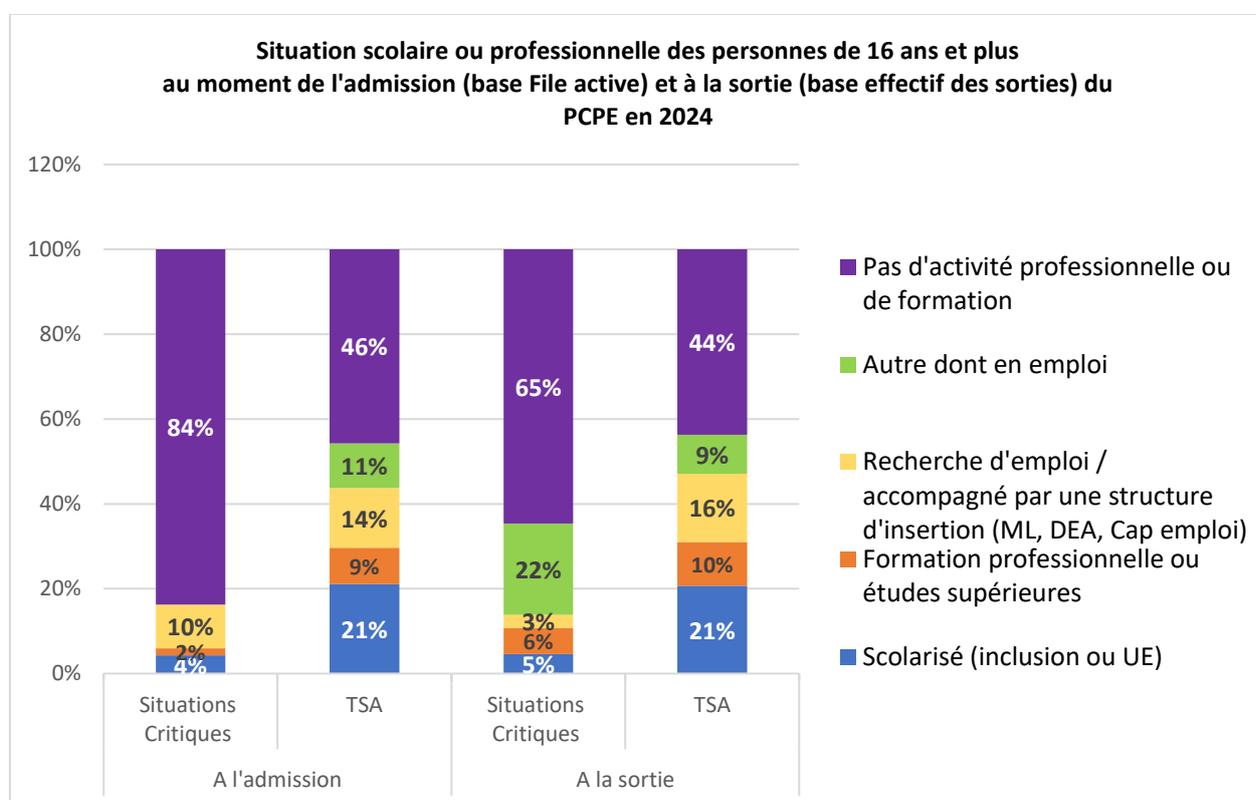
L'information collectée à ce sujet concerne 152 personnes de 16 ans et plus.

Les personnes de 16 ans et plus admises en PCPE en 2024 étaient majoritairement sans activité professionnelle ni formation (84% pour les SC et 46% pour les TSA).

- Cette proportion est en nette diminution pour les personnes sorties des PCPE situations critiques en 2024 : 65% contre 84% à l'admission.
- En revanche la proportion des personnes sortant des PCPE TSA sans activité est proche de celle des personnes lors de l'admission (46 % à l'admission, 44% la sortie)

Les « autres situations » qui sont nombreuses à la sortie, notamment pour les personnes sortant des PCPE situation critique, concernent :

- des admissions en établissement sans scolarité pour les plus jeunes ni formation ou emploi pour les plus âgés
- 5 admissions en ESAT et 1 emploi en milieu ordinaire



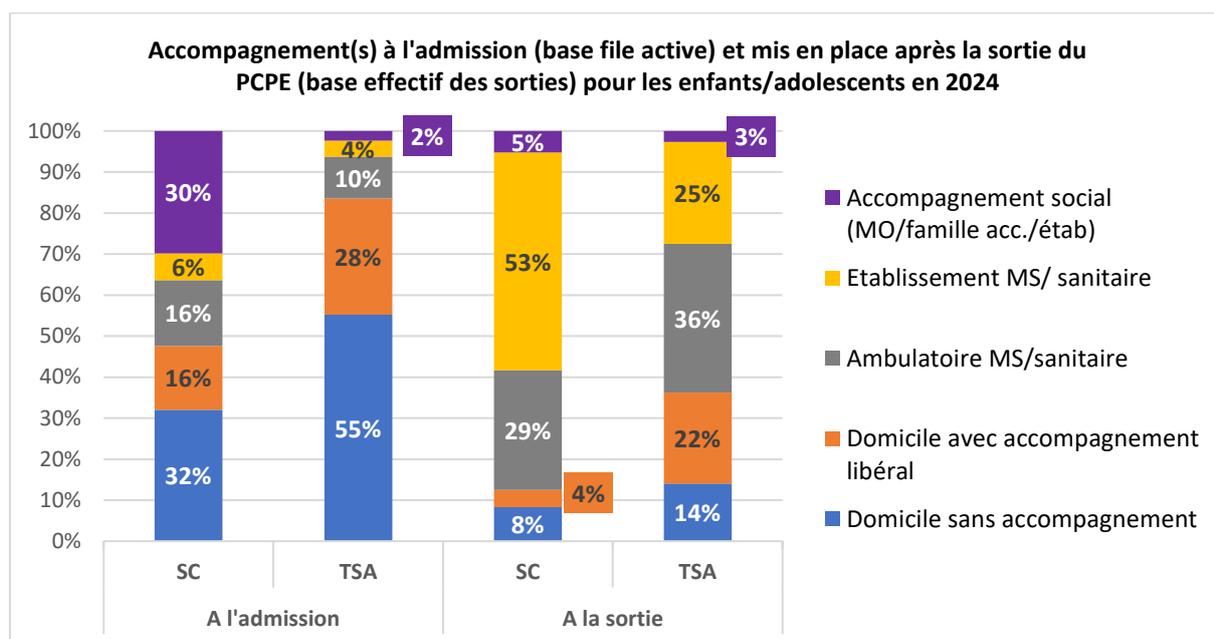
Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les enfants/adolescents

Les enfants et adolescents à domicile sans solution

Comme les années précédentes, la situation des enfants à domicile sans solution évolue nettement grâce à l'accompagnement du PCPE

En effet, si 32% des enfants accompagnés par les PCPE Situation critique et 55% des enfants accompagnés par les PCPE TSA étaient à domicile sans solution à l'admission, ces proportions tombent à 8% et à 14% à la sortie.



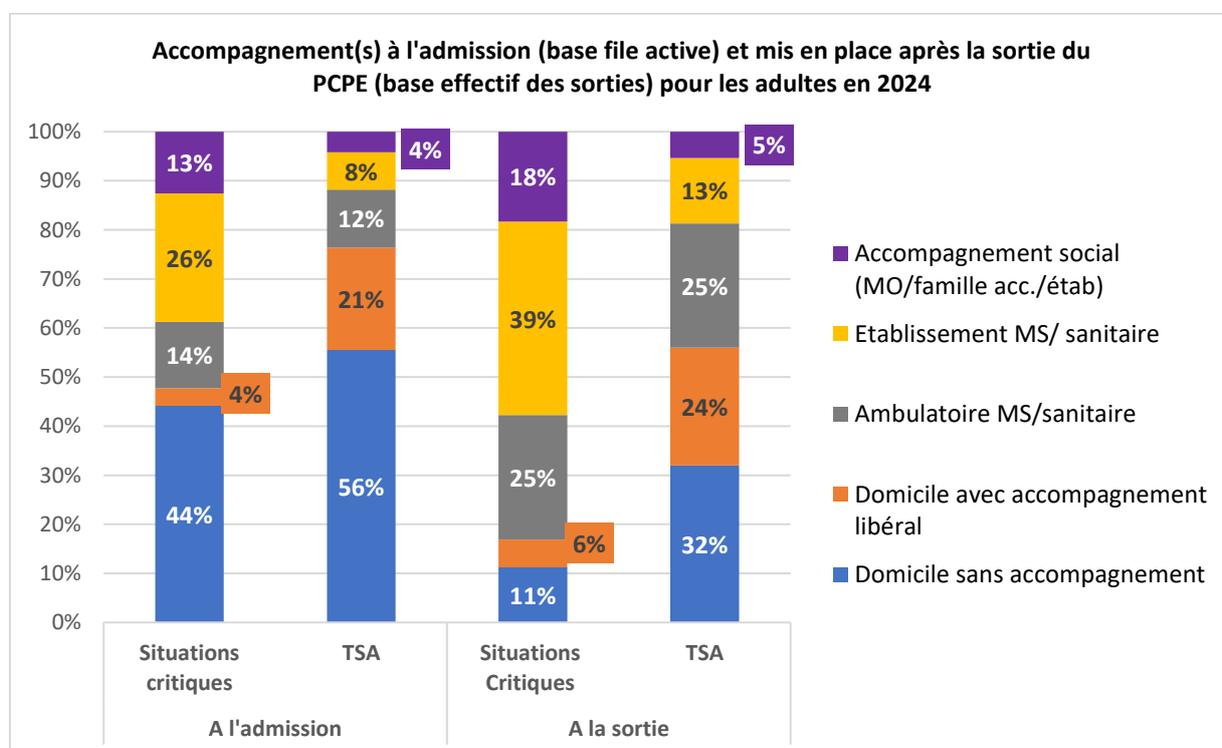
Quelques éléments notables :

- Forte diminution des enfants à domicile sans accompagnement entre l'admission et la sortie, au profit essentiellement d'un accueil en établissement ou d'un accompagnement en ambulatoire par un ESMS Cela concerne 8 enfants sur 10 sortis des PCPE SC (établissement : 53%, ambulatoire : 29%) et 6 enfants sur 10 sortis des PCPE TSA (établissement : 25%, ambulatoire : 36%)
- Les enfants sortant des PCPE TSA sont prioritairement accompagnés par un SESSAD, plus rarement par un service sanitaire (8 jeunes sortants)
- 22% des enfants sortant des PCPE TSA sont accompagnés par un professionnels en libéral
- La moitié des enfants sortant des PCPE situation critique sont accueillis en établissement médico-social (aucun en établissement sanitaire) quand ils étaient 6% à l'admission

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les adultes

Les éléments notables concernant les adultes :

- Comme les années précédentes, la part des adultes qui bénéficient d'un accompagnement médico-social ou sanitaire à la sortie du PCPE est en augmentation passant :
 - de 40% à 64% pour les personnes en situation critique
 - de 20% à 49% pour les personnes avec TSA
- Le pendant de cette évolution est la diminution des adultes à domicile sans solution : de 44% à l'admission à 11% à la sortie pour les PCPE SC et de 56% à 32% pour les PCPE TSA.
- Concernant les adultes avec TSA, 32% sont sortis sans accompagnement médico-social ou sanitaire en 2024. Cela ne correspond pas nécessairement à une situation qui peut être qualifiée de « non satisfaisante ». Pour certaines personnes, il est indiqué que les objectifs ont été atteints et qu'il n'y a pas d'opportunité à mettre en place un accompagnement.
- Mais pour d'autres personnes sorties sans accompagnement des PCPE, dont l'effectif n'est pas évaluable à partir des données recueillies, on peut s'interroger sur la qualité de leur situation de vie après le PCPE.



Source : Enquête 2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Au fil du temps et de la construction des partenariats sur le territoire, notamment avec les acteurs de droit commun, les PCPE notent des évolutions en termes de relais à la fin de l'accompagnement, un tuilage plus précis, des durées d'accompagnement réduites, l'atteinte des objectifs...

« Sur les 13 situations sorties : Objectifs atteints et solutions trouvées pour 10 situations et une fratrie de 3 a déménagé dans un autre département. Partenariats effectifs avec les différents services présents sur le territoire : tuilage auprès des personnes pour le passage d'un service à l'autre ».

« Sur la même période, le service continue à développer le recours aux services de droit commun qui interviennent aujourd'hui plus rapidement. Cette pratique, associée à la

dynamique de solvabilisation, a eu pour conséquence direct la réduction des durées d'accompagnement qui a été divisée par 2 en 3 ans. »

« La majorité des sorties correspondent à une atteinte des objectifs fixés et/ou un accord commun quant à l'arrêt du PCPE car plus de besoins identifiés. Pour les adultes, une prise de relais par un autre service type SAMSAH. »

« Sur la totalité des situations accompagnées, le PCPE 23 Situations Complexes parvient majoritairement à élaborer une réponse adaptée et à trouver une issue adaptée aux besoins de la personne. Les deux situations pour lesquelles la réponse n'a pas abouti sont en lien avec le choix des personnes concernées qui n'ont pas adhéré au parcours et solutions proposées, sachant qu'initialement elles avaient émis ce souhait. Entre temps leur projet a évolué »

Pourtant, un PCPE remarque qu'il est sollicité davantage pour faciliter une admission en ESMS que dans la perspective d'une inclusion sociale :

« Par ailleurs, les sollicitations du PCPE pour un accompagnement inclusif pérenne est stable par rapport à 2023. Ainsi, le PCPE est toujours sollicité majoritairement dans l'attente d'un accueil en ESMS et moins fréquemment pour la mise en place d'un parcours inclusif. »

Les difficultés pour les sorties

La quasi-totalité des PCPE (28/30) font état de difficultés pour organiser les sorties, qui reviennent à l'identique au fil des ans sans que des solutions aient pu être mises en place pour les dépasser. Ces difficultés sont partagées par la plupart des PCPE de la région.

Comme les années précédentes, les PCPE soulèvent :

- Un nombre de places trop réduite dans le secteur médico-social en particulier en IME, SESSAD, MAS et EAM/FAM.
- Des compétences insuffisantes des acteurs médico-sociaux non spécialisés, couplées aux difficultés de recrutement et au turnover, en particulier dans les territoires ruraux.
- Le poids de la participation financière pour les personnes et leurs familles
- Des profils spécifiques de personnes pour lesquelles la recherche d'une solution pérenne est difficile, en particulier pour les personnes qui ont des troubles psychiques et qui présentent des comportements défis
- L'inadéquation de l'offre de droit commun, notamment en raison des difficultés à trouver les ressources d'aide à domicile
- La difficulté de passer le relais de la coordination du projet aux familles
- Le PCPE est aussi victime de son succès qui produit des effets pervers :
 - Tant du côté des personnes accompagnées qui estiment que le modèle PCPE est la seule réponse qui leur convienne
 - Que des structures médico-sociales qui ne priorisent pas dans les admissions les personnes suivies par le PCPE
- La difficulté à mettre en place de la co-intervention ESMS/PCPE qui apparaît pertinente lorsqu'elle est mise en œuvre

Un PCPE précise que des besoins d'accompagnement ne sont toujours présents à la sortie du PCPE:

« Nous rencontrons des difficultés pour envisager une sortie des adultes qui ne perçoivent que l'AAH et n'ont donc pas les moyens de se financer un suivi psychologique. Nous constatons que la plupart des adultes accompagnés ont besoin d'un suivi psychologique tout au long de leur vie. »

Faute de solutions pouvant être mises en œuvre des structures médico-sociales en relais, les PCPE s'organisent en interne avec parfois une extension de leur mission, au-delà d'interventions transitoires et palliatives. Ainsi les PCPE :

- mettent en place (ou envisagent) des activités favorisant la participation sociale
 - « Duplication sur des zones rurales des séances d'activités sportives co-financées par le PCPE et l'association Entre Parent'Aide pour permettre l'accès au sport à leurs usagers TSA. »
- recherchent des solutions économiques pour les familles et pour le service
 - « L'accompagnement à la solvabilisation des responsables légaux s'est systématisé, impliquant une situation de cofinancement quasi-systématique notamment avec le public enfant pour lequel la mobilisation des aides (AEEH et compléments) est plus simple. »
- s'appuient sur les acteurs du droit commun, notamment les services d'aide à la personne
 - « Le service a engagé un cycle de rencontres avec les services d'aide à la personne qui sont présents sur l'ensemble du territoire du département. Un projet de collaboration pourrait s'engager afin de mieux répondre aux personnes accompagnées (les enveloppes allouées par la PCH ne correspondent pas au tarification des éducateurs libéraux)»
 - « La formation de professionnels exerçant dans les services d'aide à domicile pourrait être une réponse, permettant de disposer d'intervenants formés. »
- s'impliquent dans des espaces de concertation pour construire une dynamique et une culture commune
 - « Les réunions trimestrielles organisées à destination des éducateurs libéraux animées par la coordinatrice permettent d'échanger autour des pratiques et d'impulser auprès des professionnels un sentiment d'appartenance »
 - « Le PCPE effectue un travail conséquent de coordination et de construction d'une culture commune avec les professionnels d'exercice libéral, en référence aux RBPP relatives aux TSA. Des instances d'échange pourraient être envisagées afin de poursuivre cette dynamique : temps de réunion, sensibilisation/formation, outils d'échange d'information. »
 - « Un projet de formation en collaboration avec l'Equipe Mobile d'Appui à destination des AESH (EMAS) est en cours pour une mise en œuvre au premier semestre 2025. »
 - « Nous nous inscrivons dans une organisation territoriale de plus en plus dynamique, très soutenue par la MDPH, qui permet une prise en compte commune des situations sans solution, un partage des ressources, une meilleure communication entre les acteurs, une plus grande fluidité des parcours. »
- souhaitent développer des réponses plus collectives, voire des solutions de répit
 - « Pourvoir développer encore plus des groupes d'habiletés sociales plus spécifiques aux TSA car il y a des besoins sur le territoire »
 - « Des séjours répit durant la période estivale ont pu être mis en place auprès de 5 personnes accompagnées conformément aux attentes et besoins exprimés. Le PCPE souhaite s'engager dans cette dynamique et renouveler ce type d'action auprès du public accompagné en diversifiant ses offres. Un travail a été amorcé en ce sens afin de dresser une étude de faisabilité et une enveloppe budgétaire dédiée sera attribuée pour permettre la continuité de ce type d'action et ainsi donner la possibilité aux familles fragilisées et épuisées, de mettre en œuvre leur droit au répit. »

- souhaitent participer davantage à la réflexion plus générale pour élaborer des solutions.

« Renforcer le travail de coordination avec la MDPH afin d'identifier et de coconstruire des solutions pour des situations critiques concernant des enfants, adolescents, voire certains adultes avec un TSA, actuellement sans prise en charge sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques ».

« nous disposons d'une analyse fine des besoins du territoire qui pourrait constituer une ressource pour l'analyse de notre secteur en contribuant à identifier les freins et atouts en faveur de l'évolution de l'offre médico-sociale. »

- attendent de nouvelles réponses dans leur environnement

« Dans les écueils, quand la famille attend une place dans un établissement à temps plein et ne souhaite aucun accompagnement à domicile, le PCPE peut se retrouver en grande difficulté pour construire une réponse d'accueil toute la journée hors domicile. La création d'un accueil de jour spécifique TSA (enfants, ados et adultes) reste toujours une solution pour répondre à des projets séquentiels et de répit. »

6. Le personnel travaillant dans/pour les PCPE

Les ressources humaines

La comptabilisation des professionnels impliqués dans les PCPE est approchée avec deux indicateurs :

- Nombre d'ETP dédiés au PCPE (sans tenir compte des éventuels CNR)
- Nombre d'ETP mutualisés avec la structure de rattachement.

En 2024, l'effectif total des ETP dédiés est relativement stable par rapport à l'année précédente (49,8 ETP contre 49,1 ETP en 2023).

Les évolutions des effectifs en équivalent temps plein sont marginales. Notons toutefois que les PCPE TSA des Landes et de la Haute-Vienne ont fait appel à un superviseur « de terrain » de manière significative (1,4 ETP).

Répartition des ETP dédiés dans les PCPE selon le type d'emploi
(sans tenir compte des éventuels CNR)

Emplois	TSA		Situations critiques		Ensemble	
	ETP 2024	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2023
Poste de direction	2,6	2,3	2,3	2,1	4,9	4,4
Coordonnateur	13,9	13,8	7,5	8,5	21,5	22,4
Psychologue	5,8	6,4	3,6	3,2	9,4	9,6
Educateur spécialisé	4,7	4,7	1,5	1,7	6,2	6,4
Moniteur-éducateur	1,7	1,7			1,7	1,7
Superviseur	1,4				1,4	
Médical	0,1	0,1	0,7	0,7	0,8	0,8
Administratif/services généraux	2,1	2,1	1,8	1,6	3,9	3,6
Total	32,4	31,2	17,5	17,9	49,9	49,1

Source : Enquêtes 2024 et 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Aucun poste vacant n'est signalé dans les rapports d'activité de l'année 2024.

**Comparaison 2020/2023 en termes de taux d'encadrement dans les PCPE
(nombre ETP pour 100 personnes accompagnées)**

PCPE	Total postes en ETP 2020	Nb ETP pour 100 personnes suivies en 2020	Total postes en ETP en 2023	Nb ETP pour 100 personnes suivies en 2023	Total postes en ETP en 2024	Nb ETP pour 100 personnes suivies en 2024
TSA	35,5	6,6	31,2	4,5	32,4	4,4
SC	21,4	8,8	17,9	4,7	17,5	4,2
Ensemble	56,9	7,3	49,1	4,6	49,9	4,3

Source : Enquêtes 2021,2024 et 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Comme en 2023, l'indicateur « nombre d'ETP mutualisés avec la structure de rattachement » est très peu renseigné en termes d'ETP. Le type de postes mutualisé est indiqué sans toujours quantifier le temps passé au profit du PCPE.

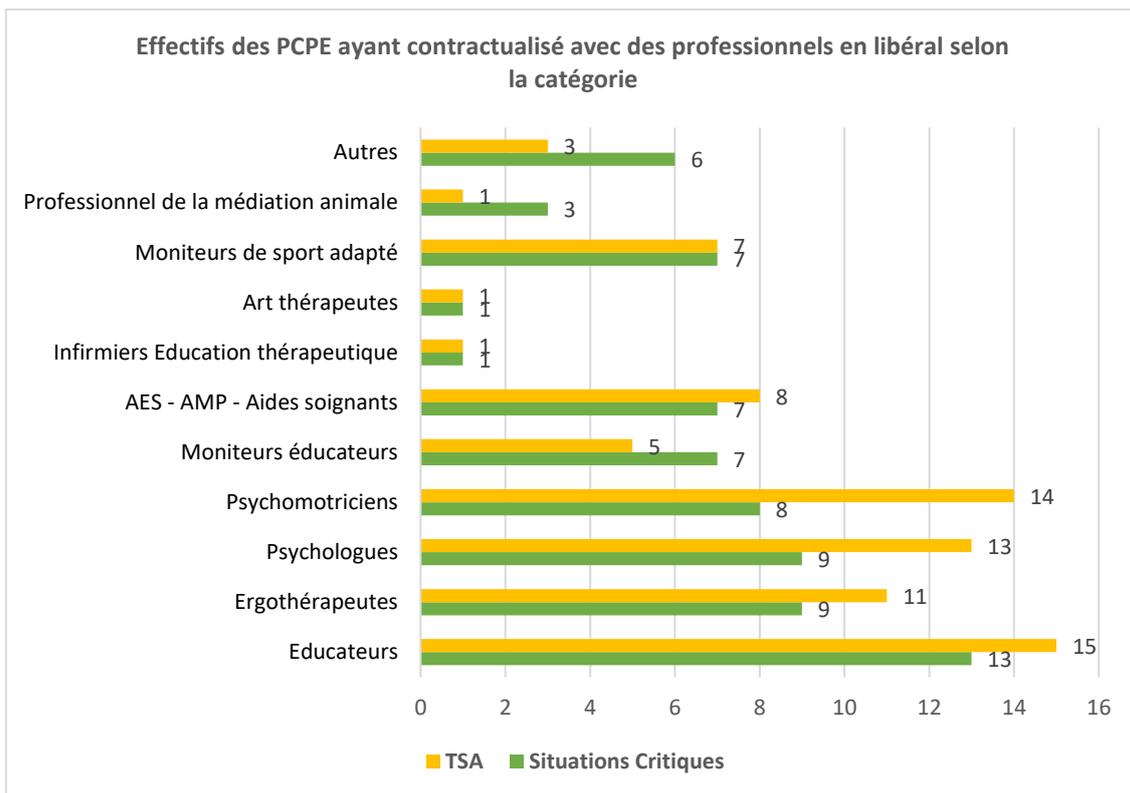
En 2024,

- 20 PCPE signalent la mutualisation des fonctions de direction dont 2 PCPE précisent que le poste de direction est mutualisé avec la communauté 360 (cela est mentionné comme nouveau).
- 4 PCPE signalent la mutualisation des fonction de coordination
- 1 PCPE indique la mutualisation du poste de psychologue
- 3 PCPE indiquent la mutualisation des postes d'éducateurs spécialisés (en Charente « Pour couvrir les zones rurales en pénurie de professionnels libéraux »)
- 1 PCPE TSA signale la mutualisation d'un professionnel médical pour 0,03 ETP.
- 25 PCPE mentionnent la mutualisation des fonctions administratives.

Contractualisation avec les professionnels en libéral intervenant pour les PCPE

Tous les PCPE ont répondu à la question de la contractualisation avec les professionnels en libéral.

- 90% des partenariats avec des professionnels en libéral font l'objet d'une convention.
- 13 PCPE font état de partenariats non contractualisés avec :
 - Un ou des ergothérapeutes (2 PCPE TSA)
 - Un ou des psychologues (1 PCPE TSA et 1 PCPE SC)
 - Un ou des psychomotriciens (2 PCPE SC et un PCPE TSA)
 - Un ou des IDE (1 PCPE TSA)
 - Un ou des arts thérapeutes (1 PCPE TSA)
 - Un ou des moniteurs de sport adapté (1 PCPE TSA et 1 PCPE SC)
 - D'autres intervenants : conseillère en insertion professionnelle et neuropsychologue (1 PCPE TSA et 1 PCPE SC)



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les « autres » intervenants en libéral sont diététicien, enseignante spécialisée et formatrice, Job Coach spécialisée TSA, socio-esthéticienne, instructeur en locomotion, AVJ, superviseur externe, orthophoniste pour guidance parentale, éducatrice à la vie affective et sexuelle, musicothérapeute, assistante sociale, CESF et interprète.

Répartition des conventions signées par les PCPE avec les libéraux selon la qualification et le département³

Départements Professionnels	17	23	24	33	40	47	64	86	87	Total général
Educateurs	50	22	2	41	24	8	27	46	6	226
Ergothérapeutes	5			12	12	1	1	27	1	59
Psychologues	26	6		32	25		10	14	3	116
Psychomotriciens	12	1		30	17		7	16	1	84
Moniteurs éducateurs	10		1		3	5				19
AES - AMP - Aides-soignants	8	2	2	1	1	1	1	6	3	25
Moniteurs de sport adapté	7			1	2		1	1	1	13
Professionnel de la médiation animale			1	1	6	1				9

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

³ 18 PCPE ont renseigné la question de l'effectif des professionnels libéraux avec lesquels ils ont une convention. Les données sont donc partielles

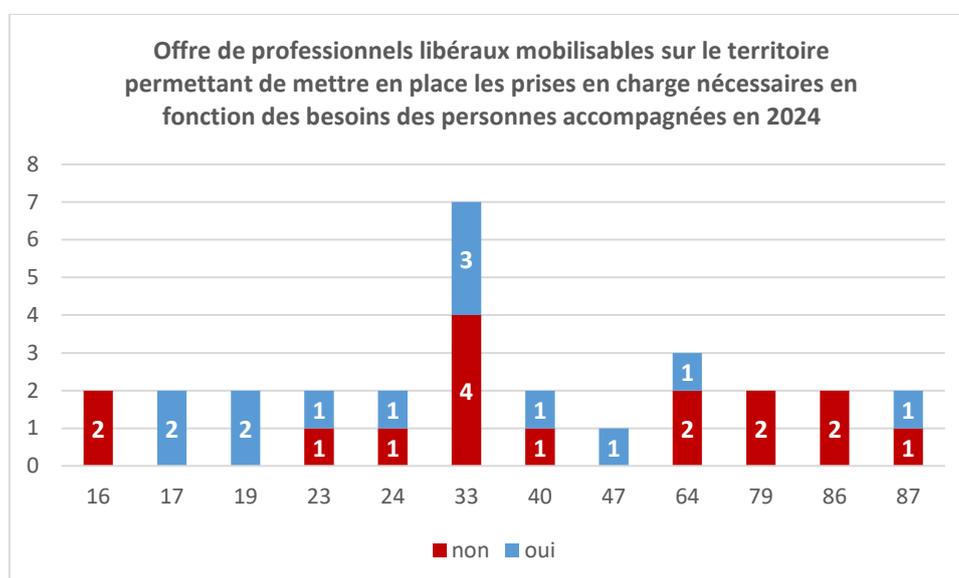
Evaluation de l'offre des professionnels en libéral par les PCPE

En 2024, 16 PCPE sur 30 estiment que l'offre de professionnels libéraux n'est pas suffisante sur leur territoire. La situation est donc un peu plus favorable qu'en 2023 où 18 PCPE jugeaient l'offre insuffisante. Ce sont un PCPE de Dordogne et un PCPE des Landes qui estiment dorénavant que l'offre est suffisante, ce qui n'était pas le cas en 2023

Adéquation de l'offre des professionnels libéraux pour mettre en place les prises en charge

	PCPE Situations Critiques	PCPE TSA	Total général
non	6	10	16
oui	7	6	13
non réponse		1	1
Total général	13	17	30

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2024, les problématiques repérées sont globalement identiques à celles mises en avant en 2022 et 2023 :

- Difficultés à trouver des psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes et éducateurs
- Pour les PCPE TSA : rareté, voire absence totale, d'éducateurs et de psychologues formés aux pratiques recommandées par la HAS.
- Des professionnels libéraux retournent vers une activité salariée. Deux PCPE signalent l'arrêt de l'activité en libéral pour certains professionnels en raison de la précarité que ce statut induit.
- Des difficultés d'accès sur certaines parties des territoires infra-départementaux. L'adéquation entre les besoins et les professionnels disponibles est très complexe, voire impossible.
- Manque de pédopsychiatres

En Charente :

« Peu d'éducateurs spécialisés libéraux en Charente et pour ceux existants, la majorité sont en emploi salarié et proposent seulement quelques heures en complément au PCPE. De plus, les zones rurales du département ne sont pas couvertes par les professionnels libéraux qui ne s'y déplacent pas. L'offre de neuropsychologues est également faible ».

Dans la Creuse :

« Il est difficile de trouver des libéraux pour répondre à toutes les situations du territoire, en particulier sur tout ce qui concerne la rééducation: orthophonie, psychomotricité mais aussi des éducateurs un minimum sensibilisés à l'autisme ».

En Dordogne :

« Certains libéraux ont dû cesser leur activité du fait d'une trop grande précarité »

En Gironde :

« Au vu de la diversité et de la spécificité des handicaps, couplées aux différents secteurs géographiques d'habitation des bénéficiaires du dispositif PCPE, nous sommes régulièrement confrontés à la difficulté de trouver des professionnels libéraux disponibles et/ou intéressés pour intervenir dans les accompagnements. Le territoire d'intervention du PCPE étant sinistré au niveau de certains profils de professionnels ; le seul réseau associatif n'est pas toujours suffisant pour mettre en place les prises en charge nécessaires en fonction des besoins des personnes que nous accompagnons. Les demandes de tarif horaire exorbitants de certains professionnels libéraux ne facilitent pas la contractualisation avec bon nombre d'entre eux. »

« Manque de professionnels dans tous les domaines médico-sociaux et paramédicaux formés TSA sur le territoire du Médoc. Manque crucial de psychiatre, ergothérapeute, dentiste... et éducateurs »

« Manque d'orthophonistes spécialisés pour les personnes TSA, manque de pédopsychiatres »

Dans les Landes :

« Certains territoires sont dépourvus de professionnels notamment éducatifs - Délai de prise en charge pour certaines professions sont également très importants notamment neuropsychologue et psychomotricien »

Dans les Pyrénées-Atlantiques :

"Cela dépend des besoins du jeune ou de l'adulte et de son lieu de domicile, [...]. Manque d'éducateurs spécialisés, de psychologues et de psychiatres/pédopsychiatres. Nous rencontrons des difficultés à conventionner d'une part avec des professionnels formés aux méthodes recommandées en termes d'intervention dans l'autisme et d'autre part à obtenir leur disponibilité au regard de leur activité libérale. Afin de lever ce frein, le PCPE veille à former et superviser des professionnels sur le territoire qui manifestent leur volonté d'exercer avec un public porteur d'un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ».

« Manque de prestataires éducatifs sur plusieurs secteurs géographiques du territoire. Manque de groupe d'habiletés sociales. Liste d'attente de plus en plus importante pour des prestations thérapeutiques et de rééducations. Difficultés à recruter des prestataires éducatifs libéraux spécialisé en autisme »

Dans les Deux-Sèvres :

« Sur une situation en 2024, nous n'avons pas pu mobiliser de professionnel en raison du secteur géographique et de leurs disponibilités et profils ».

« Une hausse importante des demandes de suivis ne permet pas de mettre en place les accompagnements nécessaires par manque de professionnels référencés et ayant les compétences requises spécifiques à l'accompagnement de personnes avec autisme. »

Dans la Vienne :

« Certaines spécialités manquent de professionnels disponibles. Certains secteurs géographiques (urbains et ruraux) sont plus impactés que d'autres. »

« Les professionnels libéraux éducatif, psychomotriciens, ergothérapeutes sont saturés »

En Haute-Vienne :

"Les éducateurs spécialisés, AMP, ME, CESF installés en libéral en auto-entreprise attirent régulièrement notre attention sur l'absence de réglementation autour de leurs métiers et sur la fragilité de leur statut (protection sociale, abaissement du seuil de franchise TVA, annulation fréquente des familles à la dernière minute). Cela explique les mouvements réguliers de ces professionnels entre la part qu'ils réservent au salariat et celle à l'auto-entreprise.

Difficulté à conventionner avec des ergothérapeutes et psychomotriciens suivant les recommandations de bonnes pratiques et se sentant compétents pour accompagner des enfants TSA avec comportements-défis. Difficulté à trouver des psychologues formés à la remédiation cognitive."

La supervision de la pratique

Les 30 PCPE ont répondu à la question

- 16 PCPE (9 PCPE TSA et 7 PCPE SC) ont mis en place une supervision des pratiques en 2024 contre 17 en 2023. (Un PCPE SC a dû arrêter car insatisfaction du travail du superviseur).

Les PCPE qui bénéficient de la supervision des pratiques estiment que :

« Un soutien indispensable pour les équipes afin de travailler la diminution des comportements problème et croiser les regards pour ouvrir de nouvelles perspectives d'accompagnement. »

« La supervision permet d'adapter les approches et outils, en cohérence avec des besoins diversifiés identifiés sur des situations de plus en plus difficiles. Elle nourrit également la réflexion sur des thématiques en lien avec la bientraitance et l'éthique. En 2024, nous avons ouvert les journées de supervision aux prestataires sous convention PCPE, dans l'objectif de garantir une qualité d'accompagnement, en respect des RBPP. »

« La supervision est plus que nécessaire au vu des profils complexes que le PCPE accompagne même si le coût a un impact budgétaire. »

« La supervision est opérante dans le cadre de : réunion mensuelle avec le médecin pédopsychiatre + réunion hebdomadaire d'équipe + réunion trimestrielle avec la direction de la structure de rattachement »

« prendre la distance nécessaire pour avancer auprès des familles en toute neutralité et réfléchir en équipe aux différents points de vue sur une situation ».

« se positionner face à des partenaires non spécialisés dans le TSA, pour mettre en œuvre des stratégies de coopération avec les partenaires, développer de la connaissance sur des thématiques spécifiques (auto-régulation)

Formation des professionnels

En 2024, 23 PCPE sur 30 ont proposé des formations aux professionnels.

Parmi eux :

- 8 PCPE ont formé les salariés du PCPE et les prestataires en libéral contre 6 en 2023
- 1 PCPE a formé uniquement les prestataires en libéral comme en 2023
- 14 PCPE ont formé uniquement leurs salariés contre 7 en 2022.

Formations mises en place par les PCPE selon le nombre de bénéficiaires au cours des 3 dernières années

	Situations Critiques			TSA			Tous PCPE		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<i>Nombre de salariés des PCPE ayant eu une formation dans l'année</i>	22	37	26	38	43	55	60	80	81
<i>Prestataires ayant eu une formation dans l'année</i>	2	6	77	38	10	12	40	16	89

Source : Enquêtes 2023-2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

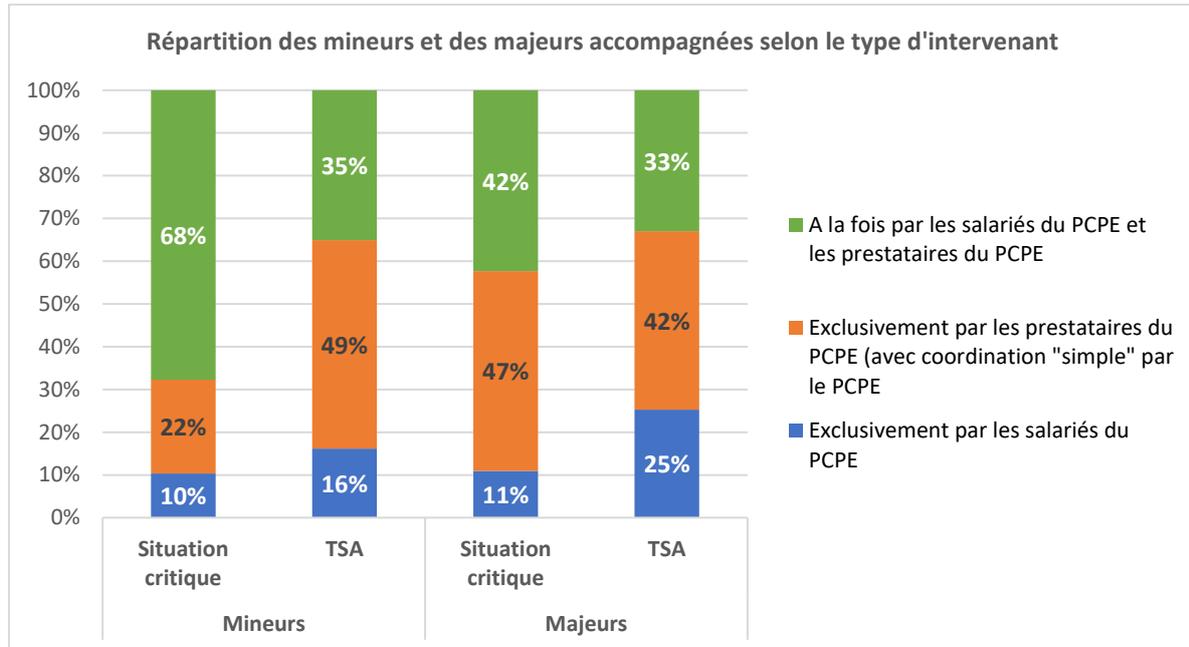
- Les PCPE SC ont formé un nombre de prestataires beaucoup plus important en 2024 (77 prestataires formés contre 6 en 2023)
- Les PCPE TSA ont davantage formé les salariés du PCPE (55 personnes formées contre 43 en 2023).

7. Modalités d'accompagnement par le PCPE

Qui accompagne les personnes de la file active ?

La répartition des interventions entre les salariés des PCPE et les prestataires

Les informations recueillies concernent 1101/1174 personnes de la file active.

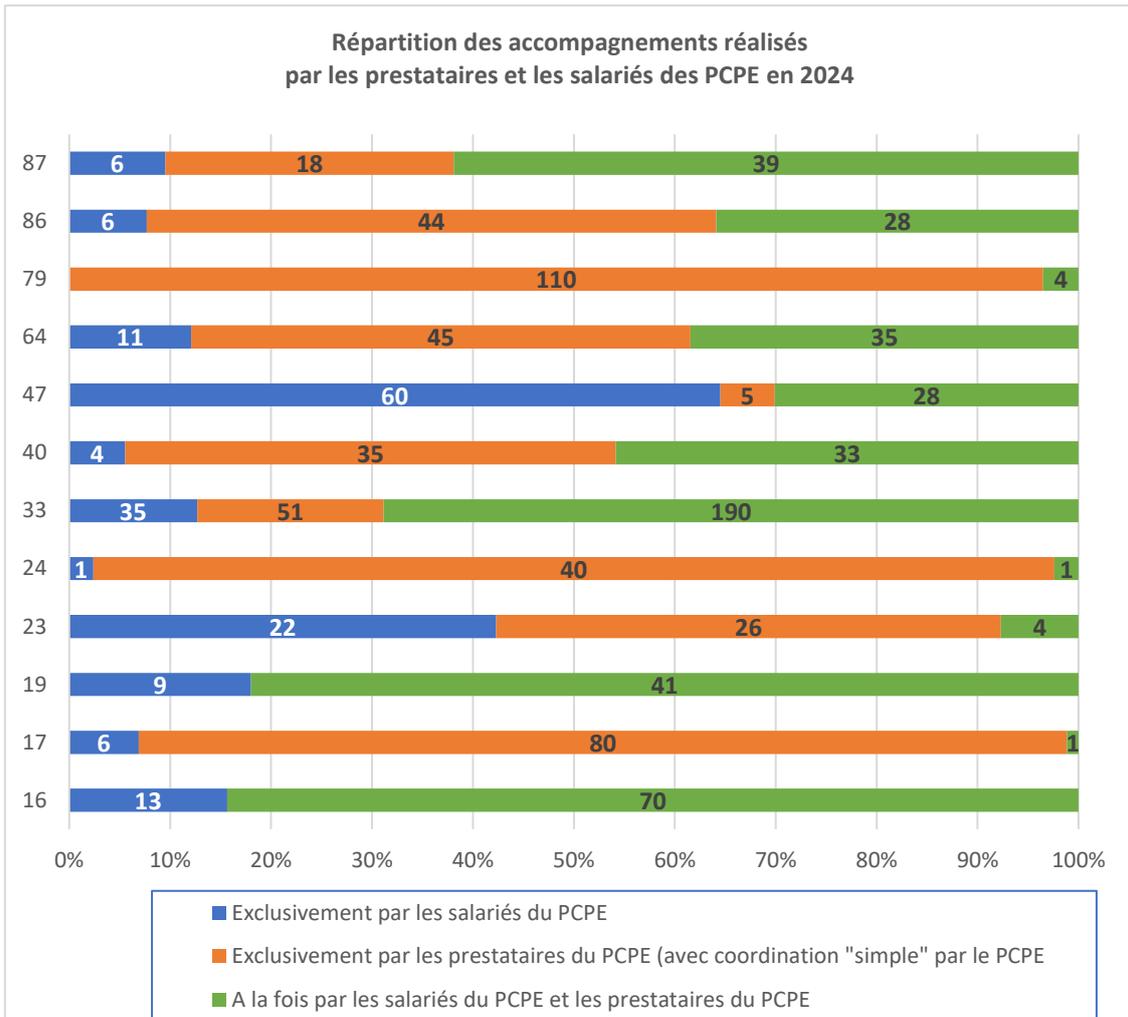


Source : Enquêtes 2023 – 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

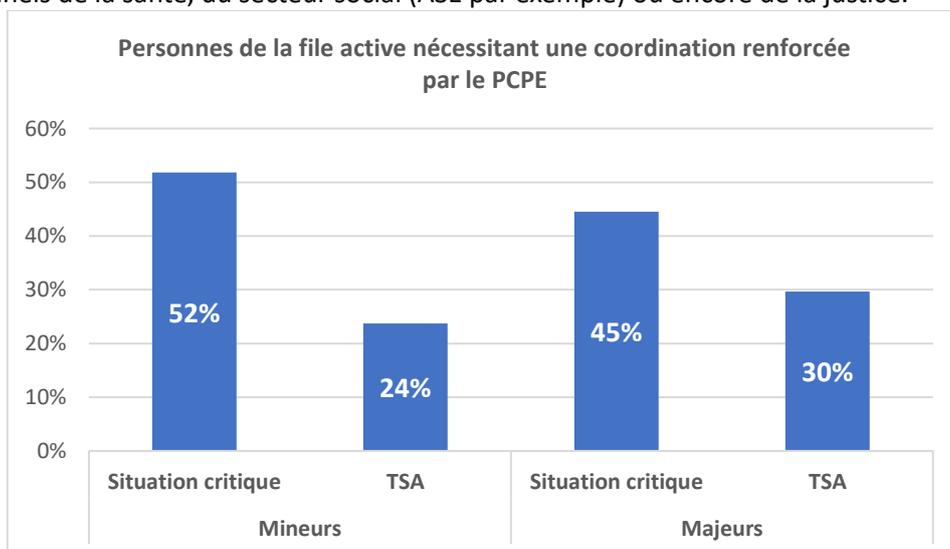
En 2024, on note un écart des types d'intervenant entre les mineurs et la majeurs pour les PCPE situations critiques.

- Près de la moitié des majeurs (64 personnes) est accompagnée exclusivement par les prestataires du PCPE avec une coordination simple par le PCPE.
- Cela n'est pas le cas pour les mineurs puisque que 7 mineurs sur 10 (170 personnes) sont accompagnés à la fois par le PCPE et par les prestataires. Cela s'explique par le fait que la moitié des mineurs accompagnés par les PCPE situations critiques **a besoin d'une coordination renforcée.**

Comme en 2023, on note des situations contrastées entre les départements, probablement en lien avec les professionnels en libéral mobilisables sur les territoires.



La part des mineurs accompagnés par les PCPE Situation critique qui nécessitent une coordination renforcée a beaucoup augmenté entre 2023 et 2024, passant de 33% à 52%. La coordination renforcée concerne les situations dans lesquelles interviennent une multiplicité d'acteurs comme des professionnels de la santé, du secteur social (ASE par exemple) ou encore de la justice.

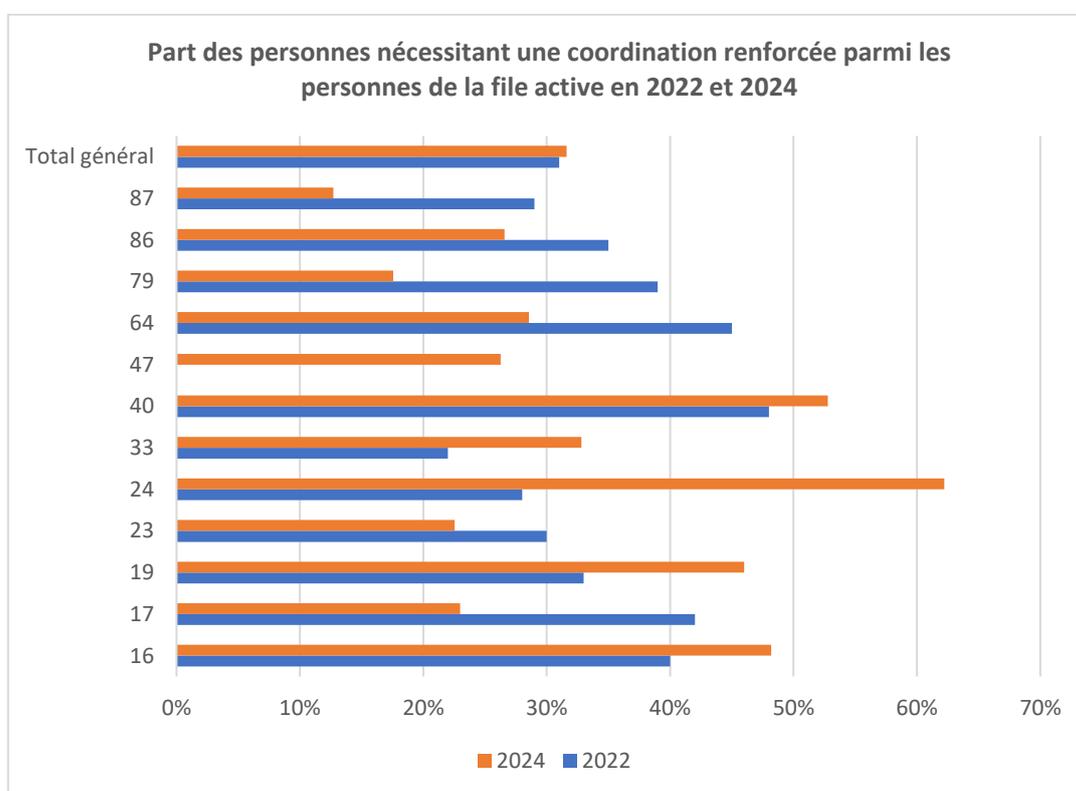


Personnes de la file active nécessitant une coordination renforcée par le PCPE (2024)			
PCPE	enfants	adultes	Ensemble
Situations Critiques	130	61	191
TSA	126	54	180
Total général	256	115	371

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La part des personnes nécessitant une coordination renforcée est un indicateur dont l'évolution est intéressante à observer. En effet, elle permet de mesurer l'intensité de cette fonction tenue par les équipes des PCPE. Elle varie d'une année sur l'autre en fonction du profil des personnes de la file active mais probablement aussi en fonction de l'ancienneté de l'accompagnement par le PCPE.

Dans plusieurs départements, les besoins de coordination renforcée étaient supérieurs en 2024 à ce qu'ils étaient en 2022 (Dordogne, Landes, Corrèze, Gironde et Charente). Les besoins de coordination renforcée étaient moins importants dans d'autres départements (Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres, Pyrénées-Atlantiques, Creuse et Charente-Maritime).

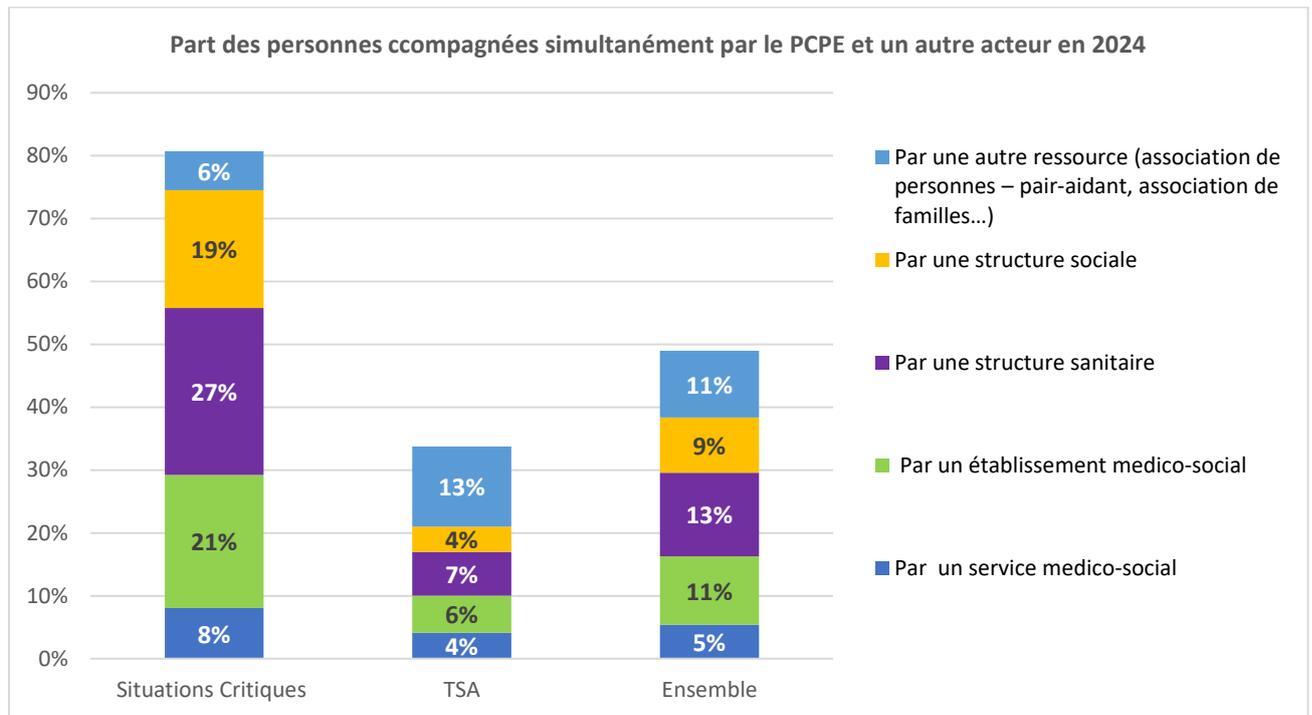


Source : Enquêtes 2023-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La co-intervention des PCPE avec des partenaires.

29 PCPE/30 ont répondu à cette question pour 563 personnes :

- 49 % des personnes en 2024⁴ sont accompagnées simultanément par le PCPE et un autre acteur (le taux était de 34% en 2022 et de 48% en 2023)
 - 81% des personnes suivies par les PCPE SC
 - 34% des personnes suivies par les PCPE TSA



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le partenaire le plus fréquent pour les personnes des PCPE situation critique est un partenaire sanitaire. En 2023, il s'agissait majoritairement d'une structure sociale. Le secteur sanitaire intervenait pour 14% des personnes en 2023 contre 27% en 2024.

Le partenaire le plus fréquent pour les personnes accompagnées par les PCPE TSA est une « autre ressource » comme une association de personnes ou une association de famille.

⁴ dont a été déduit l'effectif du PCPE qui n'a pas répondu

8. Prestations directes selon la catégorie d'acteurs en référence à la nomenclature SERAFIN PH

Actes : entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires : de la personne principalement concernée seule ou accompagnée de ses parents (ou responsable légal), des parents seuls (ou du responsable légal seul) ou de l'entourage de l'enfant. L'inscription administrative n'est pas un acte.

Nature des prestations : Il s'agit de la spécialité utilisée : psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie etc.

Type de prestations : il s'agit des prestations référencées à la nomenclature SERAFIN : Prestations de soins, prestation en matière d'autonomie, en matière de participation sociale etc.

Prestations directes : Les prestations directes sont les prestations réalisées en faveur du parcours de la personne. Elles peuvent être réalisées en dehors des interventions auprès de la personne accompagnée. Une prestation directe peut être réalisée en tout lieu.

Une subtilité des nomenclatures SERAFIN PH tient dans le fait qu'il n'y a pas de correspondance systématique entre la nature des prestations et le type de prestations. Par exemple, une séance de psychomotricité peut être considérée, selon l'objectif poursuivi, comme une prestation de soins ou comme une prestation en matière d'autonomie.

Les actes par type de professionnels

L'année 2023 avait correspondu à une baisse notable du nombre total d'actes. En 2024, le nombre d'actes réalisés par les PCPE retrouve un niveau se rapprochant de celui de 2022.

En 2024, les PCPE ont vu leur nombre d'actes augmenter de 19% qui correspond à :

- Une augmentation de 32% des actes réalisés par les salariés des PCPE. Cela est cohérent avec le constat réalisé plus haut concernant l'augmentation des besoins en coordination renforcée.
- Une augmentation de 9% des actes confiés à des professionnels libéraux.

Nombre total d'actes de prestations directes réalisés en 2022, 2023 et 2024

	2022	2023	Evolution 2022-2023	2024	Evolution 2023-2024
par les salariés du PCPE	65 514	49 103	-25,0%	64613	+ 32%
par les professionnels libéraux	73 902	65 759	-11,0%	71569	+ 9%
TOTAL	139 416	114 862	-17,6%	136 182	+ 19%

Source : Enquête 2022-2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nombre moyen d'actes pour chaque personne de la file active réalisés en 2022, 2023 et 2024

	Situations Critiques			TSA		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés du PCPE	35	31	45	56	52	60
Professionnels libéraux (financés le PCPE)	79	73	83	47	42	50
Ensemble prestations directes	114	104	128	103	94	110

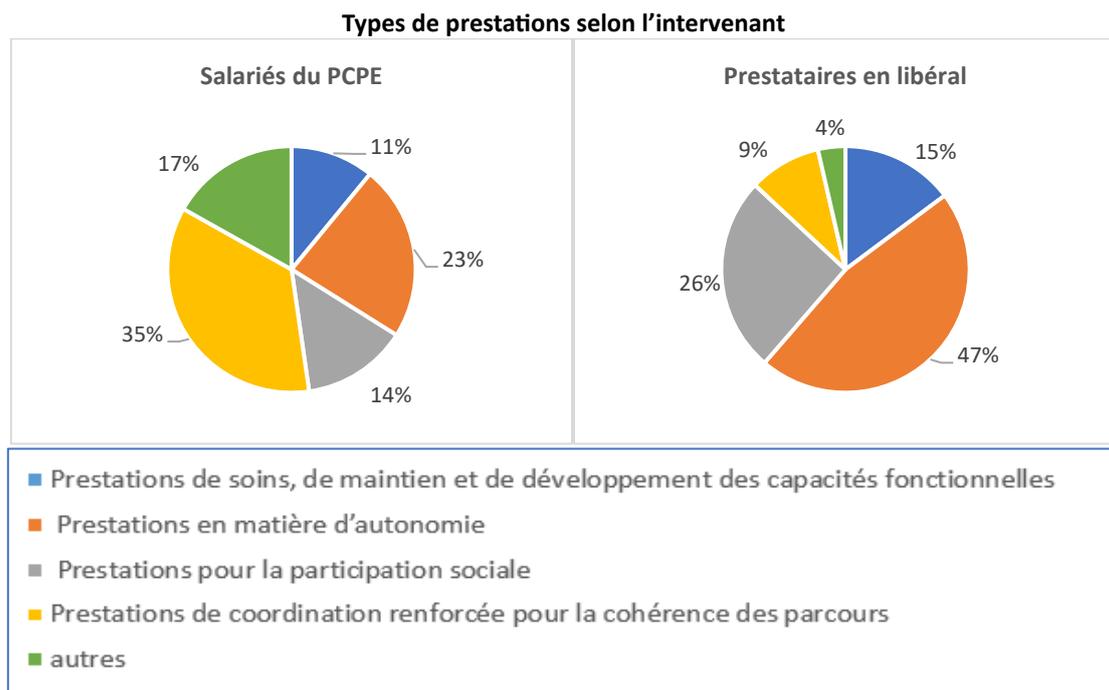
Source : Enquêtes 2023 2024 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les salariés du PCPE et par les professionnels en libéral

Comme les autres années, les professionnels des PCPE en charge du décompte des prestations délivrées se trouvent en difficulté pour coder pour des raisons diverses. Il leur est parfois difficile de distinguer les prestations directes des prestations indirectes. Dans la trame du rapport d'activité, il est possible de cocher « autres » pour décrire les prestations directes en précisant la nature des actes. La catégorie « autres » regroupe ainsi par exemple le travail autour du projet de la personne, l'accompagnements de visites d'établissements, les synthèses avec les partenaires, l'interprétariat, les informations/sensibilisation, , les temps d'évaluation fonctionnelles (préparation passation rédaction, compte rendu), la coordination simple ou les écrits professionnels, la relation pour créer un partenariat...

Plusieurs PCPE signalent un accompagnement sur le plan social de la famille. Cette fonction d'accompagnement social de la famille n'avait pas été relevée les années précédentes.

Sont aussi intégrés dans cette catégorie « autres » des temps de travail en équipe, le soutien des équipes éducatives par la psychologue du service ou les actes de la psychologue du service en lien avec l'accompagnement des personnes et/ou prestataires et/ou partenaires, la fonction appui ressources, quelques prestations indirectes et le travail administratif (informatisation des dossiers de tous les enfants - FOCAT, conventionnements...)



Source : Enquêtes 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nombre prestations délivrées selon la nature par type d'intervenants et nombre de PCPE concernés en 2024

Prestation délivrées par Nature des prestations	Salariés du PCPE		Prestataires en libéral	
	Nombre d'actes	Effectifs PCPE	Nombre d'actes	Effectifs PCPE
Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	7 044	16	10 559	28
Prestations en matière d'autonomie	14 896	19	33 315	29
Prestations pour la participation sociale	8 900	18	18 398	27
Prestations de coordination renforcée pour la cohérence des parcours	22 899	27	6 738	17
autres	10 874	20	2 559	11
Total	64 613		71 569	

Source : Enquêtes 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Comme en 2023, les salariés des PCPE apparaissent d'abord mobilisés sur des actions de coordination renforcée (un tiers de leur activité), tandis que les professionnels libéraux sont essentiellement mobilisés sur les prestations en matière d'autonomie pour presque la moitié de leurs interventions. Les prestations de soins représentent une part minoritaire des interventions des professionnels en libéral (15%) et des salariés des PCPE (11%)

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les prestataires du PCPE

Comme cela a été constaté plus haut, le nombre d'actes délivrés par les prestataires des PCPE a augmenté de 9% en 2024. Dans le même temps, la file active des PCPE a augmenté de 9%. Aussi le nombre moyen d'actes par personne accompagnée est assez proche de celui de l'année 2023. Après une forte diminution du nombre moyen d'actes par personne entre 2022 et 2023, on observe une stabilité de cet indicateur. Si le nombre moyen d'actes par personne était de 12 pour les soins en 2023, il est de 9 en 2024. En revanche, le nombre moyen d'actes en matière d'autonomie et pour la participation sociale sont en légère augmentation.

Comme en 2022 et 2023, **l'autonomie des personnes** est l'objectif qui a nécessité le plus grand nombre d'actes délivrés par les libéraux.

Nombre moyen de d'actes réalisés par personne par les prestataires du PCPE selon la nomenclature SERAFIN PH (en 2022, 2023 et 2024)

Type d'actes	PCPE	TSA			Situations Critiques			Total général		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
actes de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles		29,7	16,1	9,4	7,6	4,8	8,1	19,9	12,1	9,0
actes en matière d'autonomie		39,0	22,4	24,2	46,4	34,0	36,6	42,7	26,5	28,4
actes pour la participation sociale		15,4	6,2	6,9	31,4	29,4	32,9	23,4	14,4	15,7
coordination renforcée pour la cohérence des parcours				7,3			2,8			5,7

Source : Enquêtes 2023-2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nature des prestations directes délivrées

Les accompagnements éducatifs représentent 86% des actes délivrés par les libéraux au sein des PCPE en 2024 (contre 66% des actes délivrés en 2023).

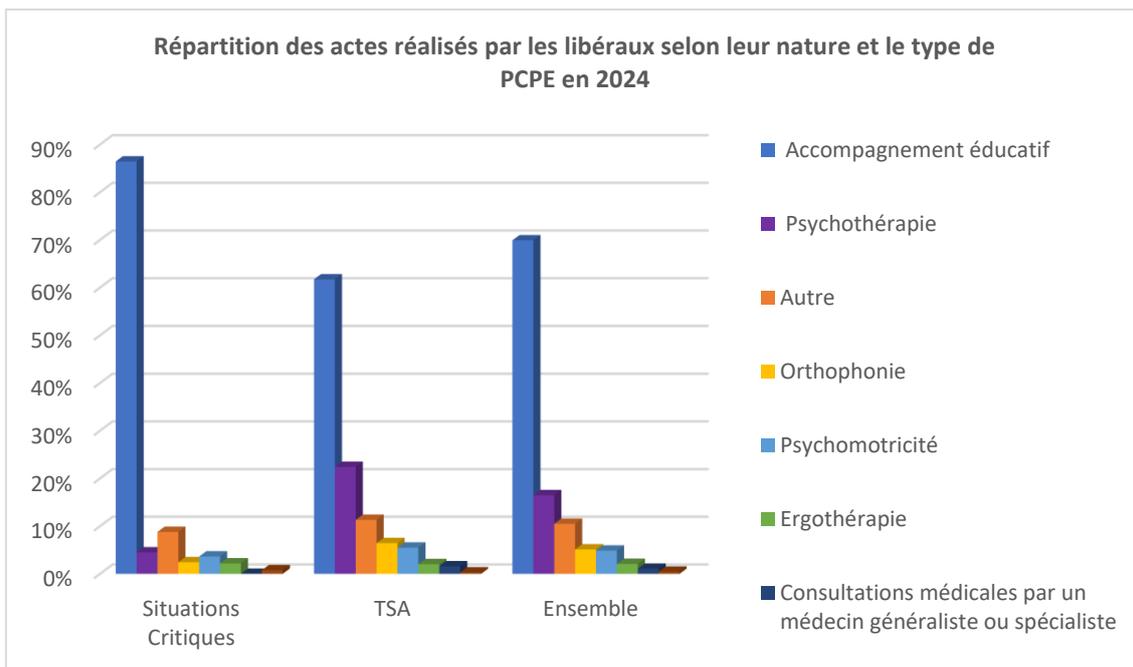
Les actes comptabilisés sous la catégorie « autres » concernent :

- Un accompagnement par un diététicien
- Une aide administrative
- Une aide scolaire
- Des bilans, évaluations
- La participation aux équipes de suivi de la scolarisation
- Une aide à domicile
- Equithérapie, médiation animales
- Soins socio-esthétiques,
- Sport adapté

Répartition des actes réalisés par les libéraux selon leur nature et le type de PCPE en 2024

Nature des accompagnements	PCPE	Situations Critiques	TSA	Ensemble
Accompagnement éducatif		86%	62%	70%
Psychothérapie		4%	22%	16%
Autre		9%	11%	10%
Orthophonie		2%	6%	5%
Psychomotricité		4%	5%	5%
Ergothérapie		2%	2%	2%
Consultations médicales par un médecin généraliste ou spécialiste		0%	2%	1%
Kinésithérapie		1%	0%	0%
Soins infirmiers		0%	0%	0%

Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le rapport d'activité harmonisé interroge les PCPE sur les interventions :

- de répit,
- de guidance parentale,
- d'aide à la compréhension de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- d'accompagnement pour les démarches administratives,
- d'accompagnement pour l'accès aux droits, de coordination, médiation avec les partenaires et
- d'autres natures.

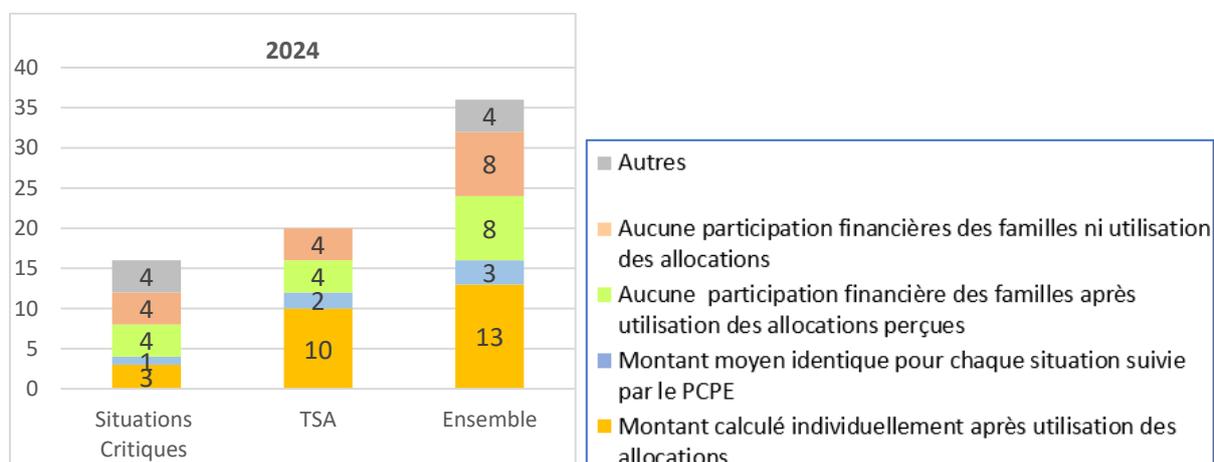
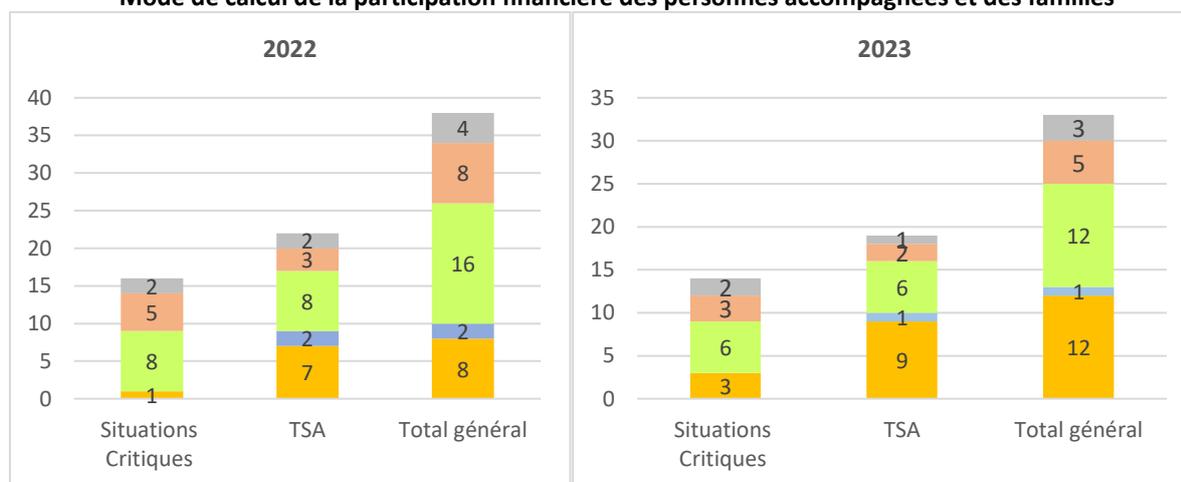
Comme les années précédentes, les données collectées sont partielles sur ces différents points. La moitié des PCPE n'ont pas répondu à certaines de ces questions. Les valeurs varient de 0 à 1250 pour un même item (item « répit »). Une description statistique de ces données n'a pas beaucoup de sens.

9. La participation financière des personnes accompagnées et des familles

Comment est calculée la participation financière des familles / personnes accompagnées en 2024 ?

29 PCPE sur 30 ont renseigné cette question. Plusieurs modes de calculs sont possibles au sein d'un même PCPE, par exemple pour trois PCPE il n'y a aucune participation financière après utilisation des allocations pour certaines personnes accompagnées et sans utilisation des allocations pour d'autres personnes accompagnées.

Mode de calcul de la participation financière des personnes accompagnées et des familles



Source : Enquêtes PCPE 2023 2024 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- 8 PCPE en 2024 (contre 5 en 2023) ne demandent aucune participation des familles ni utilisation des allocations : 4 PCPE TSA et 4 PCPE SC.
- En revanche, les PCPE qui ne demandaient aucune participation des familles après utilisation des allocations sont moins nombreux en 2024 (8) qu'en 2023 (12)
- Chaque année, **l'effectifs des PCPE au sein desquels les familles ont un reste-à-charge après l'utilisation des allocations augmente** : 8 en 2022, 12 en 2023, 13 en 2024.

On constate une variation chaque année de la pratique des PCPE concernant le reste-à charge-des familles. Il n'y a pas de règle établie définitivement par les PCPE en la matière mais probablement des ajustements en fonction du contexte. Le contexte peut varier selon l'évolution des tarifs des professionnels en libéral, selon leur disponibilité, selon les besoins des personnes etc.

La gratuité pour les familles correspond à une position éthique de la part des PCPE. Certains PCPE considèrent que dès lors qu'une orientation en ESMS est décidée par la CDAPH mais non suivie d'effet, le principe de l'égalité d'accès à des interventions répondant aux besoins doit s'appliquer.

« A ce jour, le reste-à-charge est financé par le PCPE dans le cadre de la continuité de parcours de soins »

« L'objectif est d'appliquer ici un principe d'équité (différence de traitement entre AEEH et PCH aidant). Quid des personnes qui sont accueillies en IME et qui ne participent pas financièrement) »

« Les enfants accompagnés dans le cadre du PCPE sont en attente de place en ESMS. De fait, il n'est pas demandé de participation aux familles. En revanche, nous communiquons sur une diminution des compléments AEEH à partir du moment où l'enfant intègre l'ESMS. Aussi, une participation des familles est sollicitée dans le cadre des bilans vers des spécialistes »

Au niveau du PCPE "situations critiques", il est difficile de solliciter la participation financière des familles car les allocations ne sont pas utilisées pour financer les prestations PCPE mais pour subvenir aux besoins de la vie quotidienne ».

Pour assurer qu'il n'y aura pas de reste à charge, des PCPE ajustent les réponses apportées en fonction de leur capacité en termes de moyens humains et financiers.

« Nous proposons des prestations au regard du budget qui nous est alloué, ainsi il n'y a pas de reste-à-charge aux familles et personnes accompagnées »

Dans le cadre de ces ajustements entre besoins de la personne et moyens du PCPE, les équipes des PCPE établissent des priorités sur les interventions à mettre en place :

« Les interventions sont déterminées par le biais des évaluations fonctionnelles et des attentes des personnes. Cependant, le PCPE ne financera pas des prestations qui ne semblent pas primordiales/essentiels au développement de l'autonomie de la personne. Les interventions financées sont : psychomotricité, ergothérapie, psychologue, neuropsychologue, éducateurs, association de soutien à la scolarité et interprétariat ».

« La période d'évaluation des 6 premiers mois est assurée par l'équipe PCPE, les prestations mises en place par la suite sont priorisées et régulées pour respecter l'enveloppe allouée, le rythme des prestations est en moyenne d'une intervention par semaine pour les enfants, une intervention par quinzaine pour les adultes »

« Nous ciblons des objectifs précis et peu nombreux à la fois pour stabiliser la situation, pas de prise en charge globale, donc moins de dépenses. Cela permet de mobiliser le budget prestations pour les situations très complexes ».

De ce fait, les évaluations initiales menées par les équipes pluridisciplinaires de la MDPH impactent de manière forte les priorités établies mais aussi les modalités de compensation financière.

« Si la personne perçoit la PCH : le professionnel facture à la personne le montant correspondant à la PCH et le PCPE prend en charge la partie non couverte par la PCH. Si la personne ne perçoit pas la PCH : le professionnel facture l'intégralité au PCPE. En revanche, à l'heure actuelle, nous ne mobilisons pas l'AEEH pour le financement des prestations PCPE. »

« Les familles peuvent être amenées à financer certaines activités de loisir payantes pour leur enfant. De plus en plus, la MDPH accorde un complément AEEH aux familles dans le but de participer aux dépenses du PCPE.

« Au regard des coûts et du volume nécessaire d'interventions pour une partie des situations, nous tentons de développer en 2025 une demande d'étude des droits complément AEEH. Cependant, cela est complexe et à la marge, la plupart des enfants relèvent d'un placement ASE et lorsqu'une famille est présente le règlement d'une intervention éducative non choisie est complexe à obtenir ».

Les PCPE sont attentifs à la situation financière des familles lorsqu'il s'agit de mobiliser les allocations perçues. Cela explique la mention de l'accompagnement social de la famille en réponse à la question des « autres prestations directes ».

« Nous utilisons en priorité les AEEH. S'il s'agit d'une PCH, d'une AAH, c'est le PCPE qui prend en charge. Pour l'AEEH nous utilisons en fonction de la notification et le PCPE complète le reste pour arriver à un reste-à-charge 0, En revanche pour les AAH, lorsque nous préparons la sortie, nous réintroduisons progressivement le montant des dépenses restantes dans le budget de la personne ».

« plan de financement validé avec les familles avant mise en place des interventions et réévalué en fonction des augmentations possibles (changement de complément AEEH / ouverture de droit PCH) »

Lorsque la famille décide de financer des temps de prestations non prévues dans le plan d'aide, le PCPE peut être amené à intégrer ces interventions dans le champ de sa coordination. Cela pose question en termes d'équité dans la mesure où lorsque l'intensité des accompagnements est estimée insuffisante par les familles, la possibilité de mettre en place des interventions supplémentaires est dépendante de la capacité financière des familles.

« Aucune participation financières des familles n'est demandée mais certaines familles font le choix de financer des prestations supplémentaires en reste-à-charge que nous pouvons être amenés à coordonner également »

Fixation d'un plafond de dépenses maximum.

En 2023, 6 PCPE avaient fixé un montant maximum de dépense.

En 2024, 10 PCPE (6 PCPE TSA et 4 PCPE SC) sur 30 ont fixé un montant maximum de dépenses s'élevant à :

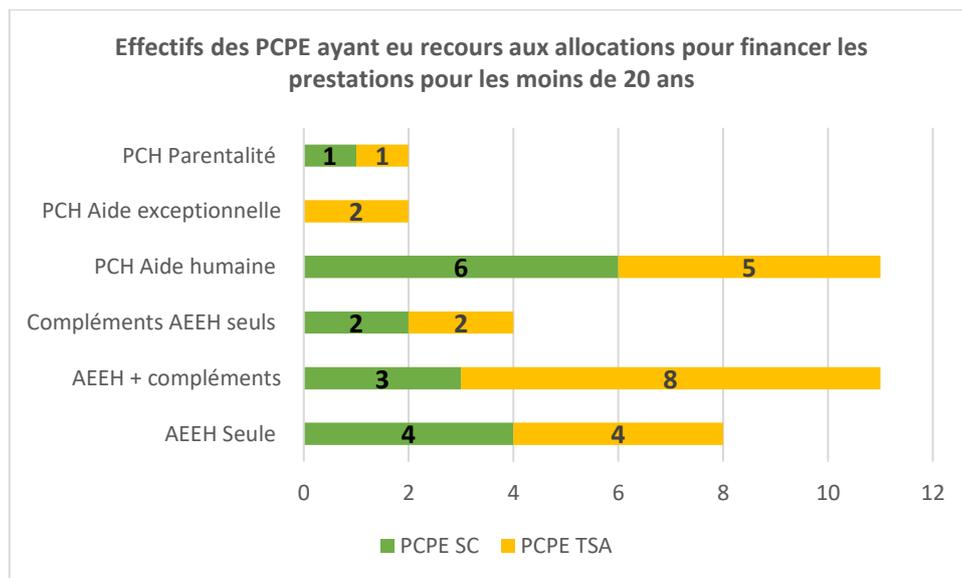
- 500 € pour 4 PCPE,
- 653 € pour un PCPE SC
- 792 € pour un PCPE TSA et un PCPE SC (du même département)
- plus de 1000 € pour 1 PCPE TSA et un PCPE SC.

1 PCPE de Gironde ayant fixé un montant de 500 € précisent que « tout dépassement est soumis à la validation de la direction de l'ARS ».

L'utilisation des allocations pour financer les prestations

Pour les moins de 20 ans,

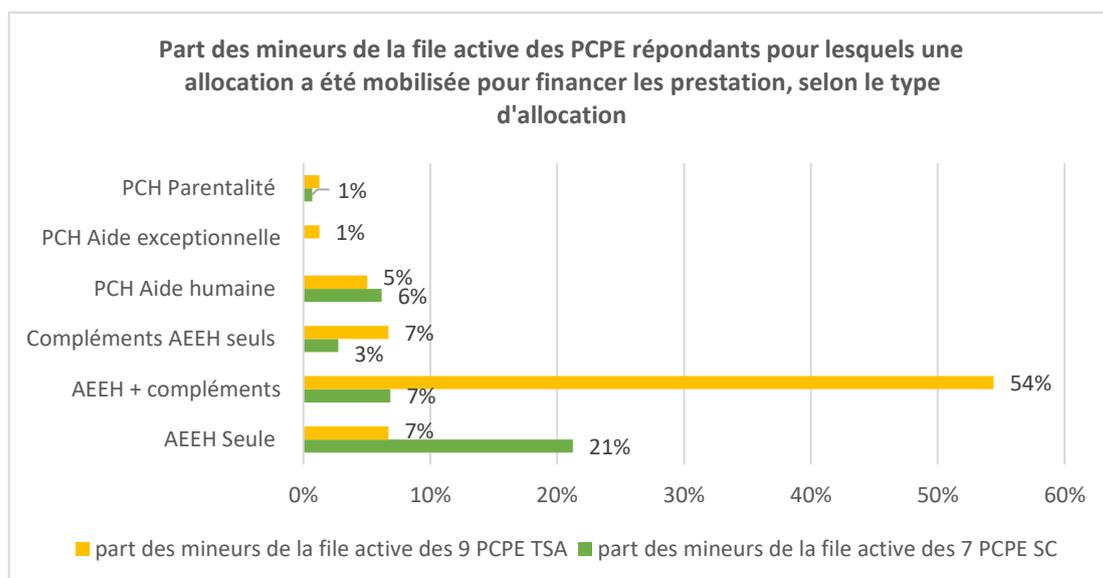
- 6 PCPE n'ont pas renseigné cette question
- 8 PCPE n'utilisent pas les allocations des personnes accompagnées
- 16 PCPE (7 PCPE SC et 9 PCPE TSA) ont quantifié le nombre d'enfants pour lesquels ils ont eu recours aux allocations pour financer les prestations (AEEH, AEEH + compléments, compléments AEEH seuls, PCH aide humaine, PCH aide exceptionnelle, PCH parentalité). Ces PCPE peuvent utiliser plusieurs types d'allocations en fonction des droits ouverts pour leur public. Par exemple, un PCPE peut utiliser l'AEEH seule pour certains enfants et l'AEEH + compléments pour d'autres enfants.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les allocations ont été utilisées pour 235 mineurs :

- 75% des mineurs accompagnés par des PCPE TSA (dans 9 PCPE)
- 38% des mineurs accompagnés par les PCPE SC (dans 7 PCPE)
- les PCPE TSA utilisent l'AEEH et les compléments pour plus de la moitié des enfants de leur file active. Cette proportion tombe à 7% pour les PCPE SC
- Les PCPE SC utilisent davantage l'AEEH seule
- La PCH Aide humaine est mobilisée très marginalement (pour 5% des mineurs dans les PCPE TSA et 6% dans les PCPE SC). Ce recours à la PCH aide humaine est exceptionnelle dans les PCPE puisqu'elle concerne 21 enfants en 2024 dans 11 PCPE.



Source : Enquête 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Utilisation des allocations pour financer l'intervention des prestataires auprès des enfants

Allocations mobilisées	2022		2023		2024	
	Nombre d'enfants concernés	Nombre de PCPE concernés	Nombre d'enfants concernés	Nombre de PCPE concernés	Nbr enfants concernés	Nbre de PCPE concernés
AEEH	10 enfants	2 PCPE	25 enfants	5	47 enfants	8 PCPE
AEEH + compléments	83 enfants	9 PCPE	138 enfants	10 PCPE	140 enfants	11 PCPE
Compléments AEEH	33 enfants	5 PCPE	17 enfants	5 PCPE	20 enfants	3 PCPE
PCH aide humaine	6 enfants	2 PCPE	16 enfants	8	21 enfants	11 PCPE
PCH aide exceptionnelle	3 enfants	1 PCPE	6 enfants	4	3 enfants	2 PCPE
PCH parentalité	5 enfants	3 PCPE	1 enfant	1	4 enfants	2 PCPE
Nombre total enfants dont allocations financent intervention PCPE	140 enfants	14 PCPE/30	203 enfants	14 PCPE/30	235 enfants	16 PCPE
Familles devant supporter un reste à charge non couvert par les aides ou allocations	181 enfants	10 PCPE	100 enfants	12 PCPE	Données inexploitable	

Source : Enquêtes PCPE 2023 – 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Pour les adultes, 17 PCPE/30 ont répondu à la question.

Si davantage de PCPE ont répondu à cette question, les effectifs des adultes pour lesquels les allocations ont été mobilisés sont faibles.

Les données sur les personnes ayant un reste-à-charge sont trop incomplètes pour être exploitées (13 PCPE ont répondu pour 155 personnes ayant un reste-à-charge)

Utilisation des allocations pour financer l'intervention des prestataires auprès des adultes

Allocations mobilisées	2022		2023		2024	
	Nombre d'adultes concernés	Nombre de PCPE concernés	Nombre d'adultes concernés	Nombre de PCPE concernés	Nombre d'adultes concernés	Nombre de PCPE concernés
AAH	19	3 PCPE	27	6 PCPE	41	10 PCPE
PCH aide humaine	16	5 PCPE	26	9 PCPE	20	11 PCPE
PCH aide exceptionnelle	1	1 PCPE	7	3 PCPE	3	3 PCPE
PCH parentalité	aucune	-	aucune		1	1 PCPE
Nbre adultes dont allocations financent intervention PCPE	36	9 PCPE	60	14 PCPE	65	17 PCPE
Adultes devant supporter un reste à charge	35	6 PCPE	29	7 PCPE	Données inexploitable	

Source : Enquêtes PCPE 2023-2024 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un PCPE soulève une difficulté d'ordre financier à la sortie du PCPE pour les adultes

« Certains besoins persistent même quand le PCPE s'arrête. A ce moment-là, les personnes accompagnées se retrouvent potentiellement avec un reste à charge qu'elles n'avaient pas avant. Nous cherchons des relais pour permettre une poursuite d'accompagnement par des associations d'aide à domicile dont le tarif horaire est + proche du taux horaire de la PCH (et donc peu ou pas de reste à charge) mais ces associations nous renvoient à des difficultés de recrutement et de formation de leurs professionnels étant donné les profils souvent complexes accompagnés par le PCPE OZSS. »

Les demandes de crédits non reconductibles (CNR)

28 PCPE ont répondu à cette question (11 PCPE SC/13 et 17 PCPE TSA/17).

- 19 PCPE ont demandé des CNR en 2024 comme en 2023
- 18 ont été accordés

Le montant moyen des CNR en 2024

- Pour les PCPE SC : 149 000 € (variant de 7 000 à 277 600 €)
- Pour les PCPE TSA : 107 300 € (variant de 5 460 à 178 000 €)

Pour rappel en 2023, le montant moyen des CNR était de :

- de 141 700 € pour les PCPE SC
- de 116 600 € pour les PCPE TSA
- en 2020, 3 PCPE avaient demandé et obtenu un CNR (variant de 30 000 à 75 000 €).

10. Les PCPE et leurs partenaires

Afin de pouvoir caractériser la dynamique partenariale, la trame du rapport d'activité 2024 interrogeait les PCPE sur les nouveaux partenariats développés au cours de l'année.

- 23 PCPE ont répondu à la question « en 2024, avez-vous développé de nouveaux partenariats ? »
- Parmi eux, 22 PCPE ont répondu par l'affirmative (10 PCPE SC et 12 PCPE TSA).

Les PCPE ont mentionné 168 nouvelles relations partenariales :

- 14 PCPE ont développé entre 1 et 9 nouveaux partenariats
- 8 PCPE ont développé entre 10 et 21 nouvelles relations avec les acteurs de leur territoire.

Partenariats des PCPE selon le type d'acteurs en 2023 et 2024

Domaines du partenariat	types de partenaires	Nombre de partenariat en 2023				Nouveaux partenariats établis en 2024		
		SC	TSA	Ensemble		SC	TSA	Ensemble
Petite enfance	Structures petite enfance	5	7	12	12		1	1
scolarité	EN/ étab scolaires	24	29	53	61	7	8	15
	Soutien scolarité	6	2	8		1	2	3
Vie sociale	GEM	9	12	21	76	4	5	9
	Assoc. familles / représ d'usagers	7		25		1	4	5
	Lieux de loisirs, culture	11	19	30		5	4	9
accompagnement social/judiciaire	ASE	13	16	29	95	2	4	6
	Collect. locales, CCAS, CD etc.	10	12	22		2	6	8
	PJJ	9	11	20		3	3	6
	SAD, soutien aux aidants	12	12	24		4	5	9
Emploi/ insertion professionnelle	Missions locales	8	12	20	42	1	5	6
	Emploi accompagné	8	14	22		1	3	4
structures médico-sociales dédiées	ESMS (même OG)	14	15	29	79	3	4	7
	Autres ESMS	14	16	30		4	7	11
	APPV	10	10	20		3	3	6
centres-ressources/diag	Centre ressources	8	10	18	124	0	0	0
	CRA	9	18	27		2	4	6
	CMPP	11	14	25		3	4	7
	PMI	6	6	12		1		1
	PCO	7	14	21		2	4	6
	ERHR	12	9	21		1	1	2
structures de soins	Pédopsychiatrie, psychiatrie, CMP,	13	19	32	54	5	6	11
	Autres centres hospitaliers	10	12	22		2	4	6

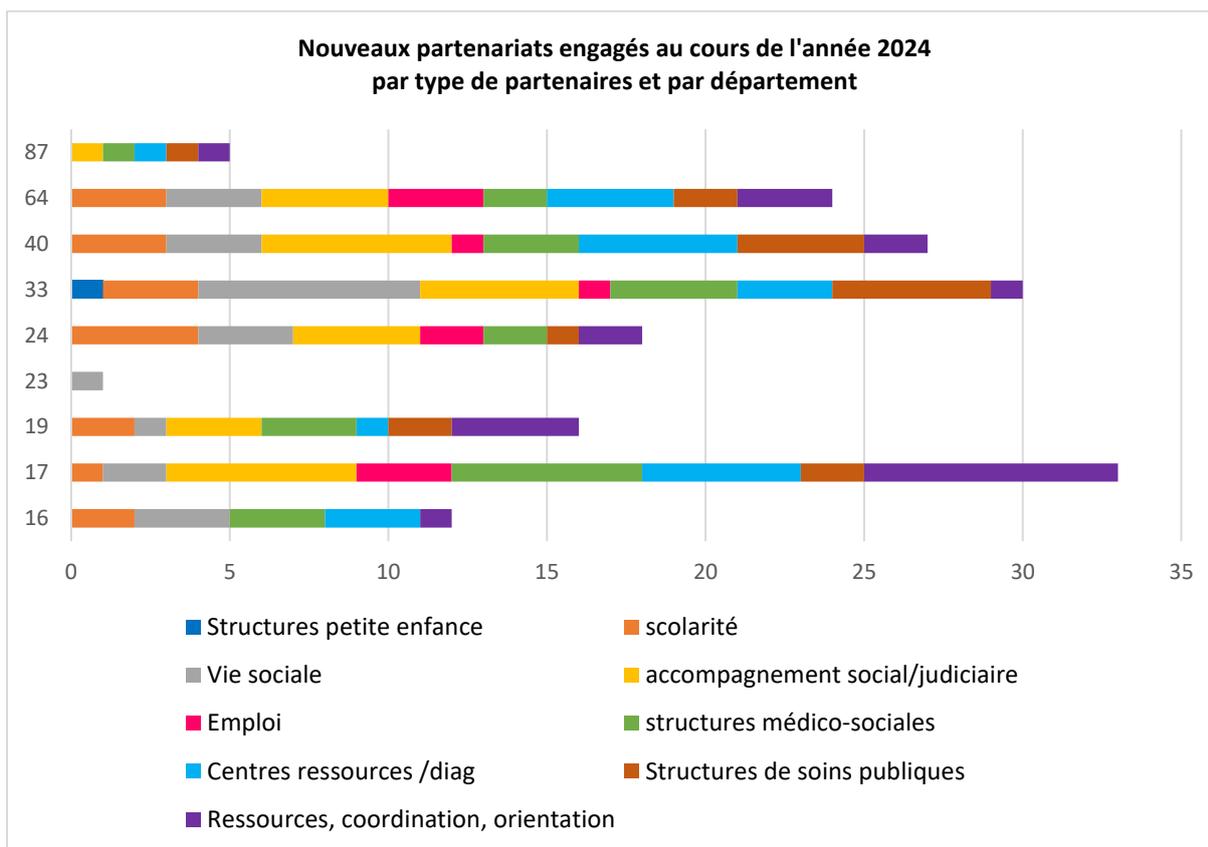
Domaines du partenariat	types de partenaires	Nombre de partenariat en 2023				Nouveaux partenariats établis en 2024		
		SC	TSA	Ensemble		SC	TSA	Ensemble
Ressources coordinations / orientation	Equipes mobiles	12	12	24	99	2	2	4
	PTA - DAC	12	11	23		3	4	7
	Communauté 360	11	14	25		2	3	5
	MDPH	11	16	27		2	4	6
	Autres	1	3	4	4	2	2	
Total		283	363	646	646	66	102	168

Source : Enquêtes PCPE 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nb : l'effectif de partenariats avec chaque type d'acteurs peut dépasser le nombre de PCPE TSA car ils peuvent avoir un partenariat sans convention et un partenariat avec convention avec le même type d'acteurs.

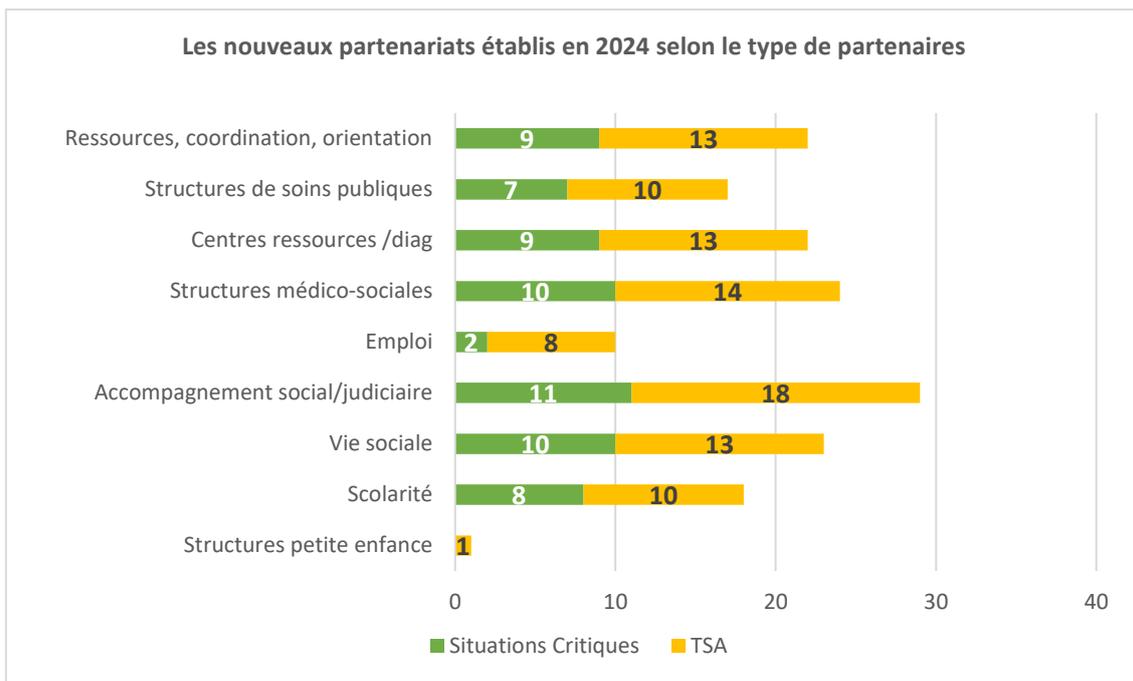
Un point est notable concernant les nouveaux partenaires. Les PCPE se sont particulièrement rapprochés des acteurs de la vie sociale en 2024. On note :

- 15 partenariats supplémentaires avec des établissements scolaires
- 9 partenariats supplémentaires avec les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)
- 9 partenariats supplémentaires avec les lieux de culture et de loisirs
- 9 avec les services à domicile ou avec les structures d'aide aux aidants.



Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En Charente-Maritime, s'il existe une dynamique partenariale importante, notons que les nouveaux partenariats bénéficient aux deux PCPE. En valeur absolue, ce sont 18 nouveaux partenaires dont la plupart ont conventionné avec les deux PCPE.



Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le partenariat avec la communauté 360

Les liens avec les communautés 360 se sont renforcés qualitativement en 2024. Davantage de PCPE sont membres permanents et davantage de PCPE participent à l'orientation des personnes. Des liens existent dans tous les départements à l'exception des Deux-Sèvres et de la Corrèze où les communautés 360 sont de création récente. Des relations partenariales ont été créées depuis dans ces départements.

- 13 PCPE en étaient membres permanents en 2023, ils sont 16 en 2024, 9 PCPE SC et 7 PCPE TSA
- 22 PCPE sont désormais partenaires de la communauté 360 pour penser l'orientation des personnes contre 17 en 2023.

Les liens entre le PCPE et la communauté 360	PCPE Situations Critiques	PCPE TSA	Ensemble
Le PCPE est membre permanent de la Communauté 360	9	7	16
Le PCPE est partenaire de la C 360 (orientation des personnes)	10	12	22
Le PCPE n'est pas en lien avec la Communauté 360	1	1	2

Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Département	Le PCPE est membre permanent de la C 360	Le PCPE partenaire C360 (orientation des personnes)	Le PCPE n'est pas en lien avec la C 360
16	2	2	
17	2		
19	1	2	
23	2	2	
24	1	1	
33		7	
40	1	2	
47	2	2	
64	2	1	
79			2
86	2	1	
87	1	2	
Total général	16	22	2

Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le partenariat avec la MDPH

En 2024, 26 PCPE /30 ont signé (où sont en cours de signature) une convention avec la MDPH. Ils étaient 24 en 2023.

Les liens entre le PCPE et la MDPH (détail par département page suivante)	PCPE SC	PCPE TSA	Ensemble
Le PCPE a signé une convention avec la MDPH	13	13	26
La convention précise- les modalités d'admission au PCPE	10	12	22
La convention précise les modalités de coordination MDPH et PCPE	11	11	22
Le PCPE participe au GOS ?	12	13	25
Le PCPE participe à d'autres instances de la MDPH ?	9	10	19
Le PCPE est-il sollicité par la MDPH pour réaliser des évaluations de situations en dehors d'une notification ?	7	7	14

Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les autres instances au sein de la MDPH auxquelles les PCPE participent sont variées. Cela témoigne de la diversité et de la richesse des instances de rencontres au sein des MDPH.

Dép	Instances MDPH
17	Cellule de veille de la MDPH
23	équipes pluridisciplinaires adultes / enfants , commission Emploi Accompagné, équipes Spécialisées ESMS, équipes pluridisciplinaires ordinaires et spécifiques dossiers enfants, commission ScoPro
24	Cellule de veille
33	Commission de priorisation des admissions en IME, CDAS, commission PCPE TSA, COP : réunion MDPH avec les PCPE et ARS
40	CDAPH des personnes accompagnées par le PCPE, réunion de coordination des parcours de scolarisation et d'orientation, équipes Pluridisciplinaires (sur invitation),
47	commission situation complexe TSA
79	Instances de régulation
86	réunion du Comité de Suivi des Listes d'Attentes
87	Réunions de l'équipe pluridisciplinaire, réunions de synthèse, commission de réflexion

67

Départements	Le PCPE a signé une convention avec la MDPH		La convention précise les modalités d'admission au PCPE	La convention précise-les modalités de coordination entre MDPH et PCPE	Le PCPE participe au GOS	Le PCPE participe à d'autres instances de la MDPH	Le PCPE est sollicité pour réaliser des évaluations de situations
	oui	non					
16	2		2	2	2		2
17	2		2	2	2	2	1
19	2		2	2	2		1
23	2		1	1	2	2	2
24	2		2	2	1	2	1
33	5	2	5	5	4	6	1
40	1	1		1	2	1	1
47	2		1	1	2	2	1
64	2	1	2	2	3		
79	2		2	1	2	1	1
86	2		2	2	1	2	1
87	2		1	1	2	1	2
Total général	26	4	22	22	25	19	14

Source : Enquête PCPE 2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Lorsque les PCPE sont sollicités pour participer à l'évaluation des situations, il s'agit essentiellement d'estimer la pertinence de l'orientation vers le PCPE.

11. Bilan global des accompagnements, projets, attentes

Les éléments de bilans et de perspectives mis en avant par les PCPE en 2024 sont identiques à ceux de 2023 : mêmes constats, mêmes attentes, même désir de continuer à faire bouger les lignes.

La lecture attentive des apports qualitatifs des PCPE amène une remarque : **les PCPE réalisent une mission difficile afin de relancer une dynamique institutionnelle autour de personnes dont les besoins ne sont pas couverts, parfois de longue date.**

Accompagner et tenir...

Les PCPE permettent aux personnes de « tenir », en imaginant des solutions à partir des ressources du territoire, qu'il s'agisse des professionnels en libéral qu'ils coordonnent et financent ou des acteurs médico-sociaux et de droit commun. Ils témoignent donc d'une réussite certaine :

« Les accompagnements PCPE permettent de stabiliser les situations (réductions des comportements problématiques, développement de l'autonomie, des compétences psychosociales et mise en place de communication alternative fonctionnelle) en attendant que la solution cible se mette en place. Le projet de vie est également travaillé par le coordinateur, ce qui permet de fluidifier le parcours de la personne et de lever des points de blocage pour les entrées en ESMS. »

« Malgré une liste d'attente conséquente et des ressources limitées, le PCPE s'efforce de répondre aux sollicitations et d'offrir un premier niveau de soutien à tous ceux qui le contactent, soulignant l'urgence de trouver des solutions durables pour ces situations complexes »

« Les accompagnements PCPE ont généralement permis un apaisement dans l'attente que les usagers intègrent un EMS. »

« Le nombre de prestations directes auprès des personnes est stable, du fait de la co-construction des projets d'accompagnements correspondant à ces nouveaux suivis. »

« Le service est maintenant bien identifié et quelques professionnels paramédicaux nous rejoignent. »

Depuis 2019, le PCPE a développé une expertise dans l'accompagnement des personnes avec TSA. Il est à même d'identifier rapidement les besoins spécifiques des personnes, de rechercher des solutions adaptées en s'appuyant sur sa connaissance détaillée des diverses ressources du territoire (secteur médico-social, secteur sanitaire, droit commun). Il dispose d'une analyse fine des besoins du territoire, qui pourrait constituer une ressource pour l'analyse de notre secteur, en contribuant à identifier les freins et atouts en faveur de l'évolution de l'offre médico-sociale.

« Nous nous inscrivons dans une organisation territoriale de plus en plus dynamique, très soutenue par la MDPH, qui permet une prise en compte commune des situations sans solution, un partage des ressources, une meilleure communication entre les acteurs, une plus grande fluidité des parcours »

... malgré des difficultés qui perdurent liées

A des besoins croissants

« Nous observons également un afflux de demande pour les PCPE ces derniers mois, laissant craindre des temps d'attente augmentés pour obtenir des places en ESMS (SESSAD, IME, EAM notamment) ».

Au profil du public, tant sur le plan de la santé que sur le plan social ou de la mobilité du fait :

De la spécificité des troubles

« Les adultes présentant des troubles psychiques demeurent complexes à accompagner au regard de la nature même de leur trouble qui leur impose des périodes de repli, de rupture durant lesquelles ils sont moins, voire pas disponibles. »

De la mobilité

« La difficulté des personnes ou des aidants à assurer les transports ou à trouver des alternatives facilitant la mobilité vers les différents lieux d'accompagnements et de soins est un facteur supplémentaire dans la difficulté à mettre en place des réponses inclusives ».

Du lieu de vie des personnes

« chez les enfants : nous relevons sur plusieurs situations à quel point l'instabilité du lieu de vie vient créer de la rupture et fragiliser tout ce qui est mis en œuvre. »

Au manque de coopération avec les partenaires

« Les accompagnements des enfants/jeunes suivis par l'ASE sont très complexes, avec des relations partenariales compliquées (beaucoup d'intermédiaires, coordination plus lourde, tributaire des autres partenaires). Quelques situations suivies par l'ASE ne devraient pas relever du PCPE, notamment lorsque les enfants/jeunes sont dans un foyer et bénéficient déjà d'un accompagnement éducatif. »

Aux ressources manquantes sur les territoires

Le constat de la difficulté à contractualiser avec des professionnels en libéral permettant de couvrir tout le territoire perdure.

« Quelques points d'alerte concernant l'activité des professionnels libéraux, notamment en ce qui concerne les éducateurs spécialisés. La précarité liée à leur statut amène certains professionnels à cesser leur activité libérale. Il semble indispensable de penser la continuité de service au bénéfice des personnes qui sont orientées vers les PCPE. La réactivité des réponses est intimement liée à l'activité des libéraux ».

« Notre territoire est vaste et rural avec un manque important de professionnels formés. C'est un frein pour des interventions sur les lieux de vie. Les familles peuvent avoir des coûts importants de frais kms ».

On attend parfois des PCPE qu'ils pallient ces ressources manquantes

« Le PCPE doit également être vigilant quant aux demandes de plus en plus importantes de réponses à apporter en urgence faute de possibilités d'accompagnement soins (psychiatrie) et pédagogique. Le PCPE n'est pas un service d'urgence ».

Et d'être le seul recours pour les personnes et les familles

« Une difficulté à proposer des interventions intensives alors que certaines situations sont complexes et critiques... Le PCPE compte des personnes accompagnées depuis plus de 5 ans malgré des tentatives de stages dans plusieurs ESMS avec un éducateur détaché par le PCPE »

et leur inscription sur des listes d'attente, elles sont toujours refusées. Les familles ne peuvent compter que sur le PCPE. En 2025, ARS et MDPH ont accepté que ces situations repassent en commission pour un nouveau PAG afin de remobiliser les partenaires. »

Le partenariat avec les structures médico-sociales manque parfois de souplesse pour aménager des solutions intermédiaires

« Le PCPE rencontre des difficultés pour trouver des solutions séquentielles en combinant des temps dans un établissement médico-social, de loisirs, d'activités extérieures, de domicile, etc. Plus de souplesse permettrait de répondre à des situations sans solution. »

« chez les adultes : le manque de place dans les EMS vient empêcher la mise en œuvre de solutions alternatives et donc cristalliser des difficultés sur les accompagnements en cours »

Et enfin à des moyens limités pour répondre aux besoins de chaque personne.

Cette difficulté est signalée chaque année par les PCPE.

« Les familles participent très peu (voire pas du tout) au financement des prestations. Nous devons mobiliser les aides nécessaires. De ce fait, le reste-à-charge du PCPE est très important et l'enveloppe globale allouée par l'ARS ne suffit pas à couvrir les dépenses. Sur l'année 2024, des CNR ont été demandés pour pallier ce manque »

« La plupart des personnes accompagnées ont pu bénéficier de prestations en libéral formalisées par un projet personnalisé d'interventions. Cependant ces prestations ne couvrent pas en totalité les besoins repérés par l'équipe du PCPE du fait de 2 problématiques : le manque de professionnels libéraux (éducateurs, neuropsychologue et psychomotricien) et l'aspect financier pour les familles »

L'absence de réponse à une situation de handicap, qu'il soit complexe ou non, a des effets délétères. L'absence de réponse aux besoins à un moment donné du parcours provoque une dégradation rapide et importante de la santé de la personne, de son bien-être général et de sa participation sociale. In fine, le cout pour répondre à ces situations dégradées devient très important⁵.

Des attentes des PCPE pour un fonctionnement optimisé

Les attentes des PCPE concernent les moyens humains et financiers dont ils disposent pour accompagner les situations des personnes en situation critique et/ou avec un trouble du spectre de l'autisme. La montée en compétences des professionnels des PCPE est également soulevée comme une nécessité, spécialement dans le champ de la guidance parentale. Des outils facilitant le travail au quotidien sont aussi attendus, notamment concernant la traçabilité de l'activité. Un logiciel métier est par exemple sollicité.

« Que les CNR obtenus deviennent un budget pérenne afin de pouvoir stabiliser l'équipe avec des salariés en CDI. A minima une reconduction des CNR afin de conserver l'équipe en place et poursuivre les accompagnements surnuméraires »

« L'expertise de terrain développée depuis 2018, la projection de la montée en charge et de la complexification prévisible des situations nous permet d'affirmer que pour continuer d'assurer des prestations efficaces et de qualité, les PCPE nécessitent des compétences et une disponibilité particulière. La croissance des besoins génère une augmentation des prestations »

⁵Jean-Yves BARREYRE, Anne-Marie ASECIO, Patricia FIACRE , Carole PEINTRE « Les situations de handicap complexe – Besoins, attentes et modes d'accompagnement des personnes avec altération des capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (Recherche-action nationale CLAPEAHA-CREAI Ile-de-France.

ce qui implique une croissance de l'enveloppe budgétaire afin de répondre aux nouveaux besoins. Une structuration complémentaire en moyens humains s'avère nécessaire afin d'accompagner la réponse à de nouveaux besoins ».

« Formations pour les professionnels du PCPE sur des spécificités du public (TDAH, Troubles du neuro-développement, du langage, des apprentissages...) et sur les pratiques de coordination »

« réévaluation des budget de fonctionnement des PCPE à la hausse, équipement de logiciel métier pour permettre le stockage et l'extraction des données pour les RA. »

Des axes de travail à développer comme la guidance parentale ou les groupes d'habiletés sociales

Concernant la montée en compétences sur de nouveaux axes d'accompagnement, les PCPE soulèvent la question de **la guidance parentale**. Favoriser la compréhension des TSA ou autres troubles par les aidants familiaux est un aspect important dans les périodes de criticité en raison d'un manque de réponse adaptée aux besoins. L'alliance avec les familles et les personnes concernées est un facteur facilitant la qualité de vie des personnes et l'accompagnement par les intervenants.

« Le réseau de professionnels dont nous disposons est fiable, compétent, bienveillant, attaché aux recommandations de bonnes pratiques, en confiance. Ce sont des atouts précieux pour répondre aux situations souvent complexes. Cependant, nous manquons de professionnels formés pour mener des entretiens de guidance parentale préalables au soutien technique : comprendre le diagnostic, comprendre l'impact sur le quotidien, comprendre les stratégies recommandées par la HAS/ANESM, adhérer aux approches recommandées pour accepter de modifier le fonctionnement familial, évaluer les compétences parentales et la disponibilité des parents. Cette étape peut parfois prendre plusieurs mois et requiert une posture spécifique du professionnel. Sans cette adhésion, nos conseils restent souvent vains ou leur application ne dure pas dans le temps. Nous envisageons donc de guider des professionnels volontaires à cette démarche en les supervisant.

« Développement des compétences sociales et de communication/Régulation émotionnelle et comportementale/Soutien à la parentalité en hausse constante »

« Pourvoir développer encore plus des groupes d'habiletés sociales plus spécifiques aux TSA car il y a des besoins sur le territoire. »

Poursuivre le développement du partenariat par des espaces d'échanges et de concertation

« Renforcer le travail de coordination avec la MDPH afin d'identifier et de coconstruire des solutions pour des situations critiques concernant des enfants, adolescents, voire certains adultes avec un TSA. Développer également des partenariats avec les services prestataires locaux pour pérenniser les accompagnements et envisager des sorties sécurisées ».

« Continuer à développer les partenariats sur tout le territoire en renforçant la communication externe. »

« Le PCPE effectue un travail conséquent de coordination et de construction d'une culture commune avec les professionnels d'exercice libéral, en référence aux RBPP relatives aux TSA. Des instances d'échange pourraient être envisagées, afin de poursuivre cette dynamique : temps de réunion, sensibilisation/formation, outils d'échange d'information. »

Des projets à penser

Plusieurs PCPE citent les services d'aide à domicile comme des ressources à mobiliser davantage pour les personnes accompagnées par les PCPE. Cette suggestion est en lien avec la difficulté à financer des interventions en libéral. Il semble s'agir d'une solution à défaut. Il serait idéal de concevoir la montée

en compétence des services à domicile comme un atout supplémentaire et non comme un substitut à l'intervention de professionnel en libéral.

« Le service a engagé en fin d'année un cycle de rencontres avec les services d'aide à la personne, qui sont représentés sur l'ensemble du territoire du département. Un projet de collaboration pourrait s'engager afin de mieux répondre aux personnes accompagnées (dans les enveloppes allouées par les PCH qui ne correspondent pas au tarification des libéraux éducatifs). Par ailleurs, nous avons diffusé en 2024 la charte de l'intervention éducative à domicile dans le cadre des PCPE qui a été signée par tous nos prestataires éducatifs. »

Le répit pour les personnes et leurs famille est un second axe de réflexion pour les PCPE sous forme d'accueil de jour ou de séjour adapté.

« La création d'un accueil de jour spécifique TSA (enfants, ados et adultes) reste toujours une solution pour répondre à des projets séquentiels et de répit. »

Annexes

Les PCPE situations critiques par département

	Nom du PCPE	ESMS porteurs	Public ESMS porteur	Territoire couvert	Finess ESMS porteur	Gestionnaire
16	PCPE Situations critiques - "Zéro sans solution"	SESSAD ADAPEI Charente	DI et TSA	Charente	160013827	ADAPEI Charente, EIRC, APEC
17	PCPE 17 situations critiques-zéro sans solution	IME "les coteaux"	DI et TSA	Charente Maritime	170780860	ADEI
19	Zéro sans solution Situations Critiques	SESSAD DEPARTEMENTAL	DI, TSA, DM, DA, DV, tous types handicaps	Corrèze	190010033	PEP 19
23	PCPE 23 Réponse accompagnée pour tous Situations complexes	SESSAD Pierre Louchet IV	TC	Creuse	230003295	ALEFPA
24	PCPE AOL	SAISP AOL -SESSAD	DI	Dordogne	240011049	AOL Périgueux
33	PCPE RAPT	IME Pierre Delmas	DI et TSA	Gironde	330781105	ADIAPH
33	PCPE Trait d'Union	IEM d'Eysines	DM et cérébrlésés	Gironde	330781147	APAJH 33
40	PCPE Zéro Sans Solution	FAM MAJOURAOU	polyhandicap	Landes	400780920	Association L'Autre Regard et ADAPEI 40
47	PCPE 47 "Zéro Sans Solution - Situations Critiques"	SMSA – Etab expérimental	Cérébrlésés	Lot et Garonne	470001769	GCSMS LADAPT 47
64	PCPE Situations complexes	DITEP Gérard Forgues	TC	Pyrénées Atlantiques	640781084	PEP 64
79	OZSS 79	ITEP DE LA ROUSSILLE	TC	Deux-Sèvres	790003784	ITEP de la ROUSSILLE avec co-gouvernance (14 membres)
86	PCPE PEP 86	CAEP L'OASIS	polyhandicap	Vienne	860006295	PEP 86
87	PCPE "zéro sans solutions - situations critiques"	SPASAD APF France handicap 87	tous types de handicap	Haute-Vienne	870016060	APF France Handicap

DI = déficience intellectuelle, DM = déficience motrice, DA = déficience auditive, DV = déficience visuelle, TSA = troubles du spectre de l'autisme
 TC = troubles du comportement

Les PCPE Troubles du spectre de l'autisme par département

	Nom du PCPE	ESMS porteurs	Public ESMS porteur	Territoire couvert	Finess ESMS porteur	Gestionnaire
16	PCPE TSA	SESSAD ADAPEI 16	DI et TSA	Charente	160013827	ADAPEI Charente, EIRC, APEC
17	PCPE TSA 17	SESSAD Les Côteaux	DI et TSA	Charente Maritime	170015358	ADEI
19	PCPE TSA	IME de Puymaret	DI, TSA, polyhandicap	Corrèze	190000158	ADAPEI de la Corrèze
23	PCPE A23	SESSAD RAPCEAL EXPERIMENTAL (87)	TSA	Creuse	870018686	ALDP
24	PCPE / TSA	APEA	TSA	Dordogne	240014233	Fondation de l'Isle
33	PCPE TSA Lo Camin	IMP Jean Le Tanneur	DI, polyhandicap	Rive droite, Sud Est Gironde, Langonnais et Nord des Landes	330780883	ADIAPH
33	PCPE Médoc	IME Saute-Mouton	TSA	Médoc	330022419	IDB - Médoc Enfance Handicap
33	PCPE Bordeaux Métropole	IME Saute-Mouton	TSA	Bordeaux Métropole	330022419	IDB et Association P'tit Dom -
33	PCPE P'tit Dom	IME Saute-Mouton	TSA	Infradépartemental	330022419	IDB et Association P'tit Dom -
33	PCPE Bassin d'Arcachon	IME Saute-Mouton	TSA	Bassin d'Arcachon	330022419	IDB
40	PCPE TSA LANDES	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	8 cantons : Dax 1 et 2, Marensin Sud, Pays Tyrossais, Seignanx, Orthe et Arrigans, Mont de Masan 1 et 2	870017308	GCSMS Autisme France
47	PCPE Moyenne Garonne	SESSAD Solincité	DI et TSA	Lot et Garonne	470012709	GCSMS Moyenne Garonne - Solincité - Planète Autisme - Coup de Cœur Autisme
64	PCPE Autisme Pau Béarn Pyrénées	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	Soule / Béarn	870017308	Autisme Pau Béarn Pyrénées/GCSMS Autisme France
64	PCPE TSA AVA 64 - Association CHRYALIDE	SESSAD TSA AVA 64	TSA	Navarre - Côte Basque	640014528	Association Chryalide
79	PCPE TSA 79	SESSAD de Niort	TSA	Deux-Sèvres	790016224	ADAPEI 79
86	PCPE TSA 86	SESSAD TED 86	TSA	Vienne	860010727	AFG Autisme
87	PCPE Autisme 87	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	Haute-Vienne	870017308	GCSMS Autisme France et Autisme 87

DI = déficience intellectuelle, TSA = troubles du spectre de l'autisme

Sigles

ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CNR	Crédits Non Reconductibles (accordés par l'ARS)
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional, d'études, d'actions et d'information sur les populations en situation de vulnérabilité
CVS	Conseil de la vie sociale
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination (ex PTA)
DD-ARS	Délégation départementale de l'agence régionale de santé
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DOP	Dispositif d'Orientation Permanent
EDAP	Equipe de diagnostic d'autisme de proximité
EMAS	Equipe mobile d'appui à la scolarisation
EN	Education nationale
EPE	Equipe pluridisciplinaire d'évaluation
ERHR	Equipe relais handicaps rares
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FV	Foyer de vie
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
GOS	Groupe opérationnel de synthèse
HAS	Haute autorité de santé
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAG	Plan d'accompagnement global
PCH	Prestation de compensation du handicap
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PCO	Plateforme de coordination et d'orientation pour les troubles du neurodéveloppement (TND)
PMI	Protection maternelle et infantile
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RBPP	Recommandation de bonnes pratiques professionnelles
SAAD	Service d'aide à domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SERAFIN-PH	Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SC	Situation critique
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UE	Unité d'enseignement interne ou externalisée

